



RAPPORT FINANCIER ANNUEL

31 DECEMBRE 2020

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance

au capital de 5.148.901,70 euros

Siège social: 80/84 Rue des Meuniers 92 220 Bagneux

477 699 144 R.C.S. Nanterre

---

## SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>GENERALITES .....</b>	<b>3</b>
1.1	Déclaration de la personne responsable du rapport .....	3
1.2	Structure .....	4
1.3	Liste des filiales, succursales et établissements secondaires .....	4
1.4	Conseil de surveillance / Directoire .....	4
<b>2</b>	<b>RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE .....</b>	<b>5</b>
2.1	Activité de la Société durant l'exercice 2020 et faits marquants .....	5
2.2	Evolution prévisible et perspectives d'avenir .....	9
2.3	Situation financière et résultats de la Société. ....	9
2.4	Examen des comptes sociaux de l'exercice 2020 .....	18
2.5	Information des actionnaires .....	21
2.6	Facteurs de risque et incertitudes anticipés et/ou difficultés rencontrées par la Société	25
2.7	Procédures de contrôle interne et de gestion des risques .....	26
<b>3</b>	<b>RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE....</b>	<b>32</b>
3.1	Gouvernement de la Société .....	32
3.2	Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale.....	45
3.3	Informations diverses .....	46
<b>4</b>	<b>AUTRES INFORMATIONS .....</b>	<b>53</b>
4.1	Eléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique .....	53
4.2	Tableau récapitulatif de l'état des délégations de compétence et de pouvoirs en cours de validité consenties par l'assemblée générale des actionnaires au Directoire en matière d'augmentation du capital social et de l'utilisation faite de ces délégations eu cours de l'exercice écoulé .....	55
<b>5</b>	<b>ANNEXE AU RAPPORT FINANCIER ANNUEL.....</b>	<b>69</b>
5.1	Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels .....	69
5.2	Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes IFRS .....	69
5.3	Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées .....	69

# **1 GENERALITES**

## **1.1 Déclaration de la personne responsable du rapport**

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Paris, le 5 mai 2021

Dominique Remy-Renou  
Présidente du Directoire

## **1.2 Structure**

La Société ne détient aucune filiale, succursale ou établissement secondaire.

## **1.3 Liste des filiales, succursales et établissements secondaires**

Néant

## **1.4 Conseil de surveillance / Directoire**

La Société est une société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance.

Le conseil de surveillance est composé à la date du présent rapport des personnes suivantes :

- Elisabeth Ourliac, présidente indépendante du Conseil de surveillance,
- Stéphane Verdood, vice-président du Conseil de surveillance, et
- Tamar Saraga, membre indépendante du Conseil de surveillance.

A ce jour, le directoire est composé des personnes suivantes :

- Dominique Remy-Renou, présidente du Directoire,
- Aaron Bensimon, directeur général, et
- Jérôme Vailland, membre du Directoire.

Aaron Bensimon et Jérôme Vailland sont également salariés de la Société et occupent respectivement les fonctions de VP Sciences et Technologies et de Directeur Administratif et Financier.

Les informations détaillées concernant la gouvernance sont présentées dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise.

## 2 RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE

Conformément aux dispositions légales, nous vous rendons compte ci-après de la gestion de la Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2020, de son activité et des résultats sur la même période.

### **Etat récapitulatif des opérations des dirigeants et des personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la Société réalisées au cours de l'exercice écoulé**

Néant

#### **2.1 Activité de la Société durant l'exercice 2020 et faits marquants**

##### *2.1.1 Situation et évolution de l'activité au cours de l'exercice écoulé*

Créée en 2004 par Aaron Bensimon, Genomic Vision est une société de biotechnologie qui développe et commercialise des produits et services basés sur l'analyse de molécules individuelles d'ADN dans les marchés du diagnostic, de la recherche, de l'édition du génome et de la réplication de l'ADN.

La Société utilise une technologie de rupture - le « Peignage Moléculaire » - qui permet de couvrir la génomique structurale et la génomique fonctionnelle. En génomique fonctionnelle, elle permet d'étudier le cycle cellulaire, notamment l'analyse spatio-temporelle de la réplication. En génomique structurale, elle permet la visualisation directe de molécules individuelles d'ADN, pour détecter les variations structurales des génomes, à l'origine de nombreuses pathologies graves. La Société détient une licence exclusive et mondiale, consentie par l'Institut Pasteur, sur les droits de propriété intellectuelle relatifs à cette technologie et ses applications. La Société a enregistré aussi des brevets en propre pour les applications de cette technologie, particulièrement le Code Morse Génomique permettant d'analyser l'ADN « peigné ».

La Société se repositionne dans le cadre de sa nouvelle stratégie sur trois principaux marchés :

- En premier lieu, sur le marché de la recherche et plus particulièrement dans le domaine du cancer. Ce marché regroupe la recherche académique dont l'objectif est la compréhension des mécanismes moléculaires et la recherche clinique dont l'objectif est la mise en évidence de nouvelles thérapies. Genomic Vision a en effet développé une offre de services et de produits (équipements, consommables, logiciels d'analyse d'images) complète basée sur sa technologie de Peignage Moléculaire pour étudier la réplication de l'ADN de plus en plus analysée en cancérologie.
- Le second marché auquel la société s'adresse est le contrôle qualité de l'édition du génome à destination des laboratoires académiques, des laboratoires pharmaceutiques et des sociétés spécialisées dans l'édition du génome.
- Enfin, la Société poursuit sa progression sur le marché des tests de diagnostic in-vitro en se concentrant sur la commercialisation du test, FSHD, le développement du test HPV

En 2020, l'activité a été marquée par les éléments suivants :

#### **Covid-19**

L'activité commerciale a été très ralentie depuis le second trimestre 2020 en raison de la crise Covid. En particulier, le nombre de commandes de consommables tels que Coverslips a chuté ; ceci étant lié à la fermeture des sites chez la plupart de nos clients lors du premier confinement, puis lié à une activité réduite. La vente de plateformes a été également impactée ; la prospection de faisant difficile en raison des restrictions de déplacements.

### **Acquisition d'une plateforme FiberVision S par Fritz Lipmann Institute**

Leibnitz Institute on Aging (Fritz Lipmann Institute) a acquis une plateforme FiberVision S dans le cadre de ses travaux de recherche sur le vieillissement

### **Contacts avec l'industrie pharmaceutique**

Les contacts avec l'industrie pharmaceutique se sont développés : un contrat initié en 2019 et portant sur l'évaluation de la plateforme technologique de Genomic Vision pour la caractérisation de lignées cellulaires a déjà donné des résultats très concluants. Fort de ces résultats, les discussions relatives à ce contrat se poursuivent afin d'accroître les efforts sur des sujets clés du marché de la Bioproduction.

### **Safety package**

Enfin, des discussions ont démarré dans le cadre du développement d'un « safety package » basé, entre autres, sur la technologie de Genomic Vision, et ce pour caractériser l'efficacité et la fidélité de thérapies géniques.

### **Poursuite de l'accord de recherche signé en 2019 avec Sanofi dans le domaine de la bioproduction en thérapie génique**

La thérapie génique et cellulaire est un domaine en plein essor notamment dans le traitement de pathologies telles que les infections virales, les maladies héréditaires ou encore le cancer. De multiples techniques sont aujourd'hui utilisées et développées pour produire des lignées cellulaires recombinantes dans le but de fiabiliser les procédés de bioproduction. La technologie de Genomic Vision constitue un outil de contrôle qualité prometteur pour la caractérisation précise de la stabilité des lignées cellulaires recombinantes par rapport à des méthodes standard. De nouveaux outils de contrôle qualité ont ainsi été mis au point afin de visualiser les modifications génétiques et de vérifier la clonalité des lignées cellulaires utilisées en bioproduction.

Dans le cadre de l'accord de recherche avec Sanofi, Genomic Vision a poursuivi en 2020 la caractérisation génétique des lignées cellulaires de Sanofi provenant du centre de recherche Framingham à Boston, aux Etats-Unis.

### **Consolidation de l'offre « Services » :**

Genomic Vision a renforcé la mise à disposition de son expertise auprès de ses clients en offrant des services couvrant l'ensemble de ses applications. Ainsi, le nombre de commandes de services enregistrées au cours du dernier trimestre s'est significativement accru.

### **Tests covid :**

Après avoir signé un contrat de distribution avec Toda Pharma en octobre 2020, la société poursuit ses efforts de prospection en dehors de la France dans un environnement concurrentiel élevé, notamment sur le nombre de tests commercialisés et la tension sur les prix.

### **Gouvernance**

Genomic Vision a renforcé sa gouvernance, avec l'arrivée de Madame Dominique Remy-Renou, manager international dans le domaine des sciences de la vie, qui a été nommée Présidente du Directoire en mars 2020. Le conseil de surveillance a également souhaité faire évoluer son organisation afin de mieux répondre aux besoins de la société, en limitant le nombre de ses membres à trois tout en maintenant une très grande expertise et une forte complémentarité de parcours et de compétences.

- Madame Elisabeth Ourliac, membre du Conseil de Surveillance depuis 2015, a été nommée Présidente.
- Monsieur Stéphane Verdood, membre du Conseil de Surveillance depuis 2008 a été nommé VicePrésident
- Madame Tamar Saraga, membre du Conseil de Surveillance depuis 2015, a été nommée membre du Comité d'Audit

### 2.1.2 *Activité en matière de recherche et développement*

#### **Télomères**

Genomic Vision développe une nouvelle approche utilisant sa technologie du peignage moléculaire, couplé aux algorithmes d'intelligence artificielle (AI) pour la mesure physique des télomères. Cette nouvelle approche, sans précédent, permettra une mesure précise de la longueur physique de l'ensemble des télomères du génome et de façon individuelle pour chacun des chromosomes. Genomic Vision pourra ainsi explorer et corrélérer la longueur des télomères à différentes pathologies, maladies génétiques et phénomènes de vieillissement cellulaires.

#### **Gene editing**

L'intérêt du Peignage Moléculaire comme outil de contrôle qualité du Gene Editing a été démontré initialement lors d'une collaboration de recherche avec Editas Medicine. L'avantage de la technologie sur ce domaine en particulier repose essentiellement sur l'absence d'amplification de l'ADN avant analyse (aucune mutation engendrée lors de la préparation de l'échantillon), et la capacité à détecter, avec une sensibilité très élevée, tout type d'évènements, attendus ou non, et potentiellement très rares. La plupart de ces évènements indésirables rares seraient éliminés par des techniques de type séquençage du fait des données trop peu fréquentes pour être statistiquement fiables. Enfin, les modèles de foie de souris étant largement utilisés en Gene editing, des travaux permettant l'élaboration d'un protocole fonctionnel d'extraction d'hépatocytes à partir de foie de souris ont été menés avec succès

L'ensemble de ces travaux a permis d'aboutir en 2019 et 2020 à des prestations récurrentes de services auprès de plusieurs grands acteurs du Gene Editing.

#### **Agronomie et Agroalimentaire**

La société a initié en 2019 une collaboration avec un grand Institut de recherche végétale, collaboration fructueuse ayant abouti en 2020 à plusieurs prestations de service dans le domaine de la recherche végétale.

#### **Papillomavirus humain (HPV)**

L'identification d'un biomarqueur permettant de prédire la gravité et l'évolution des lésions cervicales est en cours de développement grâce aux données clinique d'une étude menée en République tchèque.

Afin d'identifier, d'évaluer et valider un tel biomarqueur, 2 études cliniques de corrélation ont en effet été mise en place depuis 2015 :

- l'étude IDAHO (Intégration De l'ADN des HPV Oncogènes) en partenariat avec 8 autres centres hospitaliers français.
- l'étude EXPL-HPV-002 réalisée dans 2 centres de République Tchèque avec l'aide d'une CRO locale (Prague Clinical Services) pour les activités de monitoring, réglementaires, logistique, data management et statistiques.

La partie pronostique (longitudinale) de l'étude EXPL devrait s'achever au 2<sup>ème</sup> semestre 2021.

### **Dystrophie musculaire facio scapulo humérale (FSHD)**

Le test FSHD est principalement pratiqué par l'hôpital de la Timone à Marseille, ceci dans le cadre d'un contrat pluriannuel de marché public de 5 ans d'approvisionnement du test.

#### *2.1.3 Evénements importants survenus entre la clôture de l'exercice et la date d'arrêté du présent rapport*

- Tirage en mars 2021 d'une 2<sup>ème</sup> tranche de 1,2m€ sous forme d'OCABSA dans le cadre du contrat de financement signé en juin 2020 avec Winance et approuvé par l'assemblée générale extraordinaire du 30 octobre 2020.  
A la date du présent rapport, les OC n'ont pas été converties en ABSA.
- Un contrôle Urssaf a débuté en mars 2021 et est toujours en cours à la date d'arrêté des comptes de la Société.
- Nomination en mars de Mark David Lynch en qualité de Directeur mondial ventes et marketing en mars 2021,
- Nomination en mars de Jérôme Vailland, directeur administratif et financier, au directoire de la Société.

## **2.2 Evolution prévisible et perspectives d'avenir**

La société prévoit de poursuivre l'amélioration et le développement de son offre de produits et de services, au cours de l'exercice 2021.

Pour sécuriser le financement de son développement et de ses investissements en 2021 et 2022, la Société a signé, le 11 juin 2020, un nouvel accord de financement en fonds propre avec Winance, sous forme d'un programme d'OCABSA, d'un montant global de 12 m€ utilisable sur 24 mois, par tranche de 1 m€. Ce financement a été approuvé lors de l'assemblée générale du 30 octobre 2020 et 2 tranches pour des montants de respectivement €0,8m et €1,2m ont été émises en novembre 2020 et mars 2021.

## **2.3 Situation financière et résultats de la Société.**

Les éléments financiers présentés dans ce chapitre sont issus des comptes sociaux annuels de la Société établis en normes IFRS pour les exercices 2020 et 2019. Les lecteurs sont invités à lire la présente analyse de la situation financière et des résultats de la Société pour les exercices clos les 31 décembre 2020 avec les états financiers de la Société et les notes annexes aux états financiers

### 2.3.1.1 Comparaison des comptes pour les exercices clos au 31 décembre 2019 et 31 décembre 2020

En milliers d'euros	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Chiffre d'affaires		1 084	1 770
Autres produits		220	558
<b>Total des produits</b>	<a href="#">14.1</a>	<b>1 304</b>	<b>2 328</b>
Coût des ventes		-532	-967
Recherche et Développement	<a href="#">14.2</a>	-1 970	-2 497
Ventes et Marketing	<a href="#">14.2</a>	-1 712	-1 650
Frais généraux	<a href="#">14.2</a>	-2 295	-1 851
Charges liés aux paiements en actions			
Autres produits d'exploitation		58	4
Autres charges d'exploitation		-188	-7
<b>Résultat courant opérationnel</b>		<b>-5 334</b>	<b>-4 640</b>
Autres produits opérationnels		224	415
Autres charges opérationnelles		-44	-379
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>-5 153</b>	<b>-4 605</b>
Coût de l'endettement financier	<a href="#">14.5</a>	-31	-2
Autres produits financiers	<a href="#">14.5</a>	9	10
Autres charges financières	<a href="#">14.5</a>	-2	-11
<b>Résultat courant avant impôts</b>		<b>-5 177</b>	<b>-4 608</b>
Impôt sur les sociétés			
Impôts différés			
<b>Résultat net</b>		<b>-5 177</b>	<b>-4 608</b>
<b>Eléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat</b>		<b>33</b>	<b>50</b>
Provision pour départ à la retraite IAS 19		33	50
Impôt différés sur éléments non reclassables en résultat			
<b>Eléments qui pourront ultérieurement être reclassés en résultat</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
Impôt différés sur éléments pouvant être reclassés en résultat			
<b>Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>		<b>33</b>	<b>50</b>
<b>RÉSULTAT GLOBAL</b>		<b>-5 144</b>	<b>-4 558</b>

\* Les « notes » renvoient aux annexes IFRS.

### 2.3.1.2 Chiffre d'affaires et produits opérationnels des exercices clos les 31 décembre 2019 et 2020

Le chiffre d'affaires de la Société par catégorie pour les deux exercices présentés s'analyse comme suit :

<i>En milliers d'Euros – normes IFRS</i>	Année		
	2020	2019	Δ
Produits de R&D Quest Diagnostics	0	250	-100%
<b>Ventes de produits et services</b>	<b>1 084</b>	<b>1 520</b>	<b>-29%</b>
<i>Dont marché de la recherche (LSR)</i>	<i>971</i>	<i>1 359</i>	<i>-29%</i>
<i>Dont diagnostic in-vitro (IVD)</i>	<i>113</i>	<i>161</i>	<i>-30%</i>
<b>Total chiffre d'affaires</b>	<b>1 084</b>	<b>1 770</b>	<b>-39%</b>
Autres revenus	220	558	-61%
<b>Total revenus de l'activité</b>	<b>1 304</b>	<b>2 328</b>	<b>-44%</b>

Le total des revenus de l'activité au 31 décembre 2020 s'élève à 1 304 K€ et est en baisse de 44% par rapport au 31 décembre 2019. Cette diminution s'explique principalement par les éléments suivants :

- **le chiffre d'affaires** de l'année 2020 (1 084 K€) est en baisse de 39% par rapport au 31 décembre 2019, notamment en raison d'une forte baisse des ventes de plateformes (1 plateforme vendue en 2020 contre 4 en 2019), du non-renouvellement de la licence accordée à Quest Diagnostics, qui avait généré 250 K€ de revenus un an plus tôt, et de l'activité commerciale globalement ralentie en raison de la crise Covid-19.
- **les autres revenus**, d'un montant de 220 K€ au 31 décembre 2020, correspondent au crédit d'impôt recherche dont la baisse est directement liée, d'une part, au plan de restructuration du 1<sup>er</sup> semestre 2019 qui a conduit à une réduction des effectifs de R&D et, d'autre part, à la baisse des activités R&D en raison de la crise sanitaire.

La répartition pour les pays représentant une part significative du chiffre d'affaires se présente comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2019			
	France	U.S.A.	Reste du Monde	Total des activités ordinaires
Ventes de produits et services	209	615	696	1 520
Produits de partenariat de recherche et développement	0	250	0	250
Subvention R&D et crédit d'impôt	480	0	79	559
<b>Total</b>	<b>689</b>	<b>865</b>	<b>775</b>	<b>2 329</b>

(en milliers d'euros)	31 décembre 2020			
	France	U.S.A.	Reste du Monde	Total des activités ordinaires
Ventes de produits et services	189	324	571	1 084
Produits de partenariat de recherche et développement	0	0	0	0
Subvention R&D et crédit d'impôt	220	0	0	220
<b>Total</b>	<b>409</b>	<b>324</b>	<b>571</b>	<b>1 304</b>

La ligne « Produit de partenariat de recherche et développement » était dédié au contrat avec Quest qui s'est arrêté en 2019.

### 2.3.1.3 Charges opérationnelles des exercices 2019 et 2020

En milliers d'euros	2020	2019	variation
Coût des ventes	532	967	-45%
Recherche et Développement	1 970	2 497	-21%
Ventes et Marketing	1 712	1 650	4%
Frais Généraux	2 295	1 851	24%
Autres produits et charges net	130	3	na
<b>Total des charges opérationnelles</b>	<b>6 639</b>	<b>6 968</b>	<b>-5%</b>

Le coût des ventes est constitué :

- (a) d'achats de matières premières pour des kits fabriqués en interne,
- (b) du coût d'achat des kits et consommables fabriqués par des tiers, et
- (c) du coût d'achat des instruments (dont les scanners) fabriqués par des tiers.

Les marchandises, les scanners et/ou matières premières sont achetées en euros. Les risques liés aux impacts de change sur les achats sont considérés comme non significatifs.

La baisse du coût des ventes provient essentiellement de la baisse du nombre de plateformes vendues.

#### 2.3.1.4 Dépenses de Recherche et Développement

La Société mène des activités de recherche et développement afin de mettre au point des tests pour le diagnostic de maladies génétiques et de certains types de cancer, ainsi que des applications destinées au marché de la recherche (étude de la réplication de l'ADN, édition du génome...). Elle poursuit également des projets de développement de sa technologie, dans le but d'accroître le débit de ses instruments, leur robustesse et leur simplicité d'utilisation.

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges. Les frais de développement sont en partie comptabilisés en charges, et en partie capitalisés, en application des critères de la norme IAS 38. Au bilan, la Société a enregistré en brut 262 K€ en frais de recherche et développement, soit 85 K€ net d'amortissement correspondant à des frais capitalisés avant 2015. Aucune charge de développement n'a été immobilisée depuis 2016.

#### 2.3.1.5 Formation du résultat net

##### *Résultat financier*

En milliers d'euros	2020	2019
Coût de l'endettement financier net	-31	-2
Autres produits et charges financiers	7	-1
<b>Total résultat financier</b>	<b>-24</b>	<b>-3</b>

##### *Impôts*

Compte tenu des déficits constatés depuis sa création, la Société n'a pas enregistré de charge d'impôt sur les sociétés pour les exercices présentés. Les impôts différés actifs ne sont pas reconnus compte tenu de cette situation déficitaire historique et des prévisions financières à court terme.

Le Crédit d'Impôt Recherche attribué à l'entreprise au titre des dépenses de recherche de l'exercice est comptabilisé en « Autres produits »

##### *Résultat net et Résultat net par action*

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions (toutes ordinaires) en circulation au cours de l'exercice.

	31/12/2020	31/12/2019
Nombre d'actions à l'ouverture	38 519 845	15 656 208
Augmentation de capital	12 969 172	22 863 637
<b>Nombre d'actions à la clôture</b>	<b>51 489 017</b>	<b>38 519 845</b>
<b>Nombre d'actions moyen pondéré</b>	<b>45 388 658</b>	<b>28 329 785</b>
<b>Résultat par action</b>	<b>-0,11</b>	<b>-0,16</b>
<b>Résultat par action diluée</b>	<b>-0,11</b>	<b>-0,16</b>

### 2.3.1.6 Présentation et analyse du bilan au 31 décembre 2019 et 2020

En milliers d'euros	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Ecart d'acquisition			
Immobilisations incorporelles	<a href="#">1</a>	88	114
Immobilisations corporelles	<a href="#">2</a>	1 575	590
Immeubles de placement	<a href="#">2</a>		
Titres des sociétés mises en équivalence			
Autres actifs non courants	<a href="#">3</a>	264	248
<b>Actifs non courants</b>		<b>1 926</b>	<b>952</b>
Stocks			
Avances et acomptes versés			54
Créances clients et comptes rattachés		974	1 118
Autres créances financières courants			
Autres créances et comptes de régularisation		1 164	1 058
Créances clients et autres débiteurs	<a href="#">6</a>	2 138	2 176
Trésorerie et équivalents trésorerie	<a href="#">7</a>	1 992	1 082
<b>Actifs courants</b>		<b>5 376</b>	<b>4 650</b>
Actifs destinés à être cédés			
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>7 303</b>	<b>5 602</b>

En milliers d'euros	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Capital		5 149	3 852
Primes d'émission		23 150	19 413
Résultat		-5 177	-4 609
Autres réserves		-19 998	-15 429
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>8</b>	<b>3 123</b>	<b>3 227</b>
Emprunts bancaires et avances remboursables	9	1 019	
Emprunts	9		
Provisions pour retraites		214	208
Provisions pour restructuration			24
Provision pour impôts différés	4		
Produits constatés d'avance	11		
Dettes diverses			
<b>Passifs non courants</b>		<b>1 233</b>	<b>232</b>
Emprunts bancaires et avances remboursables	9		
Emprunt obligataire	9		
Emprunts	9	116	108
Dettes sociales		1 001	626
Dettes fiscales (hors IS)		87	81
Fournisseurs	12	1 380	821
Fournisseurs d'immobilisations	12		3
Produits constatés d'avance	11	114	135
Provisions courantes		112	61
Ecart de conversion passif			
Dettes diverses		135	308
Autres passifs courants			
<b>Passifs courants</b>		<b>2 947</b>	<b>2 144</b>
Passifs destinés à la vente			
<b>TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES</b>		<b>7 303</b>	<b>5 602</b>

### Actifs non courants

La variation des immobilisations corporelles nettes passant de 590 k€ à fin 2019 à 1 575 k€ à fin 2020, s'explique par

- Le retraitement IFRS 16 lié aux loyers du siège social de la société (augmentation brute de 1 342k€ sur la période),
- Et des investissements en équipements techniques limités (128k€ brut),
- Cette augmentation est pondérée par les amortissements de la période pour 640k€ liés à IFRS16 et aux matériels techniques.

### Actifs courants

Exercices clos les 31 décembre

En milliers d'euros	Exercices clos les 31 décembre	
	2020	2019
Stocks	1 246	1 338
Avances et acomptes versés	0	54
Clients et comptes rattachés	974	1 118
Autres créances	1 164	1 058
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 992	1 082
<b>Actifs courants</b>	<b>5 376</b>	<b>4 650</b>

L'évolution des actifs courants nets résulte principalement de

- la hausse de la trésorerie (+910 k€) et des autres créances (+106k€) liée au CIR 2019 et 2020 (le CIR 2019 ayant été encaissé sur le premier trimestre 2021),
- légèrement pondérée par la baisse des créances clients liée notamment à la baisse du chiffre d'affaires (-144k€) et à la baisse des stocks (-92 k€) liée notamment à la vente d'une plateforme sur le premier semestre.

#### Capitaux propres

Au 31 décembre 2020, le capital est composé de 51.489.017 actions entièrement libérées et d'une valeur nominale unitaire de 0,1€.

Différentes catégories de titres	Valeur nominale (en €)		Nombre de titres	
	Au 31 Décembre 2019	Au 31 Décembre 2020	Au 31 Décembre 2019	Au 31 Décembre 2020
actions ordinaires	3 851 985	5 148 902	38 519 845	51 489 017
<b>Total</b>	<b>3 851 985</b>	<b>5 148 902</b>	<b>38 519 845</b>	<b>51 489 017</b>

Au cours de l'exercice 2020, le capital social a été augmenté notamment à la suite de :

- l'émission d'actions à bons de souscription d'actions (ABSA) et par l'exercice des tranches 3 et 4 des ABSA mises en place avec Winance,
- L'exercice de BSA détenus par Negma (ex Braknor) liés aux tranches 12 et 13,
- L'émission de la première tranche d'OCABSA en novembre 2020 et sa conversion en décembre 2020 dans le cadre du nouveau contrat de financement sous forme d'OCABSA signé avec Winance en juin 2020.

Ces augmentations de capital d'un montant total de 1 297 K€ sont assorties d'une prime d'émission totale de 3 846 K€, nette des frais d'émission.

Par ailleurs, l'exercice intégral de tous les titres donnant accès au capital existant au 31 décembre 2020 (BSA et BSPCE), pourrait conduire à la création au maximum de 3.044.708 actions nouvelles.

Ces instruments dilutifs sont actuellement hors de la monnaie compte tenu des cours d'exercice compris entre 0,88€ et 8,58€.

## Passifs non courants et passifs courants

Exercices clos les 31 décembre

En milliers d'euros	2020	2019
Dettes financières non courantes	1 019	0
Provisions non courantes	214	232
Autres passifs non courants	0	0
<b>Passifs non courants</b>	<b>1 233</b>	<b>232</b>
Emprunts bancaires et avances remboursables	0	0
Emprunts	116	108
Provisions courantes	112	61
Fournisseurs	1 380	824
Dettes fiscales et sociales	1 088	707
Produits constatés d'avance	114	135
Autres créditeurs	135	308
<b>Passifs courants</b>	<b>2 947</b>	<b>2 144</b>

L'application de la norme IFRS16 a généré une augmentation de 1 019k€ des passifs non courants.

### 2.3.1.7 Flux de trésorerie et endettement

En milliers d'euros	2020	2019
Flux de trésorerie générés par l'activité	-3 665	-5 126
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-144	-26
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	4 717	3 062
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>	<b>908</b>	<b>-2 090</b>
Incidences des variations de taux de change		
<b>TRESORERIE A L'OUVERTURE</b>	<b>1 082</b>	<b>3 172</b>
<b>TRESORERIE A LA CLOTURE</b>	<b>1 992</b>	<b>1 082</b>

#### Flux opérationnels

Le flux net de trésorerie généré par l'activité ressort à -3 665 k€ en 2020 contre -5.126 k€ en 2019. L'amélioration provient essentiellement de l'amélioration du BFR.

#### Flux d'investissement

Le flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement ressort à -144 k€ sur l'exercice contre -26 k€ l'année précédente

### *Flux de financement*

Le flux net de trésorerie est de + 4.717 k€ sur l'exercice et comprend 5.033 k€ d'augmentation de capital et -316 k€ de remboursement d'emprunt.

### *Echéancier de dettes financières*

Les dettes financières à la clôture de l'exercice 2020 sont liées à la norme IFRS 16. La dette se décompose en 116k€ à moins d'un an et 1019k€ à plus d'un an.

## **2.4 Examen des comptes sociaux de l'exercice 2020**

Les comptes annuels 2020 qui vous sont présentés ont été établis conformément au plan comptable général français et en observant les principes de prudence et de sincérité.

Les mêmes formes et selon les mêmes règles d'évaluation que pour l'exercice précédent ont été retenues.

Le total général du bilan s'élève à 6.144.714 euros, pour un montant de 5.408.439 euros pour l'exercice précédent

### *Chiffre d'affaires et produits d'exploitation*

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le chiffre d'affaires de la Société a baissé de 1.770k€ en 2019 à 1.084k€ pour l'exercice 2020, notamment en raison de la vente de 4 plateformes en 2019 contre une en 2020.

### *Marge et Résultat*

Les charges d'exploitation passent de 7.012k€ à 6.833k€ de 2019 à 2020.

En particulier, les achats de marchandises et de matières premières (y compris variation de stocks) ont baissé de 345k€, les autres achats et charges externes ont diminué de 314k€, la charge salariale a augmenté de 284k€, des provisions sur l'actif circulant ont été comptabilisées pour une augmentation de 239k€.

### *Financement et dettes financières*

La structure financière à la fin de l'exercice 2020 est la suivante :

Capitaux propres	<b>3 277 294 €</b>
Autres dettes financières	<b>0 €</b>
Trésorerie nette	<b>1 992 328 €</b>

Le tableau d'évolution des capitaux propres est intégré dans l'annexe aux comptes annuels.

### *Dettes fournisseurs*

Conformément aux dispositions des articles L 441-6-1 et D 441-4 du Code de Commerce, nous vous indiquons ci-après la décomposition à la clôture des deux derniers exercices du solde des dettes à l'égard des fournisseurs et celui des postes clients par date d'échéance :

Etat de la dette fournisseurs		Factures Non Echues	Factures reçues échues				Factures échues
			à moins de 30 Jours	de 31 à 60 Jours	de 61 à 90 jours	à plus de 91 jours	
<b>2020</b>	Nombre de factures concernées	<b>72</b>	<b>13</b>	<b>14</b>	<b>2</b>	<b>58</b>	<b>87</b>
	Montant total des factures concernées (TTC)	<b>199</b>	<b>35</b>	<b>25</b>	<b>143</b>	<b>179</b>	<b>382</b>
	Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (HT)	<b>6%</b>	<b>1%</b>	<b>1%</b>	<b>4%</b>	<b>5%</b>	<b>11%</b>
<b>2019</b>	Nombre de factures concernées	<b>30</b>	<b>8</b>	<b>6</b>	<b>4</b>	<b>26</b>	<b>181</b>
	Montant total des factures concernées (TTC)	<b>711</b>	<b>18</b>	<b>17</b>	<b>7</b>	<b>379</b>	<b>420</b>
	Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (HT)	<b>39%</b>	<b>1%</b>	<b>1%</b>	<b>0%</b>	<b>21%</b>	<b>23%</b>

## Créances clients

Etat des factures émises	Factures Non Echues	Factures émises échues				Factures échues	
		à moins de 30 Jours	de 31 à 60 Jours	de 61 à 90 jours	à plus de 91 jours		
2020	<b>(A)</b>	<b>Factures émises non réglées à la date de clôture</b>					
	Nombre de factures concernées	<b>45</b>	<b>19</b>	<b>13</b>	<b>2</b>	<b>27</b>	<b>69</b>
	Montant total des factures concernées (TTC)	<b>148</b>	<b>79</b>	<b>37</b>	<b>3</b>	<b>542</b>	<b>357</b>
	Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (HT)	<b>14%</b>	<b>7%</b>	<b>3%</b>	<b>0%</b>	<b>39%</b>	<b>50%</b>
	<b>(B)</b>	<b>Factures exclues du (A) relatives à des créances litigieuses</b>					
	Nombre de factures concernées						
	Montant total des factures concernées (TTC)						

2019	<b>(A)</b>	<b>Factures émises non réglées à la date de clôture</b>					
	Nombre de factures concernées	<b>30</b>	<b>8</b>	<b>6</b>	<b>4</b>	<b>26</b>	<b>181</b>
	Montant total des factures concernées (TTC)	<b>711</b>	<b>18</b>	<b>17</b>	<b>7</b>	<b>379</b>	<b>420</b>
	Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (HT)	<b>39%</b>	<b>1%</b>	<b>1%</b>	<b>0%</b>	<b>21%</b>	<b>23%</b>
	<b>(B)</b>	<b>Factures exclues du (A) relatives à des créances litigieuses</b>					
	Nombre de factures concernées						
	Montant total des factures concernées (TTC)						

### 2.4.1 Approbation des comptes annuels de la Société et proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons d'approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de 5.086.598 euros qu'il vous est proposé d'affecter au compte « report à nouveau ».

Au résultat de cette affectation, le compte « report à nouveau » s'élèverait à la somme négative de 25.021.404 euros.

### 2.4.2 Distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices sociaux

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

### 2.4.3 *Dépenses non déductibles fiscalement*

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater et 39-4 du Code général des impôts, nous vous informons que les comptes sociaux de l'exercice social clos le 31 décembre 2020 ne comprennent pas de charges et dépenses somptuaires.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quinquies du Code Général des Impôts, s'il y a lieu, les dépenses visées à l'article 39-5 du Code Général des Impôts et qui font l'objet du relevé prévu à l'article 54 quater, vous seront communiquées lors de l'assemblée générale ordinaire.

### **Tableau des résultats des cinq derniers exercices**

Le tableau des résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices, tel que prévu par les articles R 225-81, R 225-83 et R 225-102 du code de commerce, figure en Annexe 1 du présent rapport (voir à la suite du rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise).

### 2.4.4 *Situation d'endettement*

Il n'y a pas de dette financière à la clôture 31.12.2020.

### 2.4.5 *Prêts consentis par application de l'article L. 511-6, 3 bis du Code monétaire et financier*

En application des Articles L. 511-6, 3 bis al. 2, R. 511-2-1-1 et R. 511-2-1-2 du code monétaire et financier nous vous précisons qu'aucun prêt entre entreprises visé à l'article L. 511-6, 3 bis du code monétaire et financier n'a été consenti par la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

### 2.4.6 *Prises de participations significatives dans des sociétés ayant leur siège en France, ou prises de contrôle de telles sociétés ; cessions de telles participations (article L. 233-6 du code de commerce)*

[La Société n'a acquis, ni cédé, au cours de l'exercice, aucune participation.

## **2.5 Information des actionnaires**

### 2.5.1 *Renseignements relatifs à la répartition du capital et à l'autocontrôle – Programme de rachat d'actions*

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du code de commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit code, figure ci-après l'identité des actionnaires détenant, à la date du 31 décembre 2020 directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales de la Société :

#### **Néant**

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, l'AMF a reçu les déclarations de franchissement de seuil suivantes :

#### **Néant**

- *Attributions d'actions aux salariés*

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, la Société n'a procédé à aucun rachat de ses propres actions en vue de les attribuer à ses salariés dans le cadre d'un programme d'options d'achat d'actions, d'attributions gratuites d'actions, d'épargne salariale ou autres allocations d'actions aux salariés et dirigeants de la Société ou des sociétés qui lui sont liées.

- *Bilan des opérations de rachat d'actions*

La Société a conclu, le 25 juillet 2014, avec CM-CIC Securities un contrat de liquidité et y avait affecté la somme de 200 000 euros.

- Nombre d'actions achetées et vendues au cours de l'exercice 2020

Dans le cadre du contrat de liquidité, au cours de l'exercice 2020:

- 2.074.799 actions ont été achetées au cours moyen 0,56 euros par action; et
- 2.087.964 actions ont été vendues au cours moyen de 0,56 euros par action.

La Société a n'a pas procédé au rachat de ses propres actions pour d'autres motifs.

- Nombre et valeur des actions propres détenues au 31 décembre 2020

Compte tenu des achats et ventes effectués au cours de l'exercice, le solde du contrat de liquidité était de 14.788 actions au 31 décembre 2020. A cette date, la valeur en portefeuille s'élevait à 11.668 € euros, sur la base du cours de clôture au 31 décembre 2020, soit 0,79 euros.

La Société n'a pas donné avis à une autre société par actions qu'elle détient plus de 10% de son capital.

La Société ne détient pas de participations croisées et n'a donc pas procédé à l'aliénation d'actions.

### 2.5.2 *Modifications intervenues au cours de l'exercice dans la composition du capital*

	Nombre	Valeur nominale (euros)	Capital social (euros) (après modification)
Actions composant le capital social au début de l'exercice	38.519.845	0,10 €	3.851.984,50 €
Actions émises au cours de l'exercice	<b>12.969.172</b>	0,10 €	<b>1.296.917,2 €</b>
Actions composant le capital social en fin d'exercice	<b>51.489.017</b>	0,10 €	<b>5.148.901.70 €</b>

### 2.5.3 *Participation des salariés – attribution d'options de souscription d'actions et d'actions gratuites*

A la date du présent rapport, certains salariés de la Société (hors membres du Directoire) sont titulaires de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE) pouvant leur conférer 0,04 % du capital en cas d'exercice intégral de tous les BSPCE et BSA en circulation.

Au 31 décembre 2020, la participation des salariés (hors membres du directoire) calculée conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce s'établit à 0%.

#### 2.5.4 Evolution du titre – risque de variation du cours

Les marchés boursiers ont connu en 2020 d'importantes fluctuations, particulièrement depuis la crise liée au COVID-19, qui ont souvent été sans rapport avec les résultats des sociétés dont les actions sont négociées. Les fluctuations de marché et la conjoncture économique pourraient accroître la volatilité des actions de la Société. Le cours des actions de la Société pourrait fluctuer significativement, en réaction à différents facteurs et événements, parmi lesquels peuvent figurer les facteurs de risque décrits dans le Document d'Enregistrement Universel ainsi que la liquidité du marché des actions de la Société.

A titre indicatif, entre le 1er septembre et le 13 janvier 2021, les volumes (en nombre d'actions) et le prix de l'action (en €) au plus bas et au plus haut (à la clôture) et leur moyenne sur la période sont précisés ci-après :

	minimum	maximum	moyenne
Volumes	138 486	79 115 996	8 047 203
Prix de l'action	0,27	1,79	0,71

Par ailleurs, dans le cadre du financement avec Winance sous la forme d'Ocabsa, Winance n'a pas vocation à conserver les actions résultant de la conversion des OCA et de l'exercice des BSA et pourrait décider, à court ou moyen terme, de les céder sur le marché en fonction des conditions de marché. La cession de tout ou partie des Actions Nouvelles ou l'anticipation que de telles cessions est susceptible d'avoir un impact défavorable sur le cours des actions de la Société. La Société ne peut prévoir les éventuels effets sur le prix de marché des actions de telles cessions.

#### 2.4.5. Contrôle de la Société

- *Actionnaires significatifs non représentés au Conseil de surveillance*

A la date du présent rapport, les fonds gérés par Vesalius Biocapital détient plus de 3% du capital de la Société et n'est pas représenté au Conseil de surveillance, étant toutefois précisé que:

- Stéphane Verdood, vice-président du Conseil de surveillance, a été nommé en cette qualité sur proposition de Vesalius

- *Droits de vote des principaux actionnaires*

Les droits de vote de chaque actionnaire sont actuellement égaux au nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux. Il n'a pas été instauré de droit de vote double.

- *Contrôle de la Société*

A la date du présent rapport, aucun actionnaire ne détient le contrôle de la Société au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'action de concert entre ses actionnaires.

En sus de la présence de Elisabeth Ourliac et Tamar Saraga - membres indépendants au sein de son Conseil de surveillance - et de la procédure des conventions réglementées, le règlement intérieur prévoit en particulier les obligations suivantes pour chaque membre du Conseil de surveillance :

**Obligation de loyauté:** L'obligation de loyauté requiert des membres du Conseil qu'ils ne doivent, en aucun cas, agir pour leur intérêt propre contre celui de la Société.

Dans une situation laissant apparaître ou pouvant laisser apparaître un conflit d'intérêt entre l'intérêt social et son intérêt personnel, direct ou indirect ou l'intérêt de l'actionnaire ou du groupe d'actionnaires qu'il représente, le membre du conseil concerné doit en informer dès qu'il en a connaissance le conseil et en tirer toute conséquence quant à l'exercice de son mandat.

Ainsi selon le cas, il devra :

- soit s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante,
- soit ne pas assister à la réunion du conseil pendant laquelle il se trouve en situation de conflit d'intérêt,
- soit, à l'extrême, démissionner de ses fonctions.

A défaut de respecter ces règles d'abstention et de retrait, la responsabilité du membre du conseil pourrait être engagée.

Une fois par an, le conseil passe en revue les conflits d'intérêts connus. Chaque membre du conseil fait part, le cas échéant, de l'évolution de sa situation.

**Obligations de révélation:** Afin de prévenir les risques de conflits d'intérêt et de permettre au directoire de délivrer une information de qualité aux actionnaires et aux marchés, chaque membre du conseil a l'obligation de déclarer au directoire:

- (1) dès qu'il en a connaissance, toute situation laissant apparaître ou pouvant laisser apparaître un conflit d'intérêt entre l'intérêt social et son intérêt personnel direct ou indirect;
- (2) dans le mois suivant la clôture de l'exercice, dès lors qu'il est versé, dû ou à la charge d'une société contrôlée par la Société ou d'une société contrôlant celle-ci;
- (3) toute rémunération, jetons de présence et avantage de toute nature, y compris sous forme d'attribution de titres de capital ou de créances, de titres donnant accès au capital ou d'options, versés ou restant à verser au titre de l'exercice clos, le cas échéant, en distinguant les éléments fixes, variables et exceptionnels les composant ainsi que les critères en application desquels ils ont été calculés ou les circonstances en vertu desquelles ils ont été établis;
- (4) tout avantage de toute nature correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci, que ces avantages résultent ou non d'un contrat de travail;
- (5) tout régime de retraite supplémentaire;
- (6) tout mandat et fonction exercés dans toute société durant l'exercice; et
- (7) au titre des cinq dernières années, tout mandat exercé en dehors de la Société, toute condamnation pour fraude, toute incrimination et/ou sanction officielle et, notamment, tout empêchement d'agir en qualité de membre d'un organe de direction ou de surveillance d'un émetteur.

Le règlement intérieur rappelle en outre la réglementation relative à la diffusion et à l'utilisation d'informations privilégiées en vigueur et précise que ses membres doivent s'abstenir d'effectuer des

opérations sur les titres de la Société lorsqu'ils disposent d'informations privilégiées. Par ailleurs, chaque membre du Conseil à l'obligation de déclarer à la Société toute opération d'acquisition, cession, souscription et/ou échange portant sur des instruments financiers émis par la Société ou sur des instruments financiers liés, qu'elle soit réalisée directement ou par personne interposée.

- *Accords pouvant entraîner un changement de contrôle*

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle de la Société.

- *Etat des nantissements d'actions de la Société*

A la connaissance de la Société, aucune de ses actions ne fait l'objet d'un nantissement.

#### 2.5.5 *État récapitulatif des opérations des dirigeants et des personnes mentionnées à l'article L 621-18-2 du code monétaire et financier sur les titres de la Société réalisées au cours de l'exercice*

La Société n'a connaissance d'aucune opération réalisée sur ses titres au cours de l'exercice 2020 par ses dirigeants ou toutes personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du code monétaire et financiers.

## **2.6 Facteurs de risque et incertitudes anticipés et/ou difficultés rencontrés par la Société**

L'ensemble des risques auxquels la Société pourrait être confrontée est décrit dans le dernier document d'enregistrement universel enregistré le 9 février 2021 sous le numéro R21-002.

Au cours de l'exercice 2020, la crise sanitaire liée à la Covid-19 a eu un impact sur l'activité de la société :

- Le ralentissement économique général lié à la pandémie de coronavirus a affecté les principaux clients et prospects de Genomic Vision. En particulier, le nombre de commandes de consommables a chuté avec la fermeture des sites chez la plupart des clients notamment sur le deuxième trimestre 2020. L'activité en présentiel ayant été suspendue en raison du confinement, les équipes de Genomic Vision se sont focalisées sur la poursuite du développement de FiberStudio par Intelligence Artificielle.
- Le ralentissement de la conclusion d'accords de partenariats. En effet, ces partenariats sont généralement mis en place avec des structures pouvant bénéficier d'aides publiques (au travers par exemple de subventions), ces aides étant actuellement souvent orientées pour la recherche contre la Covid-19.

Pour 2021, la Société ne dispose pas d'un fonds de roulement net suffisant pour faire face à ses obligations et à ses besoins de trésorerie d'exploitation

- Au 31 décembre 2020, la trésorerie et équivalents de trésorerie de la Société s'établissait à 1.990 k€ euros. Ainsi, sur la base de son plan de développement envisagé, la Société estimait que sa trésorerie disponible lui permettait de financer ses activités jusqu'à fin mai 2021 (hors exercice éventuel des BSA Winance et BSA Bracknor/Negma déjà en circulation), et que le besoin de trésorerie supplémentaire lui permettant de poursuivre ses activités au cours des 12 prochains mois était estimé à 4 millions d'euros.
- Afin de faire face à ses besoins en fonds de roulement, la Société a donc décidé de mettre en place une ligne de financement avec Winance par la signature le 11 juin 2020 d'un contrat d'émission d'OCABSA. Ce Contrat prévoit l'émission au bénéfice de Winance des

OCABSA en plusieurs tranches d'un montant de 1 million d'euros l'une, représentant un emprunt obligataire d'un montant total maximum de 12 millions d'euros, sur une période de 24 mois.

Par exception,

- la première tranche a été émise le 30 novembre 2020 pour un montant de 0,8 million d'euros
- la seconde tranche d'un montant de 1,2 million d'euros a été émise en mars 2021
- Le tirage de tout ou partie des tranches restantes (a minima 6 tirages sur les 10 tirages encore possibles) permet à la Société de disposer d'un fonds de roulement net suffisant au regard de ses obligations au cours des 12 prochains mois.

## **2.7 Procédures de contrôle interne et de gestion des risques**

La Société adopte la définition du contrôle interne proposée par l'Autorité des Marchés Financiers, selon laquelle le contrôle interne est un dispositif qui vise à assurer:

- la conformité aux lois et règlements;
- l'application des instructions et orientations fixées par la direction générale;
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société; et
- la fiabilité des informations financières,

et qui, d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

En 2014, la Société a complété son dispositif de contrôle interne en se référant au guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites du cadre de référence relatif aux dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne publié par l'AMF le 22 juillet 2010.

### **2.7.1 Les acteurs et l'organisation du contrôle interne**

D'une manière générale, le directoire exerce le pilotage stratégique et opérationnel de la Société et veille au respect des procédures en place. Le directoire se réunit aussi souvent que l'actualité l'exige et en général au moins une fois par mois.

Le directoire bénéficie du support d'un comité exécutif, qui constitue l'instance de revue opérationnelle des projets de la Société. Le comité exécutif est constitué des membres du directoire et du Directeur Administratif & Financier. Il est présidé par le président du directoire et se réunit en général au moins une fois par mois, afin de contrôler les opérations et de suivre et si nécessaire ajuster, le déroulement des principaux projets. Le comité exécutif est un lieu d'échanges et de réflexions transversales, qui joue un rôle de contrôle et de coordination.

Un responsable qualité est en charge de:

- s'assurer que les processus sont bien établis, mis en œuvre et entretenus;

- rendre compte au directoire du fonctionnement du système de management de la qualité et de tout besoin d'amélioration; et
- s'assurer que la sensibilisation aux exigences réglementaires et des clients est bien communiquée au sein de l'entreprise.

### 2.7.2 *Référentiels et outils du contrôle interne*

D'un point de vue réglementaire, l'activité de la Société, qui consiste en la conception, la fabrication et la commercialisation de tests génétiques de diagnostic moléculaire, est soumise à la directive DI 98/79/CE consolidée (Annexes I et III) et au code de la santé publique (cinquième partie, livre II).

Genomic Vision a mis en place un système de management de la qualité, qui repose sur un ensemble de documents internes et externes. Depuis le 16 février 2016, ce système a reçu la certification NF EN ISO 13485 : 2012 pour « les activités de fabrication, vente et prestations associées (installation et maintenance) d'instruments et de kits de diagnostic in vitro utilisés pour le diagnostic génétique moléculaire de pathologies humaines ». Depuis le 19 janvier 2018, Genomic Vision est certifiée selon la version 2017 de la norme NF EN ISO 13485 et a en plus obtenu l'extension du champ de la certification aux activités de conception, en plus de la fabrication, vente et prestations associées (installation et maintenance) d'instruments et de kits de diagnostic in vitro utilisés pour le diagnostic génétique moléculaire de pathologies humaines. L'audit de renouvellement de la certification NF EN ISO 13485 s'est déroulé fin novembre 2018 et le certificat a été renouvelé le 4 février 2019.

Les personnes impliquées dans le contrôle interne et la gestion des risques s'appuient sur différents outils :

- *Manuel qualité*

Genomic Vision a consigné par écrit ses politiques, processus, procédures, instructions et modes opératoires nécessaires pour assurer la qualité de ses activités.

Le manuel qualité constitue le référentiel de Genomic Vision ; il s'applique à l'ensemble des activités de la Société et décrit l'organisation et le système de management de la qualité mis en place pour garantir aux clients de la Société la qualité des prestations qu'elle réalise.

- *Organigramme, fiches de postes, délégation de pouvoirs*

L'organisation de la Société est matérialisée par la diffusion d'un organigramme, régulièrement actualisé par le Directeur Administratif et Financier. En complément, une fiche de poste décrit pour chaque poste ses modalités d'insertion dans l'organisation générale, ses missions, responsabilités, moyens alloués et critères de performance.

La procédure « Modalités d'habilitation du personnel technique » PRO-RH-06-a décrit les dispositions pour s'assurer que le personnel technique a bien reçu les formations appropriées aux tâches qui lui sont attribuées et selon les règles d'assurance qualité.

La structure de la Société ainsi que les spécificités de ses activités ne permettent pas au Directoire d'assurer en permanence le contrôle des procédures interne et de veiller, en toutes circonstances, à la rigoureuse application des règles en vigueur. Une procédure spécifique a

donc été établie pour décrire le dispositif permettant au directoire de déléguer une partie de ses pouvoirs dans le respect de conditions permettant le transfert effectif de la responsabilité qu'implique cette délégation. En l'espèce, il est impératif que le délégataire dispose pleinement de la compétence et de l'autorité suffisante, d'un minimum d'indépendance et des moyens nécessaires pour accomplir la mission confiée.

- *Cartographie des processus*

Afin de mettre en œuvre, d'entretenir et de maintenir l'efficacité du SMQ, Genomic Vision a identifié un certain nombre de processus dont :

- 1 processus **Pilotage**
- 1 Macro-processus **Management des ressources** :
  - Processus Gestion des Equipements/Infrastructures/SI\* (SI sous-traité)
  - Processus Gestion des Ressources Humaines (Processus en partie sous-traitée)
  - Processus Gestion de la Comptabilité/Facturation (hors périmètre de certification)
- 1 Macro-processus de **réalisation du produit** :
  - Processus Conception / Développement / Industrialisation
  - Processus Achats - Gestion des Fournisseurs
  - Processus Production (Processus en partie sous-traitée)
  - Processus Logistique – Livraison
  - Processus de Gestion des risques
- 1 Macro-processus **Service client** :
  - Business Développement/Marketing/Ventes
  - Installation Formation
  - Prestation de Service (hors périmètre de certification)
- 1 processus **Mesure et Amélioration**

Cette approche permet d'identifier les activités critiques de la Société et de mettre en place les moyens de maîtrise adaptés. Chaque processus est décrit dans une fiche spécifique, rédigée par un pilote du processus.

- *Procédures et modes opératoires*

Dans le cadre du SMQ, des procédures complètent les dispositions du manuel qualité, en décrivant ce qui doit être fait, qui doit le faire et pourquoi. Les modes opératoires décrivent la manière de faire, les modalités de réalisation.

A ce jour, la Société a rédigé et mis en application 52 procédures et 68 modes opératoires relatifs aux différents processus.

### 2.7.3 *Les procédures de contrôle et de gestion des risques opérationnels*

- *Evaluation professionnelle*

Tous les collaborateurs de la Société sont évalués annuellement au cours d'un entretien, afin de mesurer l'accomplissement des missions permanentes attachées à leur poste de travail et l'atteinte des objectifs spécifiques qui leur ont été assignés au titre de l'année écoulée.

- *Revue de processus*

Pour chaque processus identifié, une revue doit avoir lieu une fois par an pour faire le point sur le fonctionnement et l'efficacité du processus considéré.

Des indicateurs qualité identifiés au niveau de chaque processus permettent de surveiller et mesurer l'atteinte des objectifs fixés. Une analyse systématique des données est réalisée en revue de direction et des actions correctives sont entreprises, lorsque cela s'avère nécessaire.

En 2019, cette revue des processus a eu lieu le 15 octobre dans le même temps que les revues audits internes. En 2020, elle a eu lieu le 14 octobre 2020.

- *Audits internes*

Le responsable qualité organise tous les ans, selon un programme validé en revue de direction, des audits internes. Les audits internes ont pour but de s'assurer que les dispositions prises par le système qualité restent conformes aux référentiels, qu'elles sont mises en œuvre de manière efficace et aptes à atteindre les objectifs qualité et que les activités et les produits sont conformes aux dispositions prévues. Les audits internes sont menés par du personnel qualifié et formé à la conduite de l'audit.

Les processus SMQ externalisés ont eu lieu respectivement les 15 & 16 octobre 2019 et 14 & 15 septembre 2020.

- *Sélection et évaluation des fournisseurs et sous-traitants*

Genomic Vision sélectionne et évalue tous les fournisseurs et sous-traitants impactant la production de produits commercialisés ou de services rendus. Les fournisseurs sélectionnés font l'objet d'un agrément par la Société, revu annuellement.

A ce jour, la Société a identifié 42 fournisseurs ou sous-traitants « critiques », dont les produits ou les prestations peuvent influencer la sécurité ou la performance des dispositifs médicaux de diagnostic in vitro (DMDIV) fabriqués par Genomic Vision. Un planning triennal d'audits est mis à jour régulièrement et des audits sont menés périodiquement en vue d'évaluer les fournisseurs, en particulier ceux qui ne sont pas certifiés selon la norme ISO 13485.

- *Non-conformité, réclamations clients, vigilance et rappel de produit*

Lorsqu'un aspect quelconque des travaux ou le résultat des travaux n'est pas conforme aux procédures de Genomic Vision, une procédure de gestion des non-conformités est mise en œuvre et les actions correctives ou préventives adéquates sont engagées.

Cette procédure ne concerne pas les activités administratives.

Une procédure décrit les modalités de traitement des retours d'information émanant des clients, de leur réception à la réponse apportée aux clients. Cette procédure inclut le traitement des réclamations clients.

Une procédure définit également les exigences réglementaires à mettre en œuvre dans le cadre de la surveillance des incidents ou des risques d'incidents résultant de l'utilisation des dispositifs médicaux de diagnostic in vitro fabriqués par Genomic Vision et devant être signalé à l'ANSM (Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé, autorité compétente en charge notamment des vigilances en France). Cette procédure est conforme

avec la réglementation et la législation en vigueur, notamment la Directive européenne 98/79/CE relative aux DMDIV et le Code de la Santé Publique, Vème partie, Livre II, titre II, chapitre II « Mesures et vigilance ».

Genomic Vision s'engage à informer l'ANSM de tout rappel de Dispositif Médical de Diagnostic in Vitro en cas de défaillance ou d'altération de celui-ci, susceptible d'entraîner des effets néfastes pour la santé ou la sécurité des personnes.

Enfin, une procédure de surveillance post-marché décrit comment Genomic Vision recueille et examine les données acquises sur les DMDIV après leur mise sur le marché. Elle a pour but d'analyser le rapport bénéfice / risque lié aux dispositifs.

- *Veille réglementaire*

Le responsable qualité assure une veille normative et réglementaire en effectuant périodiquement une revue des textes européens et français applicables aux DMDIV.

Pour la commercialisation des produits hors union européenne, Genomic vision peut faire appel à des experts des produits et des pays ou territoire concernés.

- *Revue de direction*

Le but de cette revue est d'évaluer l'efficacité du système de management de la qualité et les performances des activités, afin de concevoir les améliorations nécessaires. L'ensemble des processus est examiné.

Sa fréquence est annuelle. Elle est préparée et animée par le responsable qualité, qui y convie l'ensemble des directeurs. L'ordre du jour inclut la revue des processus.

Les dernières revues de direction ont eu lieu les 18 décembre 2018, 15 octobre 2019 et 14 octobre 2020.

- *Contrôle et gestion des risques liés aux activités de R&D*

Les activités de R&D sont organisées sous la forme de projets, conformément à la procédure « Conception, développement et commercialisation de nouveaux produits ».

Chaque projet est géré par un groupe-projet pluridisciplinaire associant des compétences des équipes de R&D, industrialisation, production, marketing et activités support (affaires réglementaires, propriété intellectuelle, juridique). Ce groupe se réunit au moins une fois par mois pour évaluer l'avancement des projets et prendre les décisions de pilotage qui s'imposent.

L'avancement des projets est évalué en référence aux grandes étapes de développement définies par la procédure. Le franchissement de jalons prédéfinis est validé par le directeur R&D, le directeur général et le président du directoire, sur proposition du groupe projet.

Une réunion à minima semestrielle au sein de la R&D permet de revoir l'ensemble des projets, associant la R&D, le marketing, le business développement, le Responsable Qualité et le directoire.

- *Contrôle et gestion des risques liés aux activités commerciales*

Les activités commerciales au sens large – marketing, ventes et business développement – font l'objet de revues mensuelles, basées sur un rapport d'activité, au cours d'une réunion associant les directeurs concernés et le président du directoire.

#### 2.7.4 *Les procédures de contrôle et de gestion des risques financiers*

- *Engagement des dépenses*

Les modalités d'engagement de dépenses sont décrites dans des procédures, qui prévoient notamment des validations différenciées selon la nature, le montant et l'objet des achats concernés.

- *Elaboration et traitement des informations comptables et financières*

La Société a recours à un cabinet d'expertise comptable qui assure les tâches suivantes:

- tenue de la comptabilité: saisie des informations comptables sur la base des pièces communiquées par la Société et conservées au siège de la Société;
- production des états financiers: présentation des comptes sous la forme d'une plaquette annuelle, en normes françaises et en normes IFRS;
- établissement des bulletins de paie mensuels et de toutes les déclarations sociales afférentes; et
- établissement des déclarations fiscales.

En interne, le Directeur Administratif et Financier contrôle les éléments transmis au cabinet comptable ainsi que les productions de ce cabinet comptable.

- *Contrôle de gestion*

En interne, le Directeur Administratif et Financier contrôle les éléments transmis au cabinet comptable ainsi que les productions de ce cabinet comptable.

### 3 RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

#### 3.1 Gouvernement de la Société

- *Rapport du conseil de surveillance sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2020*

Le conseil de surveillance a examiné le 28 avril 2021 les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils sont présentés par le directoire ainsi que le rapport du directoire sur sa gestion au cours dudit exercice.

Ces documents n'appellent aucune observation particulière de la part du conseil de surveillance.

- *Introduction et référentiel*

Genomic Vision est une société anonyme à directoire et Conseil de surveillance.

Ce rapport est établi par le conseil de surveillance de la Société en application de l'article L. 225-68 du Code de commerce. Ce rapport a été arrêté par le conseil de surveillance le 28 avril 2021.

Conformément aux dispositions légales, nous vous rendons compte ci-après des principes de gouvernement d'entreprise mis en œuvre par la Société, et notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de surveillance et de l'actionnariat de la Société :

- la référence faite à un code de gouvernement d'entreprise;
- la composition du Conseil de surveillance et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein;
- la liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux à la clôture de l'exercice ;
- les conventions intervenues entre un mandataire social ou un actionnaire significatif de la société mère avec une filiale (article L. 225-37-4 du code de commerce) ;
- les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de surveillance au cours de l'exercice écoulé ;
- les principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux ;
- les informations sur les rémunérations totales et avantages de toute nature versés par la Société au cours de l'exercice écoulé aux mandataires sociaux ;
- les engagements pris par la Société au bénéfice des mandataires sociaux correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou postérieurement à l'exercice de celles-ci ;
- les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale;
- la répartition du capital et des droits de vote et les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique;
- l'état des délégations de compétence et des autorisations en vigueur conférées par l'assemblée générale; et
- le rapport du conseil de surveillance sur les opérations de l'exercice écoulé.

- *Conventions entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote > 10% d'une société et, d'autre part, une filiale*

Néant – Il est rappelé que la Société n'a pas de filiale.

- *Mise en œuvre de la règle "appliquer ou expliquer"*

Afin de se conformer aux exigences de l'article L. 225-68 du Code de commerce, la Société a désigné le Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites tel qu'il a été publié en décembre 2009 par MiddleNext et révisé en septembre 2016 (le « **Code MiddleNext** ») comme code de référence auquel elle se réfère depuis l'admission de ses titres aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, ce code étant disponible notamment sur le site de MiddleNext ([www.middlenext.com](http://www.middlenext.com)).

La Société a pour objectif de se conformer à l'ensemble des recommandations du Code MiddleNext.

Après avoir examiné les « points de vigilance » et la liste des recommandations présentés dans le Code MiddleNext, le Conseil considère que la situation de la Société à l'égard de ces recommandations est la suivante :

Recommandations du Code MiddleNext	Conforme	Non conforme	En cours de réflexion
<b>Le pouvoir de surveillance</b>			
R 1 : Déontologie des membres du conseil	X		
R 2 : Conflits d'intérêts	X		
R 3 : Composition du conseil - Présence de membres indépendants	X		
R 4 : Information des membres du conseil	X		
R 5 : Organisation des réunions du conseil et des comités	X		
R 6 : Mise en place de comités	X <sup>(1)</sup>		
R 7 : Mise en place d'un règlement intérieur du conseil	X		
R 8 : Choix de chaque membre du conseil	X		
R 9 : Durée des mandats des membres du conseil	X		
R 10 : Rémunération des membres du conseil et du directoire	X		
R 11 : Mise en place d'une évaluation des travaux du conseil		X <sup>(2)</sup>	
R 12 : Relation avec les actionnaires	X		
<b>Le pouvoir exécutif</b>			
R 13 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	X		

Recommandations du Code MiddleNext	Conforme	Non conforme	En cours de réflexion
R 14 : Préparation de la succession des dirigeants	X		
R 15 : Cumul contrat de travail et mandat social		X <sup>(3)</sup>	
R 16 : Indemnités de départ	X		
R 17 : Régimes de retraite supplémentaires	X		
R 18 : Stock-options et attribution gratuite d'actions		X <sup>(4)</sup>	
R 19 : Revue des points de vigilance	X		

- (1) Compte-tenu de la composition actuelle du conseil de surveillance, seul le comité d'audit a été maintenu. Le comité des nominations et des rémunérations a été supprimé en juin 2020 et pourra être remis en place en fonction de l'évolution de la composition du conseil de surveillance.
- (2) La Société n'a pas procédé à cette évaluation en 2020 et une telle évaluation sera effectuée en 2021.
- (3) Le Conseil de surveillance a autorisé le cumul du contrat de travail avec un mandat social pour Aaron Bensimon et Stéphane Altaba, membres du directoire compte tenu de la taille de la Société, de fonctions techniques distinctes du mandat exercé et, dans le cas de Stéphane Altaba, de l'antériorité du contrat de travail, étant précisé que ce dernier a démissionné du directoire le 28 août 2020 avec effet au 31 août 2020.
- (4) Les BSPCE attribués aux dirigeants au cours de l'exercice 2016 et 2017 ne sont pas soumis à des critères de performance dans la mesure où la fixation de tels critères est apparue inadéquate au regard du profil de la Société et où l'objectif sous-jacent de progression du cours (les BSPCE n'ayant de valeur que dans cette hypothèse), couplé à la condition de présence dont leur exercice est assorti, constitue un moyen simple et efficace d'aligner les intérêts des dirigeants sur ceux des actionnaires à moyen terme.

#### Composition du Conseil de surveillance - Représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil de surveillance – Modalités d'exercice de la direction générale

A la date du présent rapport, le Conseil de surveillance de la Société est composé de trois membres. Deux d'entre eux, à savoir Elisabeth Ourliac et Tamar Saraga, remplissent les critères d'indépendance défini par le Code MiddleNext (voir en ce sens la section 3.1.2 du présent rapport).

La composition du Conseil de surveillance de la Société à la date du présent rapport est la suivante :

- Elisabeth Ourliac, présidente indépendante du Conseil de surveillance,
- Stéphane Verdood, vice-président du Conseil de surveillance, et
- Tamar Saraga, membre indépendante du Conseil de surveillance.

La composition du directoire de la Société à la date du présent rapport est la suivante :

- Madame Dominique Rémy-Renou, présidente du directoire,
- Monsieur Aaron Bensimon, directeur général, et

- Jérôme Vailland, membre du directoire, depuis le 31 mars 2021.

La liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par les mandataires sociaux en fonctions durant l'exercice 2020 est la suivante :

Nom	Mandat	Principale fonction dans la Société	Principale fonction hors de la Société	Date de début et fin de mandat
Isabelle Racamier	Présidente (indépendant)	Néant	CEO d'Esocap AG Associé-gérant d'Arlys Consulting GmbH	<p><u>En qualité de membre du conseil de surveillance :</u></p> <p>Nommée à titre provisoire par le conseil de surveillance lors de sa séance du 25 juillet 2017 en remplacement de Monsieur Bernard Malfroy-Camine, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et renouvelée le 20 juin 2019.</p> <p>Nomination ratifiée par l'assemblée générale des actionnaires du 5 décembre 2016</p> <p><u>En qualité de présidente du conseil de surveillance :</u></p> <p>Madame Isabelle Racamier a été nommée lors du conseil du 24 juillet 2018 présidente du conseil de surveillance en remplacement de Monsieur Chalom Sayada, renouvelée le 25 juillet 2019. Madame Isabelle Racamier a démissionné avec effet au 29 janvier 2020.</p>
Elisabeth Ourliac*	Présidente (indépendant)	Néant	Vice-Présidente Stratégie d'Airbus	<p><u>En qualité de censeur :</u></p> <p>Le 24 juillet 2014 jusqu'au 30 juin 2015.</p> <p><u>En qualité de membre du conseil de surveillance :</u></p> <p>Le 30 juin 2015 pour une durée de 6 années expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.</p> <p><u>En qualité de vice-président du conseil de surveillance :</u></p> <p>Le 25 juillet 2017 et jusqu'au 12 mars 2020.</p>

Nom	Mandat	Principale fonction dans la Société	Principale fonction hors de la Société	Date de début et fin de mandat
				<p><u>En qualité de président du conseil de surveillance :</u></p> <p>Le 12 mars 2020 pour la durée de son mandat de membre du conseil de surveillance.</p>
Stéphane Verdood	Vice Président	Néant	Président du Conseil d'Administration de Vesalius Biocapital Investments I S.A. SICAR (Luxembourg)	<p><u>En qualité de membre du conseil de surveillance :</u></p> <p>Le 27 juin 2008 et renouvelé une première fois le 28 juin 2013 puis une deuxième fois le 20 juin 2019 pour une durée de 6 années expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.</p> <p><u>En qualité de vice-président du conseil de surveillance :</u></p> <p>Le 12 mars 2020 pour la durée de son mandat de membre du conseil de surveillance.</p>
Tamar Saraga*	Membre (indépendant)	Néant	Consultante internationale en fusions & acquisitions et stratégie	<p><u>En qualité de censeur :</u></p> <p>Le 24 juillet 2014 jusqu'au 30 juin 2015.</p> <p><u>En qualité de membre du conseil de surveillance :</u></p> <p>Le 30 juin 2015 pour une durée de 6 années expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.</p>
Beth Jacobs	Membre (indépendant)	Néant	Associé-gérant d'Excellentia Global Partners	<p><u>En qualité de membre du conseil de surveillance :</u></p> <p>Le 25 juillet 2017 et ratifiée le 5 décembre 2017 puis renouvelé par l'assemblée générale mixte du 20 juin 2018 pour une durée de 6 années expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022. Madame Beth Jacobs a démissionné le 31 mars 2020.</p>

Nom	Mandat	Principale fonction dans la Société	Principale fonction hors de la Société	Date de début et fin de mandat
Florian Peter Schödel	Membre (indépendant)	Néant	Consultant	<p><u>En qualité de membre du conseil de surveillance :</u></p> <p>Le 20 juin 2019 pour une durée de 6 années expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024. Monsieur Florian Peter Schödel a démissionné le 31 mars 2020.</p>

\* Le renouvellement des mandats de Mesdames Elisabeth Ourliac et Tamar Saraga sera proposé aux actionnaires lors de la prochaine assemblée générale appelée à se tenir le 11 juin 2021, pour une nouvelle période de six ans.

Nom	Mandat	Principale fonction dans la Société	Principale fonction hors de la Société	Date de début et fin de mandat
Dominique Rémy-Renou	Présidente du Directoire	Présidente du directoire	Néant	<p>Nommée le 12 mars 2020.</p> <p>Date du dernier renouvellement : Conseil de surveillance du 1er septembre 2020.</p> <p>Date d'expiration du mandat : à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.</p>
Aaron Bensimon <sup>(1)</sup>	Membre du Directoire	Directeur général / VP Sciences et Technologies	Néant	<p>Nommé pour la première fois le 23 mars 2006 avec effet au 1er mai 2006.</p> <p>Date du dernier renouvellement : Conseil de surveillance du 1er septembre 2020.</p> <p>Date d'expiration de ses mandats de membre du directoire et de directeur général : A l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer</p>

Nom	Mandat	Principale fonction dans la Société	Principale fonction hors de la Société	Date de début et fin de mandat
				sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.
Stéphane Altaba <sup>(2)</sup>	Membre du Directoire	Vice-Président du Développement Corporate	Néant	Nommé le 13 décembre 2017 Date d'expiration du mandat : 31 août 2020.

<sup>(1)</sup> Monsieur Aaron Bensimon a démissionné de ses fonctions de président du directoire le 12 mars 2020 tout en conservant son mandat de membre du directoire. Il a été nommé directeur général, le 12 mars 2020. Le conseil de surveillance a autorisé le cumul de son mandat social avec son contrat de travail. Monsieur Aaron Besimon étant placé sous l'autorité de la présidente du directoire devra obtenir son accord préalablement à toute signature de contrats significatifs

<sup>(2)</sup> Stéphane Altaba a démissionné du directoire le 28 août 2020 avec effet au 31 août 2020.

#### Autres mandats en cours exercés en dehors du Groupe :

Nom	Nature du mandat	Société
Dominique Rémy-Renou	Néant	Néant
Aaron Bensimon	Néant	Néant
Elisabeth Ourliac	Vice-présidente Stratégie	Airbus
Stéphane Verdood	Gérant	SGV Management Services BVBA
	Liquidateur (via SGV Management Services bvba)	Vesalius Biocapital Investments SA SICAR
	Administrateur et Président du Conseil d'Administration	Vesalius Biocapital II Investments SA SICAR
	Liquidateur (via SGV Management Services bvba)	Vesalius Biocapital SA SICAR
	Administrateur (via SGV Management Services bvba)	Vesalius Biocapital II SA SICAR
	Liquidateur (via SGV Management Services bvba)	Vesalius Biocapital Partners SARL
	Partenaire gérant (via SGV Management Services bvba)	Vesalius Biocapital II Partners SARL

Nom	Nature du mandat	Société
	Administrateur / Gérant	Vesalius Biocapital III Partners SARL
	Administrateur	Vesalius Biocapital III S.C.A SICAR
	Administrateur	Vesalius Biocapital III Investments S.A. SICAR
	Administrateur / Gérant	Vesalius Biocapital III Portugal SARL
	Gérant	Vesalius Biocapital III Partners France SARL
	Liquidateur	Vesalius Biocapital Arkiv NV
	Administrateur Délégué	Vesalius Biocapital II Arkiv NV
	Administrateur Délégué	Vesalius Biocapital Holding SA
	Gérant	Vesalius Biocapital II Holding SARL
	Administrateur	Apitope International NV
	Administrateur	Trod Medical NV
	Administrateur	FORENDO Pharma Ltd
	Administrateur	Vesalius Biocapital III Co-Invest GP S à r l
	Administrateur	Vesalius Biocapital III Co-Invest SCSp
	Administrateur	Vesalius Biocapital III CMF UG
Tamar Saraga	Membre du conseil d'administration	Chambre de commerce Israël France

**Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et ayant cessé à ce jour:**

Nom	Nature du mandat	Société
Dominique Rémy-Renou	Co-gérante	Fluidigm France sarl
	Directeur général	Fluidigm GmbH
	Administrateur	Fluidigm UK Ltd
	Administrateur	Fluidigm Europe BV

<b>Nom</b>	<b>Nature du mandat</b>	<b>Société</b>
Aaron Bensimon	Néant	Néant
Elisabeth Ourliac	Néant	Néant
Stéphane Verdood	Administrateur Membre du directoire Administrateur Censeur Administrateur	Bienca Enzymes SA Vésale Partners SAS GenkyoTex Innovation sas GenkyoTex SA Fast Forward Parma bv
Tamar Saraga	Néant	Néant

### 3.1.1 Examen de l'indépendance des membres et des éventuels conflits d'intérêt

Le Conseil de surveillance estime qu'il dispose de deux membres indépendants au sens des dispositions du Code MiddleNext, dans la mesure où Elisabeth Ourliac et Tamar Saraga respectent l'ensemble des critères d'indépendance fixés par le Code MiddleNext (voir le tableau ci-dessous).

Critère d'indépendance au sens du Code MiddleNext	Elisabeth Ourliac	Tamar Saraga
N'a pas été, au cours des cinq dernières années, et n'est actuellement ni salarié ni mandataire social dirigeant de la Société ou d'une société de son groupe.	✓	✓
N'a pas été, au cours des deux dernières années, et n'est pas actuellement en relation d'affaires significative avec la Société ou son groupe.	✓	✓
N'est pas actionnaire de référence de la Société et ne détient pas un pourcentage de droits de vote significatif.	✓	✓
N'a pas de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence.	✓	✓
N'a pas été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de la Société.	✓	✓

### 3.1.2 Représentation équilibrée des femmes et des hommes

L'article 225-69-1 du code de commerce dispose que la proportion minimale des membres du conseil de surveillance de chaque sexe ne peut être inférieure à 40 % dans les sociétés dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé.

Alternativement, lorsque le conseil de surveillance est composé au plus de huit membres, l'écart entre le nombre des membres de chaque sexe ne peut être supérieur à deux.

Le conseil de surveillance de la Société étant composé de deux femmes et d'un homme, le principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du conseil de surveillance (loi du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle) est respecté par la Société.

### 3.1.3 Missions du Conseil de surveillance

Le Conseil de surveillance est soumis aux dispositions du code de commerce, des articles 15 à 17 des statuts de la Société et du règlement intérieur qu'il a adopté.

Le conseil de surveillance, notamment :

- exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le directoire,
- vérifie et contrôle les comptes sociaux et consolidés établis par le directoire,

- nomme et révoque les membres du directoire chargés de définir la stratégie de la Société et de la gérer et fixe leur rémunération,
- autorise les conventions et engagements visés à l'article L. 225-86 du code de commerce,
- propose à l'assemblée générale des actionnaires la désignation des commissaires aux comptes,
- arrête la politique de rémunération des mandataires sociaux visée à l'article L. 22-10-26 du code de commerce, et
- établit le rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L-225-68 du Code du Commerce.

Il veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'au marché.

#### 3.1.4 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil

Les membres du Conseil sont convoqués par courriel cinq jours au moins avant chaque réunion, qui se tiennent en principe au siège de la Société.

Pour participer efficacement aux travaux et aux délibérations du Conseil, le directoire s'efforce de communiquer en avance aux membres du Conseil de surveillance les éléments relatifs aux sujets qui seront abordés en séance. De même, chaque membre du Conseil peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles. Les demandes à cet effet sont formulées auprès du directoire ou, le cas échéant, auprès de tout autre dirigeant de la Société. Chaque membre du Conseil est autorisé à rencontrer les principaux dirigeants de l'entreprise, à condition d'en informer préalablement le directoire.

Le Conseil est régulièrement informé par le directoire de la situation financière, de la trésorerie, des engagements financiers et des événements significatifs de la Société. Enfin, tout nouveau membre du Conseil peut demander à bénéficier d'une formation sur les spécificités de la Société, ses métiers et ses secteurs d'activités.

Le Conseil se réunit aussi souvent que l'exige l'intérêt social et au moins une fois par trimestre.

Les membres du Conseil peuvent participer à la réunion du conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication. Cette modalité de participation n'est pas applicable pour l'adoption des décisions qui ont pour objet l'arrêté des comptes annuels, et le cas échéant, consolidés, de l'exercice et l'arrêté du rapport de gestion.

Les censeurs sont convoqués aux réunions du Conseil dans les mêmes conditions que les membres du Conseil et bénéficient dans ce cadre d'un droit d'information préalable aux réunions du Conseil dans les mêmes conditions que les membres du Conseil. Ils assistent aux réunions du Conseil avec voix consultative seulement.

Les membres du Conseil de surveillance peuvent recevoir une rémunération globale au titre de leur activité au sein du Conseil de surveillance (ex : jetons de présence) répartie entre les membres du Conseil de surveillance en fonction de leur assiduité aux séances du Conseil de surveillance et de leur participation à des comités spécialisés.

Le règlement intérieur du Conseil de surveillance tel que modifié le 1<sup>er</sup> mars 2017 précise, notamment, les principes de conduite et les obligations des membres du Conseil de surveillance de la Société. Chaque membre du Conseil de surveillance s'engage à maintenir son indépendance d'analyse, de

jugement et d'action et à participer activement aux travaux du conseil. Il informe le conseil des situations de conflit d'intérêts auxquelles il pourrait se trouver confronté. En outre, il rappelle la réglementation relative à la diffusion et à l'utilisation d'informations privilégiées en vigueur et précise que ses membres doivent s'abstenir d'effectuer des opérations sur les titres de la Société lorsqu'ils disposent d'informations privilégiées. Chaque membre du Conseil de surveillance est tenu de déclarer à la Société et à l'AMF les opérations sur les titres de la Société qu'il effectue directement ou indirectement.

Le nombre de réunions du Conseil de surveillance tient compte des différents événements qui ponctuent la vie de la Société. Ainsi, le Conseil de surveillance se réunit d'autant plus fréquemment que l'actualité de la Société le justifie.

Conformément aux recommandations du code de gouvernance Middlenext, le conseil de surveillance fait le point tous les ans sur les modalités du fonctionnement du conseil et des comités ainsi que sur la préparation de ses travaux. Ce point n'a pas été fait au cours de l'exercice 2020 compte-tenu des changements intervenus au cours de l'exercice. Une nouvelle évaluation sera menée en 2021.

Le conseil procède également chaque année à la revue des points de vigilance du Code MiddleNext.

### 3.1.5 Compte-rendu de l'activité du Conseil de surveillance au cours de l'exercice 2020

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le Conseil de surveillance de la Société s'est réuni 8 fois et le taux de présence moyen des membres du Conseil de surveillance s'est élevé à 100%.

### 3.1.6 Comités spécialisés du Conseil de surveillance

Depuis le 12 juin 2020 et à la date du présent rapport, la Société dispose d'un seul comité, le comité d'audit, les attributions du comité d'audit sont exercées par le conseil de surveillance ainsi que le permettent les dispositions de l'article L. 823-19 du code de commerce depuis le 12 juin 2020.

Le Conseil de surveillance a décidé, lors de sa séance du 12 juin 2020, compte-tenu de la composition actuelle du Conseil de surveillance, de supprimer le comité des nominations et des rémunérations.

- *Comité d'audit*

La Société a mis en place, par décision du Conseil de surveillance du 11 février 2014, un comité d'audit pour une durée illimitée. Les membres du comité d'audit, ont précisé les règles de fonctionnement de leur comité dans un règlement intérieur approuvé par le Conseil de surveillance le 11 février 2014.

Les principaux termes du règlement intérieur du comité d'audit sont décrits ci-dessous.

#### Composition

Le comité d'audit est composé au minimum de deux membres désignés par le Conseil de surveillance. Les membres du comité d'audit sont choisis parmi les membres du Conseil de surveillance et, dans la mesure du possible, deux tiers d'entre eux sont des membres indépendants, dont au moins un disposant de compétences particulières en matière financière ou comptable, étant précisé que tous les membres possèdent des compétences minimales en matière financière et comptable.

Ainsi que le permettent les dispositions de l'article L. 823-20 du code de commerce, le conseil de surveillance exerce les missions dévolues au comité d'audit ; les membres du comité d'audit sont donc les membres du conseil de surveillance, à savoir :

- Elisabeth Ourliac, présidente du conseil de surveillance et présidente du comité d'audit
- Tamar Saraga, et
- Stéphane Verdood.

### Attributions

Le comité d'audit est chargé notamment :

- d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière;
- d'assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques;
- d'assurer le suivi du contrôle légal des comptes annuels et par le commissaire aux comptes;
- d'émettre une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'assemblée générale et de revoir les conditions de leur rémunération; et d'approuver les Services autres que la certification des comptes ;
- d'assurer le suivi de l'indépendance des commissaires aux comptes;
- d'examiner les conditions d'utilisation des produits dérivés;
- de prendre connaissance périodiquement de l'état des contentieux importants;
- d'examiner les procédures de la Société en matière de réception, conservation et traitement des réclamations ayant trait à la comptabilité et aux contrôles comptables effectués en interne, aux questions relevant du contrôle des comptes ainsi qu'aux documents transmis par des employés sur une base anonyme et confidentielle et qui mettraient en cause des pratiques en matière comptable ou de contrôle des comptes; et
- de manière générale, d'apporter tout conseil et formuler toute recommandation appropriée dans les domaines ci-dessus.

### Modalités de fonctionnement

Le comité d'audit se réunit au moins deux fois par an, avec le commissaire aux comptes si son président l'estime utile, selon un calendrier fixé par son président, pour examiner les comptes annuels et semestriels et, le cas échéant, trimestriels, sur un ordre du jour arrêté par son président et adressé aux membres du comité d'audit sept jours au moins avant la date de la réunion. En tout état de cause il se réunit préalablement à la présentation des comptes annuels par le Directoire au Conseil de surveillance pour examiner ceux-ci. Il se réunit aussi à la demande de son président, de deux de ses membres, du président du Conseil de surveillance ou du président du Directoire de la Société.

Le comité d'audit peut entendre tout membre du directoire de la Société et procéder à la réalisation de tout audit interne ou externe sur tout sujet qu'il estime relever de sa mission. Le président du comité d'audit en informe au préalable le Directoire et le président du Conseil de surveillance. En particulier, le comité d'audit a la faculté de procéder à l'audition des personnes qui participent à l'élaboration des comptes ou à leur contrôle (directeur administratif et financier et principaux responsables de la direction financière).

Le comité d'audit procède à l'audition du commissaire aux comptes. Il peut les entendre en dehors de tout représentant de la Société.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le comité d'audit s'est réuni 2 fois et le taux de présence moyen des membres du comité d'audit s'est élevé à 100 %.

### Rapports

Le président du comité d'audit fait en sorte que les comptes rendus d'activité du comité au Conseil de surveillance permettent à celui-ci d'être pleinement informé, facilitant ainsi ses délibérations.

Si, au cours de ses travaux, le comité d'audit détecte un risque significatif qui ne lui paraît pas être traité de façon adéquate, le président en alerte sans délai le président du Conseil de surveillance.

- *Comité des nominations et des rémunérations*

Comme indiqué ci-avant le comité des nominations et des rémunérations qui avait été mis en place par le Conseil de surveillance a été supprimé le 12 juin 2020.

Les membres du comité des nominations et des rémunérations étaient :

- Stéphane Verdood, président du comité des nominations et des rémunérations ; et
- Beth Jacobs, membre du comité des nominations et des rémunérations, jusqu'à sa démission en date du 31 mars 2020

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le comité des nominations et des rémunérations s'est réuni 2 fois et le taux de présence moyen des membres du comité des nominations et des rémunérations s'est élevé à 100 %.

### **3.2 Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale**

Les assemblées générales sont convoquées et réunies dans les conditions fixées par la loi. Lorsque la Société souhaite recourir à la convocation par télécommunication électronique au lieu et place d'un envoi postal, elle doit préalablement recueillir l'accord des actionnaires intéressés qui indiqueront leur adresse électronique.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Le droit de participer aux assemblées est régi par les dispositions légales et réglementaires en vigueur et est notamment subordonné à l'inscription des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au deuxième (2<sup>ème</sup>) jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'actionnaire, à défaut d'assister personnellement à l'assemblée, peut choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- donner une procuration dans les conditions autorisées par la loi et la réglementation,
- voter par correspondance, ou
- adresser une procuration à la société sans indication de mandat,

dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

Le directoire peut organiser, dans les conditions prévues par la loi et les règlements en vigueur, la participation et le vote des actionnaires aux assemblées par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Si le directoire décide d'exercer cette faculté pour une assemblée donnée, il est fait état de cette décision du directoire dans l'avis de réunion et/ou de convocation. Les actionnaires participant aux assemblées par visioconférence ou par l'un quelconque des autres moyens de télécommunication visés ci-dessus, selon le choix du directoire, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité.

Les assemblées sont présidées par le président du conseil de surveillance ou, en son absence, par le vice-président du conseil de surveillance. A défaut, l'assemblée élit elle-même son président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'assemblée présents, et acceptant ces fonctions, qui disposent du plus grand nombre de voix. Le bureau désigne le secrétaire, lequel peut être choisi en dehors des actionnaires.

Il est tenu une feuille de présence dans les conditions prévues par la loi.

L'assemblée générale ordinaire réunie sur première convocation ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le cinquième des actions ayant le droit de vote. L'assemblée générale ordinaire réunie sur deuxième convocation délibère valablement quel que soit le nombre d'actionnaires présents ou représentés.

Les délibérations de l'assemblée générale ordinaire sont prises à la majorité des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés. Les voix exprimées ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote, s'est abstenu ou a voté blanc ou nul.

L'assemblée générale extraordinaire réunie sur première convocation ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le quart des actions ayant le droit de vote. L'assemblée générale extraordinaire, réunie sur deuxième convocation, ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le cinquième des actions ayant le droit de vote.

Les délibérations de l'assemblée générale extraordinaire sont prises à la majorité des deux tiers des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés. Les voix exprimées ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote, s'est abstenu ou a voté blanc ou nul.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée sont valablement certifiés par le président ou le vice-président du conseil de surveillance, par un membre du directoire ou par le secrétaire de l'assemblée.

Les assemblées générales ordinaires et extraordinaires exercent leurs pouvoirs respectifs dans les conditions prévues par la loi.

### **3.3 Informations diverses**

#### **3.3.1 Procédure d'évaluation des conventions courantes - Conventions réglementées - Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif de la Société et une filiale**

Afin de répondre aux nouvelles dispositions légales concernant les conventions courantes, le conseil de surveillance sera informé chaque année par le directoire des conventions courantes conclues au cours de l'exercice écoulé. Il en étudiera l'objet et les conditions notamment financières et confirmera

ou infirmera le fait que ces conventions peuvent être considérées comme des conventions courantes. Au cours de l'exercice 2020, aucune convention courante n'a été conclue.

Aucune convention réglementée n'a par ailleurs été conclue, au cours de l'exercice 2020, entre un dirigeant ou un actionnaire significatif de la Société et une filiale.

### 3.3.2 Rémunérations versées aux mandataires sociaux

Les rémunérations versées et avantages accordés aux mandataires sociaux sont détaillés en annexe 2 du présent rapport.

Les engagements pris par la Société au bénéfice des membres du directoire correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de ses fonctions ou postérieurement à l'exercice de celles-ci sont également décrit en annexe 2 du présent rapport.

### 3.3.3 Politique de rémunération des mandataires sociaux

En application de l'article L. 22-10-26 du code de commerce, le conseil de surveillance soumet à l'approbation de l'assemblée générale appelée à statuer notamment sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 la politique de rémunération des mandataires sociaux.

Les principes et critères de cette politique de rémunération, arrêtés par le conseil de surveillance, sont présentés ci-après :

- *Membres du directoire*

#### **Rémunération des membres du directoire**

Le directoire de Genomic Vision est composé de Madame Dominique Rémy-Renou, membre et président, Monsieur Aaron Bensimon, membre et directeur général, et Monsieur Jérôme Vailland, membre depuis le 31 mars 2021. Stéphane Altaba, membre, a démissionné du directoire le 28 août 2020 avec effet au 31 août 2020.

Le Conseil fixe les rémunérations des membres du directoire. Cette décision porte sur les rémunérations fixes, variables et exceptionnelles, auxquelles s'ajoutent les avantages de toutes natures consentis par la Société (assurance chômage, indemnité de départ...). La rémunération des membres du directoire est déterminée en fonction du travail effectué, des responsabilités assumées, des résultats obtenus, des pratiques observées dans les entreprises comparables et des rémunérations des autres dirigeants de l'entreprise.

Monsieur Aaron Bensimon a conclu un contrat de travail avec la Société le 9 mai 2006 en qualité de directeur scientifique. Lors de sa réunion du 12 mars 2020, le Conseil a pris acte de la démission de Monsieur Aaron Bensimon de ses fonctions de président du directoire. Monsieur Aaron Bensimon a été nommé lors de ce même Conseil en qualité de directeur général. Ses fonctions de directeur scientifique salarié de la Société ont été maintenues par le Conseil. Son titre a été changé de directeur scientifique à vice-président sciences et technologies.

Le contrat de travail de Monsieur Aaron Bensimon peut être résilié par chacune des parties dans les conditions prévues par la réglementation et la convention collective applicable et moyennant un préavis de 4 mois.

Monsieur Stéphane Altaba avait conclu un contrat de travail avec la Société le 2 novembre 2015. Lors du Conseil du 13 novembre 2016, il avait été nommé membre du directoire. Le Conseil avait considéré que cette nomination n'avait pas d'effet sur son contrat de travail, Monsieur Stéphane Altaba étant placé dans le cadre de ses fonctions salariées sous la subordination du président du directoire. Stéphane Altaba a démissionné du Directoire le 28 août 2020 avec effet au 31 août 2020.

Ce contrat de travail pouvait être résilié par chacune des parties dans les conditions prévues par la réglementation et la convention collective applicable et moyennant un préavis de 4 mois.

Monsieur Jérôme Vailland a conclu un contrat de travail avec la Société le 21 septembre 2020. Lors du Conseil du 31 mars 2021, il a été nommé membre du directoire. Le Conseil a considéré que cette nomination n'avait pas d'effet sur son contrat de travail, Monsieur Jérôme Vailland étant placé dans le cadre de ses fonctions salariées sous la subordination du président du directoire.

Ce contrat de travail peut être résilié par chacune des parties dans les conditions prévues par la réglementation et la convention collective applicable et moyennant un préavis de 4 mois.

La rémunération de chacun des membres du directoire se compose d'une partie fixe et d'une partie variable. Les principes retenus pour l'exercice 2021 sont décrits ci-après :

#### **Rémunération fixe**

- Madame Dominique Rémy-Renou, président du directoire : 250.000 euros bruts par an jusqu'au 30 juin 2021, 270.000 euros par an à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2021;
- Monsieur Aaron Bensimon, directeur général et vice-président sciences et technologies : 50.000 euros bruts par an au titre de son mandat de directeur général et 200.002,92 euros bruts par an au titre de son contrat de travail ; et
- Monsieur Jérôme Vailland, membre du directoire et Directeur Administratif et Financier : 140.000 euros bruts par an, au titre exclusivement de son contrat de travail.

#### **Rémunération variable**

Les rémunérations variables sont attribuées en fonction de l'évolution de la situation générale de l'entreprise, de l'atteinte d'objectifs fixés par le Conseil et de l'évaluation de la contribution de chaque membre du directoire à ces réalisations. Les objectifs assignés au directoire sont d'ordre stratégique, opérationnel et financier. Ils concernent par exemple la formulation de la stratégie et de plans d'actions, leur mise en œuvre, la conclusion ou l'extension d'accords de collaboration, l'avancement de projets clefs, le chiffre d'affaires annuel et la maîtrise de la trésorerie. Ces éléments sont évalués en fin d'année par le Conseil, après instruction par les membres de son Comité des nominations et des rémunérations.

Les rémunérations variables sont plafonnées à 30% de la rémunération fixe annuelle.

#### **Indemnités, avantages et rémunérations accordés aux mandataires à raison de la cessation ou du changement de leurs fonctions**

Madame Dominique Rémy-Renou, président du directoire

Madame Dominique Rémy-Renou bénéficiera du versement d'une indemnité de départ en cas de révocation de ses fonctions de membre du directoire, sauf en cas de motifs graves établis.

Le montant de cette indemnité de départ sera égal à 12 mois de rémunération brute, augmentés par un mois de rémunération pour chaque année d'ancienneté dans la Société, jusqu'à un maximum de 18 mois de rémunération brute totale. Afin de conférer à Madame Rémy-Renou une protection se rapprochant de celle dont bénéficie Monsieur Aaron Bensimon en qualité de salarié, cette indemnité n'est pas soumise à une condition de performance.

#### Monsieur Aaron Bensimon

En cas de révocation de ses fonctions de directeur général, sauf en cas de motifs graves établis, la Société serait tenue de verser à Monsieur Aaron Bensimon 18 mois de salaire net sous réserve de ce qui suit.

Le montant des indemnités de départ dont bénéficie Monsieur Aaron Bensimon au titre tant de son mandat social est modulé en fonction du taux de versement de la part variable de sa rémunération au cours des deux derniers exercices clos précédant sa révocation. Ainsi si cette moyenne est :

- strictement inférieure à 50%, aucune indemnité de départ ne sera versée ;
- égale à 50%, Monsieur Aaron Bensimon recevra des indemnités de départ d'un montant égal à 75% de leur montant maximum ;
- égale à 100%, Monsieur Aaron Bensimon recevra des indemnités de départ d'un montant égal à 100% de leur montant maximum ; et
- étant précisé qu'entre 50% et 100%, le montant des indemnités de départ sera calculé de manière linéaire.

Par ailleurs, en cas de rupture du contrat de travail de Monsieur Aaron Bensimon imputable à la Société, sauf pour cause de faute grave ou lourde de Monsieur Bensimon, la Société s'est engagée irrévocablement à verser à Monsieur Aaron Bensimon une indemnité pour réparation de la perte d'emploi égale à 18 mois de salaire net (montant calculé sur la base du dernier salaire mensuel avant déduction des congés payés et après prise en compte du prorata mensuel des éventuelles primes versées au cours des 12 derniers mois).

Le conseil de surveillance a décidé (l'assemblée générale des actionnaires qui a statué sur les comptes 2020 l'ayant approuvé) :

- de restreindre la modulation susvisée de l'indemnité de départ susceptible d'être due à Monsieur Aaron Bensimon à sa qualité de mandataire social, ce dans la mesure où l'application d'une telle modulation non prévue dans son contrat de travail, alors même que le texte qui l'imposait a été supprimé, est juridiquement discutable ;

- de modifier le contrat de travail de Monsieur Aaron Bensimon afin de prévoir que l'indemnité précitée est indépendante des indemnités conventionnelles ou légales de rupture auxquelles la rupture de son contrat de travail lui donnerait le cas échéant droit.

#### **Indemnités relatives à une clause de non-concurrence**

Madame Dominique Rémy-Renou, président du directoire

Madame Dominique Rémy-Renou est tenue au respect d'une clause de non concurrence pendant une durée de 24 mois à compter de la cessation de ses fonctions au sein de la Société. En contrepartie de cette clause, elle percevra pendant la même période une indemnité mensuelle égale à 33% de sa rémunération mensuelle moyenne au cours des 12 derniers mois ayant précédé ladite cessation.

Monsieur Aaron Bensimon, directeur général

Monsieur Bensimon est tenu au respect d'une clause de non concurrence pendant une durée de 24 mois à compter de la cessation de son contrat de travail. En contrepartie de cette clause, il percevra pendant la même période une indemnité mensuelle égale à 33% de sa rémunération mensuelle moyenne au cours des 12 derniers mois ayant précédé ladite cessation.

**Avantages en nature, retraites et autres avantages**

La Société n'a pas mis en place de régime spécifique de pension, retraite supplémentaire et autres avantages au profit des membres du directoire à l'exception de ce qui suit.

Madame Dominique Rémy-Renou, président du directoire

La Société ne prend pas en charge de cotisation au titre de l'assurance GSC (« chômage dirigeants ») et prend en charge la cotisation relative à une protection santé (complémentaire santé et prévoyance).

Par ailleurs, Madame Rémy-Renou n'a pas bénéficié d'un véhicule de fonction sur l'exercice 2020.

Monsieur Aaron Bensimon, directeur général

La Société prend en charge la cotisation au titre de l'assurance GSC (« chômage dirigeants ») souscrite au profit de Monsieur Aaron Bensimon ainsi que la cotisation relative à une protection santé (complémentaire santé et prévoyance).

Monsieur Aaron Bensimon bénéficie par ailleurs d'un véhicule de fonction.

\* \* \*  
\*

Le conseil de surveillance, lors de sa séance du 12 mars 2020, a décidé d'octroyer à Monsieur Aaron Bensimon une prime exceptionnelle d'un montant de 60.000 euros au titre du surcroît de travail lié à la mission d'accompagnement de la nouvelle présidente du directoire pendant une période transitoire, dont le paiement est subordonné à la présence continue de Monsieur Aaron Bensimon au sein de la Société en qualité de directeur général de la Société et/ou de salarié jusqu'au 31 décembre 2020, étant précisé que le principe de cette prime a été approuvé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société ayant statué sur les comptes de l'exercice 2020 (vote *ex ante*) et que son paiement effectif ne pourra intervenir qu'après approbation de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021 en application des dispositions du paragraphe II de l'article L. 22-10-34 du code de commerce (vote *ex post*).

Les membres du directoire peuvent enfin se voir attribuer des options de souscription d'actions ou d'achat d'actions et/ou des actions gratuites sous condition de présence et/ou de performance.

Le conseil de surveillance, lors de sa séance du 28 avril 2021, a décidé d'octroyer à Madame Dominique Remy-Renou une prime exceptionnelle d'un montant de 40.000 euros au titre de l'implication exceptionnelle qui lui a été demandée et dont elle a fait preuve en 2020.

En application du paragraphe II de l'article L. 22-10-34 du code de commerce, les montants résultant de la mise en œuvre la politique de rémunération visée ci-dessus seront soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2021, le versement des rémunérations variables et exceptionnelles étant conditionné à l'approbation de ladite assemblée générale.

- *Membres du Conseil de surveillance*

Au regard de la très grande implication de la présidente du conseil au cours des exercices 2019 et 2020, le conseil de surveillance avait décidé, lors de sa séance du 12 juin 2020, d'attribuer à sa présidente une rémunération fixe d'un montant mensuel de 3.000 euros bruts. Cette rémunération a été prolongée sur l'exercice 2021 par le conseil de surveillance lors de sa séance du 28 avril 2021.

Les membres du conseil de surveillance peuvent par ailleurs percevoir :

- des rémunérations au titre de missions particulières qui pourraient leur être confiées par le conseil de surveillance et feraient l'objet de conventions réglementées qui seraient soumises au vote de l'assemblée générale des actionnaires. Le montant de ces rémunérations sera fixé par le conseil de surveillance en fonction de la nature de la mission particulière confiée au membre du conseil concerné ;

- une somme fixe annuelle globale fixée par l'assemblée générale des actionnaires conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-27 du code de commerce (rétributions au titre de l'activité des membres au sein du conseil et des comités – ex jetons de présence). Le conseil de surveillance détermine (dans la limite de l'enveloppe votée par l'assemblée générale) le montant revenant à chaque membre selon les principes décrits ci-après, arrêtés, par le conseil de surveillance lors de sa séance du 28 avril 2021 :

- seuls peuvent recevoir une rémunération les membres et censeurs indépendants du conseil de surveillance, à raison de 2.500 euros par séance du conseil pour chaque membre ou censeur indépendant et 2.000 euros par séance pour chaque membre d'un comité spécialisé du conseil dans la limite du montant global précisé ci-dessous ; les actionnaires de la Société, réunis en assemblée générale mixte le 28 février 2014, ont décidé de fixer à 80.000 euros le montant global de la rémunération allouée au conseil de surveillance pour l'année 2014 et les années suivantes, jusqu'à décision contraire ;
- le conseil, à sa discrétion, se réserve la faculté d'attribuer tout ou partie du solde de l'enveloppe annuelle de 80.000 euros à un ou plusieurs membres du conseil, en cours ou à l'issue de l'exercice, si leur contribution exceptionnelle au cours de l'exercice le justifiait.

Les frais de déplacements sont remboursés pour chaque présence effective sur présentation d'une note de frais.

Enfin, les membres du conseil de surveillance pourraient se voir offrir la faculté de souscrire, à des conditions de marché, des bons de souscription d'actions dont le prix d'émission sera déterminé au

jour de l'émission des bons en fonction de leurs caractéristiques, au besoin avec l'aide d'un expert indépendant.

## 4 AUTRES INFORMATIONS

### 4.1 Éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique

- *Structure du capital de la Société*

Le tableau de l'actionnariat ci-après présente la répartition du capital social et des droits de vote de la Société au 31 décembre 2020.

	Sur une base non diluée		Sur une base pleinement diluée (1)		
	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote (2)	Nombre d'actions pouvant être souscrites sur exercice des BSA et BSPCE	Nombre d'actions total post exercice des BSA et BSPCE	% du capital et des droits de vote (2)
Aaron Bensimon (Directeur Général)	89 585	0,17%	263 309	352 894	0,65%
Elisabeth Ourliac (Présidente Conseil de Surveillance)		0,00%	1 500	1 500	0,00%
Tamar Saraga (Membre du Conseil de Surveillance)		0,00%	1 500	1 500	0,00%
Autres personnes physiques (fondateurs)	73 860	0,14%	-	73 860	0,14%
Salariés	-	0,00%	22 500	22 500	0,04%
Quest Diagnostics Ventures	616 157	1,20%		616 157	1,13%
Vesalius Biocapital	1 607 399	3,12%		1 607 399	2,95%
Autocontrôle	24 085	0,05%		24 085	0,04%
Flottant	49 077 931	95,32%	2 443 399	51 521 330	94,48%
Winance	-	0,00%	312 500	312 500	0,57%
<b>TOTAL</b>	<b>51 489 017</b>	<b>100%</b>	<b>2 732 208</b>	<b>54 533 725</b>	<b>100%</b>

(1) Sur la base d'un capital pleinement dilué, c'est-à-dire en supposant chacun des bons de souscription d'actions et des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise en circulation exercés.

(2) Au 31 décembre 2020, il n'existe pas d'actions à droit de vote double, et seules les actions auto-détenues dans le cadre du contrat de liquidité sont privées du droit de vote. L'écart entre le pourcentage du capital et celui des droits de vote n'est pas détaillé dans le tableau ci-dessus car jugé non significatif en raison du faible nombre d'actions auto-détenues.

A la date du Prospectus, aucun actionnaire ne contrôle la Société au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce. La Société n'a pas connaissance d'accords susceptibles d'entraîner à terme une modification significative du contrôle de la Société.

- *Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou les clauses des conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11 du code de commerce*

Néant.

- *Participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du code de commerce*

Se référer au tableau figurant à la section 2.1. ci-dessus.

- *Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci*

La Société n'a pas connaissance de l'existence de droits de contrôle spéciaux.

- *Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier*

La Société n'a pas mis en place de système d'actionnariat du personnel susceptible de contenir des mécanismes de contrôle lors que les droits de contrôle ne sont pas exercés par le personnel.

- *Accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote*

Néant.

- *Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil de surveillance ainsi qu'à la modification des statuts de la Société ;*

Les règles applicables en cette matière sont statutaires et sont conformes à la loi.

- *Pouvoirs du directoire, en particulier en ce qui concerne l'émission ou le rachat d'actions*

L'assemblée générale de la Société du 10 août 2020 a renouvelé l'autorisation donnée au directoire de mettre en œuvre, pour une durée de dix-huit mois à compter de l'assemblée, un programme de rachat des actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 22-10-62 du code de commerce, du Règlement européen n° 596/2014 sur les abus de marché (MAR) et des pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers (cf. section 2.4 du rapport de gestion du directoire).

- *Accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société*

Le contrat de financement signé avec Winance en juin 2020 est susceptible de prendre fin en cas de changement de contrôle.

Le contrat de licence signé avec Pasteur en mai 2004, pourrait en revanche être résilié en cas de changement de contrôle au profit d'un groupe industriel dans l'hypothèse où ledit groupe industriel serait impliqué dans une procédure judiciaire concernant un ou plusieurs des brevets objet du contrat de licence.

- *Accords prévoyant des indemnités pour les membres du directoire ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique*

Cf. annexe 2 du présent rapport.

#### **4.2 Tableau récapitulatif de l'état des délégations de compétence et de pouvoirs en cours de validité consenties par l'assemblée générale des actionnaires au Directoire en matière d'augmentation du capital social et de l'utilisation faite de ces délégations eu cours de l'exercice écoulé**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 du code de commerce, les délégations en cours de validité accordées au directoire par l'assemblée générale des actionnaires en matière d'augmentation de capital, et l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 sont détaillées en annexe 3 au présent rapport.

## ANNEXE 1

### Résultats et autres éléments caractéristiques de la Société au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
<b>I - Situation financière en fin d'exercice</b>					
a-capital social	445 773	559 215	1 565 621	3 851 985	5 148 901,70
b-nombre d'actions émises	4 457 734	5 592 146	15 656 208	38 519 845	51 489 017
<b>II - Résultat global des opérations effectives</b>					
a-chiffre d'affaires hors taxe	1 572 730	2 141 350	1 113 269	1 770 067	1 084 320
b- résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	-9 341 628	-9 283 115	-6 570 584	-4 527 849	-4 652 632
c-impôts sur les bénéfices	-1 462 308	-1 319 477	-791 047	-468 577	-213 081
d- résultat après impôts, participation, dot. amortissements et provisions	-8 383 171	-8 638 654	-6 755 268	-4 540 883	-5 086 598
e- montant des bénéfices distribués	0	0	0	0	0
<b>III - Résultat des opérations par action</b>					
a-résultat après impôt, mais avant amortissements et provisions	-1.78	-1.41	-0.42	-0.12	-0,09
b-résultat après impôt, amortissements et provisions	-1.88	-1.54	-0.43	-0.12	-0,10
c-dividende versé à chaque action (net)	0	0	0	0	0
<b>IV - Personnel</b>					
a-effectif moyen des salariés	61	56	46	28	28
b-montant de la masse salariale	3 814 341	3 699 605	2 889 730	1 832 322	2 188 909
c-montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	1 718 794	1 693 261	1 280 648	977 427	904 984

## ANNEXE 2

### Rémunérations versées aux mandataires sociaux

L'information de cette synthèse est établie en se référant au Code de gouvernement d'entreprise tel qu'il a été publié en septembre 2016 par MiddleNext. Les tableaux figurant en annexe 2 de la position recommandation AMF n° 2014-14 sont présentés ci-dessous.

- **Tableau Numéro 1:** synthèse des rémunérations et des bons de souscription d'actions (BSA) et bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE) attribués à chaque dirigeant mandataire social.

En € Nom	Exercice 2019	Exercice 2020
<b>Dominique Remy-Renou (2) - Présidente du Directoire</b>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (1)	0	278 253
Valorisation des BSCPE attribués au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions attribuées gratuitement au titre de l'exercice	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>278 253</b>
<b>Aaron Bensimon (3) Membre du Directoire, Directeur Général et VP Sciences et Technologies</b>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (1)	307 910	378 366
Valorisation des BSCPE attribués au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions attribuées gratuitement au titre de l'exercice	0	0
<b>Total</b>	<b>307 910</b>	<b>378 366</b>
<b>Stéphane Altaba (4) Membre du directoire et Vice-Président du Développement Corporate</b>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (1)	225 873	196 935
Valorisation des BSPCE attribués au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions attribuées gratuitement au titre de l'exercice	0	0
<b>Total</b>	<b>225 873</b>	<b>196 934</b>
<b>TOTAL</b>	<b>672 410</b>	<b>853 553</b>

- (1) Les rémunérations dues au titre de l'exercice 2020 intègrent le montant de rémunération variable déterminée par le conseil de surveillance, selon l'atteinte des objectifs évaluée à un taux de 66%
- (2) La rémunération de Madame Dominique Remy-Renou se décompose en une rémunération due au titre de son mandat social de Présidente du Directoire d'un

montant 250.000 € annuel et d'une prime exceptionnelle de 40.000 euros au titre de l'exercice 2020 et d'une rémunération variable sur objectifs.

- (3) La rémunération de Monsieur Aaron Bensimon se décompose en une rémunération due au titre de son mandat social de Directeur Général d'un montant 50.000 € et d'une prime exceptionnelle de 60.000 euros au titre de l'exercice 2020, une rémunération au titre de son contrat de travail de VP Sciences et technologies d'un montant de 200.002,92 € de rémunération fixe et d'une rémunération variable sur objectifs. A compter du 12 mars 2020 Monsieur Aaron Bensimon a démissionné de son mandat de Président du directoire et a été nommé Directeur Général, en conservant les mêmes rémunérations fixes.
- (3) La rémunération de Monsieur Stéphane Altaba est intégralement due au titre de son contrat de travail de VP Développement Corporate. Il a démissionné du directoire le 28 août 2020 avec effet au 31 août 2020.

- **Tableau Numéro 2:** Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque membre du Directoire. Les tableaux suivants présentent les rémunérations dues aux membres du Directoire au titre des exercices clos les 31 décembre 2019 et 2020 et les rémunérations perçues par ces mêmes personnes au cours de ces mêmes exercices.

En €	Exercice 2019		Exercice 2020	
	montants dus <sup>(1)</sup>	montants versés <sup>(2)</sup>	montants dus <sup>(1)</sup>	montants versés <sup>(2)</sup>
<b>Dominique Remy-Renou – Présidente du Directoire</b>				
Rémunération fixe			198 253	198 253
Rémunération variable (3)			40 000	
Rémunération exceptionnelle			40 000	
Jetons de présence				
Avantages en nature				
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>278 253</b>	<b>198 253</b>
<b>Aaron Bensimon – Directeur Général et VP Sciences et Technologies</b>				
Rémunération fixe	250 000	250 000	249 996	249 996
Rémunération variable (3)	40 500		49 500	40 500
Rémunération exceptionnelle			60 000	
Jetons de présence				
Avantages en nature (4)	17 410	17 410	18 870	18 870
<b>Total</b>	<b>307 910</b>	<b>267 410</b>	<b>378 366</b>	<b>309 366</b>
<b>Stéphane Altaba – Membre du directoire et Vice-Président du Développement Corporate (5)</b>				
Rémunération fixe	170 000	168 000	113 333	113 333
Rémunération variable (3)	27 540			27 540
Rémunération exceptionnelle	28 333	28 333	56 061	56 061
Jetons de présence				
Avantages en nature				
<b>Total</b>	<b>225 873</b>	<b>196 333</b>	<b>169 395</b>	<b>196 935</b>

(1) Au titre de l'exercice.

(2) Au cours de l'exercice.

(3) Les rémunérations variables des membres du directoire sont attribuées en fonction de l'évolution de la situation générale de l'entreprise, de l'atteinte d'objectifs fixés par le Conseil de surveillance et de l'évaluation de la contribution de chaque membre du Directoire à ces réalisations. Les objectifs assignés au Directoire sont d'ordres stratégique, opérationnel et financier. Ils concernent par exemple la formulation de la stratégie et de plans d'actions, leur mise en œuvre, la conclusion ou l'extension d'accords de collaboration, l'avancement de projets clefs, le chiffre d'affaires annuel et la maîtrise de la trésorerie. Les éléments qualitatifs représentent une majorité des objectifs dans la détermination et la mesure des objectifs. Ces éléments, qualitatifs comme quantitatifs, sont évalués en fin d'année par le

Conseil de surveillance, après instruction par les membres de son Comité des rémunérations. La rémunération variable des membres du directoire est plafonnée à 30%, 30% et 30% de la rémunération fixe annuelle de respectivement Mme Remy-Renou, M. Bensimon et M. Altaba.

Les rémunérations variables ne pourront être versées, le cas échéant, qu'à l'issue de l'approbation de leur montant par les actionnaires lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020. Les rémunérations variables dues au titre de l'exercice 2020 ont été déterminées par le Conseil de surveillance, sur proposition du comité des rémunérations, selon un taux d'atteinte des objectifs de 66%.

- (4) Assurance GSC et véhicule de fonction.
- (5) M. Altaba a été embauché par la Société en tant que Vice-Président du Développement Corporate le 2 novembre 2015. Il a été nommé pour la première fois en qualité de membre du directoire par le Conseil de surveillance au cours de sa réunion du 13 décembre 2016. Il a démissionné du directoire le 28 août 2020 avec effet au 31 août 2020.

- **Tableau Numéro 3:** Rémunération globale au titre de leur activité au sein du Conseil de surveillance (ex : jetons de présence) et autres rémunérations perçues par les membres du Conseil de surveillance.

Les jetons de présence et autres rémunérations sont versés avec un décalage par rapport à l'exercice pour lequel les montants sont dus.

En €	Exercice 2019		Exercice 2020	
	montants dus	montants versés	montants dus	montants versés
<b>Isabelle Racamier - Présidente du Conseil de surveillance jusqu'au 29/01/20</b>				
Rémunération au titre de l'activité	20 000	16 000	2 500	20 000
Autres rémunérations	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>20 000</b>	<b>16 000</b>	<b>2 500</b>	<b>20 000</b>
<b>Elisabeth Ourliac – Présidente du Conseil de surveillance</b>				
Rémunération au titre de l'activité	11 200	11 385	24 000	11 200
Autres rémunérations	0	0	36 000	
<b>Total</b>	<b>11 200</b>	<b>11 385</b>	<b>56 000</b>	<b>11 200</b>
<b>Stéphane Verdood – Membre</b>				
Rémunération au titre de l'activité	0	0	0	0
Autres rémunérations	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Tamar Saraga – Membre</b>				
Rémunération au titre de l'activité	8 000	8 000	24 000	8 000
Autres rémunérations	0	0	0	
<b>Total</b>	<b>8 000</b>	<b>8 000</b>	<b>24 000</b>	<b>8 000</b>
<b>Beth Jacobs – Membre jusqu'au 31/03/2020</b>				
Rémunération au titre de l'activité	10 400	10 769	0	10 400
Autres rémunérations	-	-	0	

En €	Exercice 2019		Exercice 2020	
	montants dus	montants versés	montants dus	montants versés
<b>Total</b>	<b>10 400</b>	<b>10 769</b>	<b>0</b>	<b>10 400</b>
<b>Florian Schödel – Membre jusqu’au 31/03/2020</b>				
Rémunération au titre de l’activité	3 200	0	5 000	0
Autres rémunérations	-	-	0	
<b>Total</b>	<b>3 200</b>	<b>0</b>	<b>5 000</b>	<b>0</b>
<b>Total conseil de surveillance</b>	<b>52 800</b>	<b>53 327</b>	<b>91 500</b>	<b>49 600</b>

- **Tableau Numéro 4:** Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE) attribués à chaque membre du Directoire.

Nom	Date d'attribution	Nature	Valorisation des bons selon la méthode retenue pour les comptes (en €)	Nombre de bons attribués	Prix de souscription par action (en €)	Date d'expiration
<b>Aaron Bensimon – Président du Directoire et Directeur Scientifique</b>						
	14-nov-06	BSPCE 2005-1	-	43.732	3,43	14-nov-23
	27-juin-08	BSPCE 2008-1	-	1	4,67	27-juin-16
	10-déc-09	BSPCE 2008-2	-	69.577	4,67	10-déc-16
	30-avr-12	BSPCE 2010-1	303 120	132.067	8,5799	30-avr-19
	20-mai-16	BSPCE 2016-1	65 979	150.000	7,90	20-mai-26
	14-déc-16	BSPCE 2016-2	5 042	69.577	4,50	14-déc-26

- **Tableau Numéro 5 :** Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSCPE) exercés par chaque membre du Directoire.

Néant.

- **Tableau Numéro 6 :** Actions attribuées gratuitement à chaque membre du Directoire et chaque membre du Conseil de surveillance durant les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2020.

Néant.

- **Tableau Numéro 7 :** Actions attribuées gratuitement devenues disponibles pour chaque membre du Directoire et chaque membre du Conseil de surveillance durant les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2020.

Néant.

- **Tableau Numéro 8 :** Historique des attributions de bons de souscriptions d'actions (BSA) ou de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE) attribués aux membres du Directoire et aux membres du Conseil de surveillance durant les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2020.

Néant.

- **Tableau Numéro 9 :** Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE) consentis aux 10 premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et bons exercés par ces derniers au cours du dernier exercice.

Néant.

- **Tableau Numéro 10:** Historique des attributions gratuites d'actions.

Néant.

- **Tableau Numéro 11:** Précisions quant aux conditions de rémunération et autres avantages consentis aux mandataires sociaux dirigeants.

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
<b>Dominique Remy-Renou</b>		X		X	X		X	
Date début mandat:	12 mars 2021							
Renouvellement:	1 <sup>er</sup> septembre 2020							
Fin mandat:	A l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023							
<b>Aaron Bensimon</b>	X (1)			X	X (2)		X (3)	
Date début mandat:	23 mars 2006							
Renouvellement:	1 <sup>er</sup> septembre 2020							
Fin mandat:	A l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023							
<b>Jérôme Vailland</b>	X			X		X		X
Date début mandat:	31 mars 2021							
Renouvellement:	N/A							
Fin mandat:	A l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023							

- (1) Le contrat de travail de Monsieur Aaron Bensimon en qualité de Directeur Scientifique prévoit que ce dernier pourra prétendre à une indemnité de rupture (cf. paragraphe 1.3.3. ci-dessus)
- (2) La Société s'engage irrévocablement à verser à Monsieur Aaron Bensimon, en cas de révocation de ses fonctions de président du directoire sauf en cas de motifs graves établis, 18 mois de salaire net (cf. paragraphe 1.3.3. ci-dessus).
- (3) Monsieur Aaron Bensimon est tenu au respect d'une clause de non concurrence pendant une durée de 24 mois à compter de la cessation de son contrat de travail. En contrepartie de cette clause, il percevra une indemnité mensuelle égale à 33% de la rémunération mensuelle moyenne au cours des 12 derniers mois, et ce pendant 24 mois. (cf. paragraphe 1.3.3. ci-dessus).

### Sommes provisionnées par la Société aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des mandataires sociaux

La Société n'a pas provisionné de sommes aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des membres du Directoire et dirigeants, à l'exception de la provision pour indemnité de départ en retraite prévue par la convention collective au titre de leurs fonctions salariés.

Aucun versement de pensions, retraites et autres avantages n'est prévu au profit des membres du directoire et dirigeants.

Au titre de l'assurance GSC souscrite au profit de M. Aaron Bensimon pour les exercices 2019 et 2020, la Société a payé respectivement 17 757 euros et 17 410 euros.

La Société n'a pas accordé de prime d'arrivée ni de départ au profit des membres du directoire sur les exercices 2019 et 2020.

### Valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société attribués ou souscrites par mandataires sociaux

Aucune valeur mobilière donnant accès au capital de la Société n'a été attribuée à ou souscrite par un mandataire social en 2019 et en 2020

### Ratio d'équité entre le niveau de la rémunération des membres du directoire et la rémunération moyenne et médiane des salariés de la Société

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce, sont présentées ci-dessous les rémunérations des membres du directoire sur les cinq derniers exercices au regard des rémunérations moyenne et médiane des salariés sur la base d'un temps plein.

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social					
Mandataires sociaux	2020	2019	2018	2017	2016
Dominique Rémy-Renou	278 253	0	0	0	0
Aaron Bensimon	378 366	307 910	304 910	332 089	321 022
Stéphane Altaba	196 935	225 873	195 000	210 800	230 617

Rémunérations moyennes et médianes des salariés de la société sur la base d'un temps plein					
	2020	2019	2018	2017	2016
Rémunération moyenne	67 332	65 440	63 312	66 183	62 244

### Ratios des rémunération des mandataires sociaux / Rémunération moyenne

Mandataires sociaux	2020	2019	2018	2017	2016
Dominique Rémy-Renou	4,1				
Aaron Bensimon	5,6	4,7	4,8	5,0	5,2
Stéphane Altaba	2,9	3,5	3,1	3,2	3,7

### ANNEXE 3

#### Tableau récapitulatif des délégations accordées par l'assemblée générale des actionnaires de la Société au conseil de surveillance

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 du code de commerce, nous vous rendons compte des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires au directoire par les assemblées générales des actionnaires des 10 août 2020 & 30 octobre 2020 en matière d'augmentation de capital, et l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Délégation consenties au directoire par l'assemblée générale des actionnaires du 10 août 2020	Durée de validité/ expiration	Plafond/Modalités de détermination du prix	Mise en œuvre 2020
Délégation de compétence consentie au directoire en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires ( <i>quatorzième résolution</i> )	26 mois / 10 octobre 2022	Montant nominal maximum des augmentations de capital fixé à 2.350.000 euros, s'imputant sur le plafond global de la vingt quatrième résolution  Montant nominal maximum des titres de créances fixé à 10.000.000 euros, s'imputant sur le plafond global de la vingt quatrième résolution	Aucune
Délégation de compétence consentie au directoire en vue d'augmenter le capital immédiatement ou à terme par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie d'offre au public ( <i>quinzième résolution</i> )	26 mois / 10 octobre 2022	Montant nominal maximum des augmentations de capital fixé à 2.350.000 euros, s'imputant sur le plafond global de la vingt quatrième résolution  Montant nominal maximum des titres de créances fixé à 10.000.000 euros, s'imputant sur le plafond global de la vingt quatrième résolution  Le prix d'émission des actions émises et/ou des valeurs mobilières sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séance de bourse précédant le début de l'offre au public éventuellement diminuée d'une décote maximale de 10%	Aucune
Délégation de compétence consentie au directoire en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre d'une offre visée à l'article L. 411-2 du code monétaire et financier ( <i>seizième résolution</i> )	26 mois / 10 octobre 2022	Montant nominal maximum des augmentations de capital fixé à 2.350.000 euros, s'imputant sur le plafond global de la vingt quatrième résolution  Montant nominal maximum des titres de créances fixé à 10.000.000 euros, s'imputant sur le plafond global de la vingt quatrième résolution  Le prix d'émission des actions émises et/ou des valeurs mobilières sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séance de bourse précédant le début de l'offre éventuellement diminuée d'une décote maximale de 10%	Aucune
Autorisation au directoire, en cas d'émission d'actions ou de toute valeur mobilière donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de fixer le prix d'émission dans la limite de 10 % du capital social et dans les limites prévues par l'assemblée générale ( <i>dix-septième résolution</i> )	26 mois / 10 octobre 2022	Dérogation aux conditions de fixation de prix prévue par les quinzième et seizième résolution  le prix d'émission des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours des 3 dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 25 %	Aucune
Délégation de compétence à consentir au directoire en vue d'augmenter le capital immédiatement ou à terme par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes dans le cadre d'une ligne de financement en fonds propres ou obligataire ( <i>dix-huitième résolution</i> )	18 mois / 10 février 2022	Montant nominal maximum des augmentations de capital fixé à 2.350.000 euros, s'imputant sur le plafond global de la vingt quatrième résolution  Montant nominal maximum des titres de créances fixé à 10.000.000 euros, s'imputant sur le plafond global de la vingt quatrième résolution	Aucune

		Le prix d'émission des actions émises et/ou des valeurs mobilières sera au moins égal à la moyenne des cours moyens pondérés par les volumes des 3 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission éventuellement diminué d'une décote maximale de 25 %	
Délégation de compétence à consentir au directoire en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une première catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées ( <i>dix-neuvième résolution</i> )	18 mois / 10 février 2022	<p>Montant nominal maximum des augmentations de capital fixé à 2.350.000 euros, s'imputant sur le plafond global de la vingt quatrième résolution</p> <p>Montant nominal maximum des titres de créances fixé à 10.000.000 euros, s'imputant sur le plafond global de la vingt quatrième résolution</p> <p>Le prix d'émission des actions émises et/ou des valeurs mobilières sera au moins égal à la moyenne des cours moyens pondérés par les volumes des 3 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission éventuellement diminué d'une décote maximale de 25 %</p>	Aucune
Délégation de compétence à consentir au directoire en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une deuxième catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées ( <i>vingtième résolution</i> )	18 mois / 10 février 2022	<p>Montant nominal maximum des augmentations de capital fixé à 2.350.000 euros, s'imputant sur le plafond global de la vingt quatrième résolution</p> <p>Montant nominal maximum des titres de créances fixé à 10.000.000 euros, s'imputant sur le plafond global de la vingt quatrième résolution</p> <p>Le prix d'émission des actions émises et/ou des valeurs mobilières sera au moins égal à la moyenne des cours moyens pondérés par les volumes des 3 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission éventuellement diminué d'une décote maximale de 25 %</p>	Aucune
Délégation de compétence à consentir au directoire en vue d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription décidée en vertu des délégations susvisées ( <i>vingt et unième résolution</i> )	-	Augmentation du nombre d'actions ou de valeurs mobilières à émettre en cas de demande excédentaire de souscription, dans la limite de 15% de l'émission initiale pour les quatorze à vingtième résolutions	Aucune
Délégation de compétence consentie au directoire à l'effet d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, en cas d'offre publique comportant une composante d'échange initiée par la Société ( <i>vingt deuxième résolution</i> )	26 mois / 10 octobre 2022	<p>Montant nominal maximum des augmentations de capital fixé à 2.350.000 euros, s'imputant sur le plafond global de la vingt quatrième résolution</p> <p>Montant nominal maximum des titres de créances fixé à 10.000.000 euros, s'imputant sur le plafond global de la vingt quatrième résolution</p>	Aucune
Délégation de pouvoir à consentir au directoire en vue d'augmenter le capital social, dans les limites de 10% du capital, pour rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de sociétés tierces en dehors d'une offre publique d'échange ( <i>vingt troisième résolution</i> )	26 mois / 10 octobre 2022	<p>Montant nominal total des augmentations de capital social ne pourra excéder 10 % du capital de la Société, s'imputant sur le plafond global de la vingt quatrième résolution</p> <p>Montant nominal maximum des titres de créances fixé à 10.000.000 euros, s'imputant sur le plafond global de la vingt quatrième résolution</p>	Aucune
Limitation globale du montant des émissions effectuées en vertu des résolutions ci-dessus ( <i>vingt quatrième résolution</i> )	-	<p>Montant nominal maximum global des augmentations de capital fixé à 2.350.000 euros</p> <p>Montant nominal maximum global des titres de créances fixé à 10.000.000 euros</p>	Aucune
Délégation de compétence consentie au directoire en vue d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres ( <i>vingt cinquième résolution</i> )	26 mois / 10 octobre 2022	Montant nominal total des augmentations de capital social fixé à 500.000 € maximum	Aucune
Autorisation à donner au directoire de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société ( <i>vingt sixième résolution</i> )	38 mois / 10 octobre 2023	<p>nombre d'options attribuées ne pouvant donner droit à plus de 5.550.000 actions d'une valeur nominale de 0,10 euro, s'imputant sur le plafond global de la vingt neuvième résolution</p> <p>le prix d'achat ou de souscription par action sera supérieur à 95% de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant l'attribution, le prix des options d'achat sera supérieur</p>	Aucune

		à 80% du cours moyen d'achat des actions auto-détenues	
Autorisation à donner au directoire de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre ( <i>vingt septième résolution</i> )	38 mois / 10 octobre 2023	Maximum de 4.700.000 actions d'une valeur nominale unitaire de 0,10 euro, dans la limite globale de 10% du capital social existant, s'imputant sur le plafond global de la vingt neuvième résolution	Aucune
Délégation de compétence à consentir au directoire à l'effet d'émettre et attribuer des bons de souscription d'actions au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées ( <i>vingt huitième résolution</i> )	18 mois / 10 février 2021	4.700.000 bons de souscription d'actions ordinaires (les « BSA ») donnant chacun droit à la souscription d'une action ordinaire de la Société d'une valeur nominale de 0,1 euro), représentant environ 10% du capital social existant (1), s'imputant sur le plafond global de la vingt neuvième résolution	Aucune
Fixation des limitations globales du montant des émissions effectuées en vertu de la Vingt-sixième résolution à la Vingt-huitième résolution ci-dessus ( <i>vingt neuvième résolution</i> )	-	Emissions résultantes des vingt-six à vingt huitième résolution ne peut excéder 5.550.000 actions	Aucune

(1) le prix d'émission d'un BSA sera déterminé par le directoire au jour de l'émission dudit BSA en fonction des caractéristiques de ce dernier et sera au moins égal à 5 % de la moyenne des cours moyens pondérés par les volumes des cinq (5) dernières séances de bourse sur le marché réglementé d'Euronext Paris précédant la date d'attribution dudit BSA par le directoire.

Le prix d'exercice de BSA sera déterminé par le Directoire à la date d'attribution des BSA et devra être au moins égal à la plus élevée des deux valeurs suivantes :

- (a) le prix de vente d'une action à la clôture sur ce marché réglementé le jour précédant celui de la décision du directoire d'attribuer les BSA ; et
- (b) la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du directoire d'attribuer les BSA.

Délégation consenties au directoire par l'assemblée générale des actionnaires du 30 octobre 2020	Durée de validité/ expiration	Plafond/Modalités de détermination du prix	Mise en œuvre en 2020
Délégation de compétence consentie au directoire en vue d'augmenter le capital par émission d'obligations convertibles en actions à bons de souscription d'actions attachés avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de la société Winance et de toute personne ou entité affiliée dans le cadre d'une ligne de financement obligataire convertible ( <i>première résolution</i> )	18 mois / 30 avril 2022	Plafond maximal de 12.000.000 euros pour les OC  Plafond maximal de 3.000.000 euros pour les BSA  Voir <b>Erreur ! Source du renvoi introuvable.</b> du Document d'Enregistrement Universel pour les caractéristiques des OC et BSA	Emission de 800 OC en novembre 2020 représentant 800.000 euros

## **5 ANNEXE AU RAPPORT FINANCIER ANNUEL**

**5.1 Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

**5.2 Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes IFRS**

**5.3 Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées**

# GENOMIC VISION

Société anonyme

80-84 Rue Des Meuniers

92220 BAGNEUX

---

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2020

## GENOMIC VISION

Société anonyme

80-84 Rue Des Meuniers

92220 BAGNEUX

---

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

---

À l'assemblée générale de la société GENOMIC VISION

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société GENOMIC VISION relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

## **Fondement de l'opinion**

### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

### **Justification des appréciations - Points clés de l'audit**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## ***Continuité d'exploitation***

### *Risque identifié*

Comme indiqué au paragraphe « Continuité d'exploitation » des règles et méthodes comptables de l'annexe, les états financiers au 31 décembre 2020 ont été établis selon le principe de continuité d'exploitation, sur la base de prévisions de trésorerie établies pour les douze prochains mois tenant compte notamment de la trésorerie disponible au 31 décembre 2020 qui s'élève à 1 992 K€ et sur la base des hypothèses suivantes :

- La signature le 11 juin 2020 d'un nouveau contrat de financement permettant un tirage de 12 M€ en douze tranches au cours des 24 prochains mois à compter de la signature du contrat, dans le cadre de l'émission au profit de Winance d'Obligations Convertibles en Actions auxquelles sont attachés des Bons de Souscription d'Actions («OCABSA »).
- Le tirage de 1,2 M€ effectué en mars 2021 (tranche 2) disponible au titre de l'émission des « OCABSA » dans le cadre du financement avec Winance approuvés par l'assemblée générale du 30 octobre 2020 ;
- Le tirage de tout ou partie des tranches restantes (a minima 6 tirages sur les 10 tirages encore possibles soit 6 M€) ;
- La réalisation du budget 2021 en termes de rationalisation des dépenses prévues par la direction dans ses prévisions d'activité pour les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Dans le cadre de l'établissement des comptes annuels au 31 décembre 2020, la Direction de la société est amenée à s'interroger sur le caractère approprié de l'hypothèse de continuité d'exploitation sur les douze mois suivant la clôture de l'exercice, au regard des ressources disponibles à la date de clôture, des prévisions de trésoreries formulées sur les douze mois suivants et de sa capacité à recourir à de nouvelles solutions de financement pour assurer la poursuite de ses opérations sur la période considérée.

Dans ce contexte, du fait des incertitudes inhérentes à ces prévisions et de la non-réalisation au cours de l'exercice 2020 des prévisions faites pour cette période, nous avons considéré que le caractère approprié de l'utilisation du principe de continuité d'exploitation pour la préparation des comptes au 31 décembre 2020 constituait un point clé de l'audit.

### *Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque*

Pour apprécier le caractère raisonnable des hypothèses formulées par la direction en matière de continuité d'exploitation, nos travaux ont consisté principalement à :

- Mettre à jour notre compréhension de la situation de la société en matière d'endettement et de conditions de recours à de nouveaux financements ;
- Prendre connaissance des procédures mises en œuvre par la direction pour élaborer ses prévisions de trésorerie sur les douze mois suivant la clôture de l'exercice ;
- Apprécier si la diminution des charges opérationnelles est cohérente avec le plan de restructuration ;
- Vérifier la cohérence des hypothèses retenues dans les prévisions de trésorerie avec les données prévisionnelles issues des derniers plans stratégiques, établis sous le contrôle du Directoire et présentés au Conseil de surveillance ;

Nos travaux ont également consisté à vérifier que les comptes annuels présentent une information appropriée sur la situation d'endettement de la société ainsi que sur le caractère incertain inhérent à toute prévision.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

## **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

## **Rapport sur le gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des



entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

#### **Autres informations**

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

#### **Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires**

#### **Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel**

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n°2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier.

#### **Désignation du commissaire aux comptes**

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société GENOMIC VISION par l'assemblée générale du 2 novembre 2010

Au 31 décembre 2020, le cabinet Deloitte & Associés était dans la 17<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption dont 7 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé, compte tenu des successions de mandats intervenues entre entités juridiques du même réseau.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

### **Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

## Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.



Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense, le 5 mai 2021

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

Djamel ZAHRI



## **GENOMIC VISION**

80-84, rue des Meuniers  
Bâtiment E  
92220 BAGNEUX

Siret : 47769914400036

## **Etats Financiers**

**Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020**



## Sommaire

Rapport de Présentation	3
<hr/>	
1. Etats Financiers	4
<hr/>	
<b>Bilan Actif</b>	5
<b>Bilan Passif</b>	6
<b>Compte de Résultat</b>	7
<b>Compte de Résultat (suite)</b>	8
2. Annexe	9
<hr/>	
<b>Règles et méthodes comptables</b>	10
<b>Notes sur le bilan</b>	21
<b>Notes sur le compte de résultat</b>	30



# Etats Financiers

## Bilan Actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 31/12/2020	Net 31/12/2019
Capital souscrit non appelé				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	252 620	249 815	2 805	2 805
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 784 119	1 533 836	250 283	331 232
Autres immobilisations corporelles	1 904 041	1 701 064	202 977	144 130
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				10 304
<b>Immobilisations financières (2)</b>				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	72 384		72 384	72 384
Autres immobilisations financières	202 863		202 863	182 071
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>4 216 028</b>	<b>3 484 716</b>	<b>731 312</b>	<b>742 928</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières et autres approvisionnements	113 911		113 911	85 396
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	1 161 368	29 343	1 132 026	1 252 686
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>	<b>251</b>		<b>251</b>	<b>53 694</b>
<b>Créances (3)</b>				
Clients et comptes rattachés	1 198 978	224 497	974 480	1 117 777
Autres créances	1 153 626		1 153 626	1 057 668
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>Divers</b>				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	1 992 328		1 992 328	1 082 215
Charges constatées d'avance (3)	9 729		9 729	9 710
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>5 630 190</b>	<b>253 840</b>	<b>5 376 350</b>	<b>4 659 146</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif	37 052		37 052	6 365
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>9 883 271</b>	<b>3 738 556</b>	<b>6 144 714</b>	<b>5 408 439</b>
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

## Bilan Passif

	31/12/2020	31/12/2019
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	5 148 902	3 851 985
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	23 149 796	19 413 378
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-19 934 806	-15 393 923
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>-5 086 598</b>	<b>-4 540 883</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>Total I</b>	<b>3 277 294</b>	<b>3 330 557</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>Total II</b>		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques	149 514	67 365
Provisions pour charges		23 779
<b>Total III</b>	<b>149 514</b>	<b>91 143</b>
<b>DETTES (1)</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	956 238	820 979
Dettes fiscales et sociales	1 087 768	711 048
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	129 781	3 161
Autres dettes	429 901	315 984
Produits constatés d'avance (1)	114 218	134 636
<b>Total IV</b>	<b>2 717 907</b>	<b>1 985 808</b>
Ecarts de conversion passif (V)		931
<b>TOTAL GENERAL (I à V)</b>	<b>6 144 714</b>	<b>5 408 439</b>
(1) Dont à plus d'un an (a)		
	(1) Dont à moins d'un an (a)	2 717 907
	(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	
	(3) Dont emprunts participatifs	
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		1 985 808

## Compte de Résultat

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Produits d'exploitation (1)</b>		
Ventes de marchandises	584 712	1 148 245
Production vendue (biens)	170 881	206 647
Production vendue (services)	328 727	415 175
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>1 084 320</b>	<b>1 770 067</b>
Dont à l'exportation	649 412	1 544 603
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	7 038	89 746
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	285 137	96 055
Autres produits	4 041	3 963
<b>Total I</b>	<b>1 380 535</b>	<b>1 959 831</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>		
Achats de marchandises	544 427	384 678
Variations de stock	-75 684	498 636
Achats de matières premières et autres approvisionnements	240 919	166 363
Variations de stock	-50 166	-45 657
Autres achats et charges externes (a)	2 088 399	2 402 049
Impôts, taxes et versements assimilés	127 711	203 403
Salaires et traitements	2 188 909	1 832 322
Charges sociales	904 984	977 427
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	315 224	430 984
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	288 467	49 446
- Pour risques et charges : dotations aux provisions	140 500	1 181
Autres charges	119 314	111 832
<b>Total II</b>	<b>6 833 003</b>	<b>7 012 664</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>-5 452 468</b>	<b>-5 052 834</b>
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun</b>		
<b>Bénéfice attribué ou perte transférée III</b>		
<b>Perte supportée ou bénéfice transféré IV</b>		
<b>Produits financiers</b>		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	3 468	1 818
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	6 365	
Différences positives de change	3 500	8 565
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total V</b>	<b>13 333</b>	<b>10 383</b>
<b>Charges financières</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	37 052	6 365
Intérêts et charges assimilées (4)		
Différences négatives de change	1 104	4 585
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total VI</b>	<b>38 157</b>	<b>10 950</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>	<b>-24 824</b>	<b>-567</b>
<b>RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>	<b>-5 477 292</b>	<b>-5 053 400</b>

## Compte de Résultat (suite)

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Produits exceptionnels</b>		
Sur opérations de gestion	93	
Sur opérations en capital	23 447	8 205
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges	200 229	417 484
<b>Total produits exceptionnels (VII)</b>	<b>223 768</b>	<b>425 689</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Sur opérations de gestion	15 538	373 261
Sur opérations en capital	2 655	8 487
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	27 962	
<b>Total charges exceptionnelles (VIII)</b>	<b>46 155</b>	<b>381 748</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	<b>177 613</b>	<b>43 940</b>
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	-213 081	-468 577
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>	<b>1 617 636</b>	<b>2 395 902</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>6 704 234</b>	<b>6 936 785</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>-5 086 598</b>	<b>-4 540 883</b>
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier	9 092	
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		



## **Annexe**



## Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SA GENOMIC VISION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 6 144 714 euros, et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 5 086 598 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

### Règles générales

---

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Continuité d'exploitation

---

La Société ne dispose pas d'un fonds de roulement net suffisant pour faire face à ses obligations et à ses besoins de trésorerie d'exploitation pour les 12 prochains mois.

Cependant, les états financiers au 31 décembre 2020 ont été établis selon le principe de continuité d'exploitation, les prévisions de trésorerie établies pour les douze prochains mois faisant apparaître une situation de trésorerie positive. Cette situation prend notamment en compte les éléments suivants :

Au 31 décembre 2020,

- la trésorerie et équivalents de trésorerie de la Société s'établissait à 1.992 k€ euros.
- Ainsi, sur la base de son plan de développement envisagé, la Société estime que sa trésorerie disponible lui permet de financer ses activités jusqu'à fin mai 2021 (hors exercice éventuel des BSA Winance et BSA Bracknor/Negma déjà en circulation), et que le besoin de trésorerie supplémentaire lui permettant de poursuivre ses activités en 2021 est estimé à 4 millions d'euros.
- Afin de faire face à ses besoins en fonds de roulement, la Société avait décidé de mettre en place une ligne de financement avec Winance (l'« Investisseur ») par la signature le 11 juin 2020 d'un contrat d'émission d'OCABSA. Ce Contrat d'Emission prévoit l'émission au bénéfice de Winance des OCABSA objets du présent Prospectus, en plusieurs tranches d'un montant de 1 million d'euros l'une, représentant un emprunt obligataire d'un montant total maximum de 12 millions d'euros, sur une période de 24 mois. Par exception,
  - o la première tranche a été émise le 30 novembre 2020 pour un montant de 0,8 million d'euros, cette émission n'ayant pas donné lieu à la publication d'un prospectus devant être approuvé par l'AMF
  - o les parties ont convenu que la seconde tranche serait d'un montant d'1,2 million d'euros, seconde tranche émise en mars 2021.
- Le tirage de tout ou partie des tranches restantes (a minima 6 tirages sur les 10 tirages encore possibles) permet à la Société de disposer d'un fonds de roulement net suffisant au regard de ses obligations au cours des 12 prochains mois.

## Règles et méthodes comptables

### Faits caractéristiques de l'exercice

---

#### **Covid-19**

L'activité commerciale a été très ralentie sur depuis le second trimestre 2020 en raison de la crise Covid. En particulier, le nombre de commandes de consommables tels que Coverslips a chuté ; ceci étant lié à la fermeture des sites chez la plupart de nos clients lors du premier confinement, puis lié à une activité réduite. La vente de plateformes a été également impactée ; la prospection de faisant difficile en raison des restrictions de déplacements.

#### **Marché des laboratoires de recherche en sciences de la vie (LSR)**

##### ***Acquisition d'une plateforme FiberVision S par Fritz Lipmann Institute***

Leibnitz Institute on Aging (Fritz Lipmann Institute) a acquis une plateforme FiberVision S dans le cadre de ses travaux de recherche sur le vieillissement.

##### ***Contacts avec l'industrie pharmaceutique***

Les contacts avec l'industrie pharmaceutique se sont développés : un contrat initié en 2019 et portant sur l'évaluation de la plateforme technologique de Genomic Vision pour la caractérisation de lignées cellulaires a déjà donné des résultats très concluants. Fort de ces résultats, les discussions relatives à ce contrat se poursuivent afin d'accroître les efforts sur des sujets clés du marché de la Bioproduction.

##### ***Safety package***

Enfin, des discussions ont démarré dans le cadre du développement d'un « safety package » basé, entre autres, sur la technologie de Genomic Vision, et ce pour caractériser l'efficacité et la fidélité de thérapies géniques.

##### ***Poursuite de l'accord de recherche signé en 2019 avec Sanofi dans le domaine de la bioproduction en thérapie génique***

La thérapie génique et cellulaire est un domaine en plein essor notamment dans le traitement de pathologies telles que les infections virales, les maladies héréditaires ou encore le cancer. De multiples techniques sont aujourd'hui utilisées et développées pour produire des lignées cellulaires recombinantes dans le but de fiabiliser les procédés de bioproduction. La technologie de Genomic Vision constitue un outil de contrôle qualité prometteur pour la caractérisation précise de la stabilité des lignées cellulaires recombinantes par rapport à des méthodes standard. De nouveaux outils de contrôle qualité ont ainsi été mis au point afin de visualiser les modifications génétiques et de vérifier la clonalité des lignées cellulaires utilisées en bioproduction.

Dans le cadre de l'accord de recherche avec Sanofi, Genomic Vision a poursuivi en 2020 la caractérisation génétique des lignées cellulaires de Sanofi provenant du centre de recherche Framingham à Boston, aux Etats-Unis.

##### ***Télomères***

Genomic Vision développe une nouvelle approche utilisant sa technologie du peignage moléculaire, couplé aux algorithmes d'intelligence artificielle (AI) pour la mesure physique des télomères. Cette nouvelle approche, sans précédent, permettra une mesure précise de la longueur physique de l'ensemble des télomères du génome et de façon individuelle pour chacun des chromosomes. Genomic Vision pourra ainsi explorer et corrélérer la longueur des télomères à différentes pathologies, maladies génétiques et phénomènes de vieillissement cellulaires.

##### ***Gene editing***

L'intérêt du Peignage Moléculaire comme outil de contrôle qualité du Gene Editing a été démontré initialement lors d'une collaboration de recherche avec Editas Medicine. L'avantage de la technologie sur ce domaine en particulier repose essentiellement sur l'absence d'amplification de l'ADN avant analyse (aucune mutation engendrée lors de la préparation de l'échantillon), et la capacité à détecter, avec une sensibilité très élevée, tout type d'évènements, attendus ou non, et potentiellement très rares. La plupart de ces évènements indésirables rares seraient éliminés par des techniques de type séquençage du fait des données trop peu fréquentes pour être statistiquement fiables. Enfin, les modèles de foie de souris étant largement utilisés en Gene editing, des travaux permettant l'élaboration d'un protocole fonctionnel d'extraction d'hépatocytes à partir de foie de souris ont été menés avec succès.

## Règles et méthodes comptables

L'ensemble de ces travaux a permis d'aboutir en 2019 et 2020 à des prestations récurrentes de services auprès de plusieurs grands acteurs du Gene Editing

### ***Agronomie et Agroalimentaire***

La société a initié en 2019 une collaboration avec un grand Institut de recherche végétale, collaboration fructueuse ayant abouti en 2020 à plusieurs prestations de service dans le domaine de la recherche végétale.

### ***Papillomavirus humain (HPV)***

L'identification d'un biomarqueur permettant de prédire la gravité et l'évolution des lésions cervicales est en cours de développement grâce aux données clinique d'une étude menée en République tchèque.

Afin d'identifier, d'évaluer et valider un tel biomarqueur, 2 études cliniques de corrélation ont en effet été mise en place depuis 2015 :

- l'étude IDAHO (Intégration De l'ADN des HPV Oncogènes) en partenariat avec 8 autres centres hospitaliers français.
- l'étude EXPL-HPV-002 réalisée dans 2 centres de République Tchèque avec l'aide d'une CRO locale (Prague Clinical Services) pour les activités de monitoring, réglementaires, logistique, data management et statistiques.

La partie pronostique (longitudinale) de l'étude EXPL devrait s'achever au 2ème semestre 2021.

### **Consolidation de l'offre « Services » :**

Genomic Vision a renforcé la mise à disposition de son expertise auprès de ses clients en offrant des services couvrant l'ensemble de ses applications. Ainsi, le nombre de commandes de services enregistrées au cours du dernier trimestre s'est significativement accru.

### **Tests covid :**

Après avoir signé un contrat de distribution avec Toda Pharma en octobre 2020, la société poursuit ses efforts de prospection en dehors de la France dans un environnement concurrentiel élevé, notamment sur le nombre de tests commercialisé et la tension sur les prix.

### **Opération de refinancement avec Winance**

a. Genomic Vision a tiré en mars 2020 la 3ème tranche (1M€) et en mai 2020 la 4ème tranche (1,5 M€) du programme d'ABSA mis en place dans le cadre du financement en 4 tranches de 5 M€ avec Winance approuvés par l'assemblée générale du 4 mars 2019. Winance a par ailleurs exercé en mai 2020 les BSA attachés à la 3ème tranche (0,4 M€).

b. La société a procédé à la mise en place de la ligne de financement par émission d'OCABSA réservées à Winance, en plusieurs tranches d'un montant de 1 million d'euros l'une, pour un montant maximum de 12 millions d'euros, qui a été approuvée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 octobre 2020.

Par exception, la première tranche a été émise le 30 novembre 2020 pour un montant de 0,8 million d'euros, cette émission n'ayant pas donné lieu à la publication d'un prospectus devant être approuvé par l'AMF. Les 800 Obligations ont été converties en 1.250.000 ABSA en décembre 2020, ces 1.250.000 ABSA donnant droit à souscrire à 312.500 actions nouvelles de la société.

Suite à l'obtention du visa de l'AMF sous le numéro 21-028 sur son prospectus le 9 février 2021, Genomic Vision a tiré une seconde tranche de 1,2M€ en mars 2021.

## **Gouvernance**

La Société a souhaité à la fois simplifier et renforcer sa gouvernance en réduisant le nombre des membres du conseil de surveillance et en nommant à sa présidence Madame Elisabeth Ourliac, précédemment vice-présidente du conseil de surveillance de Genomic Vision. Le conseil de surveillance est désormais composé de 3 membres dont deux indépendants : Madame Ourliac et Madame Saraga.

Madame Dominique Remy-Renou a rejoint le directoire de la société pour en prendre la présidence et apporter à Genomic Vision son expérience de management et de développement commercial international. Monsieur Aaron Bensimon, fondateur de la Société a démissionné de la présidence du directoire pour se consacrer davantage aux développements scientifiques

## Règles et méthodes comptables

de Genomic Vision et demeure directeur général et VP Sciences & Technologies.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Concessions, logiciels et brevets :  
1 à 3 ans
- \* Installations techniques : 9 à 10 ans
- \* Matériel et outillage industriels : 3 à 5 ans
- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 9 à 10 ans
- \* Matériel de bureau : 3 à 6 ans
- \* Matériel informatique : 3 à 6 ans
- \* Mobilier : 3 à 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

### Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

### Créances

## Règles et méthodes comptables

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

### Reconnaissance du Chiffre d'Affaires

---

Genomic Vision propose la commercialisation d'équipements et de consommables, associés, dans certains cas, à de la maintenance et des licences de logiciel, ainsi que du service.

Chaque élément a un prix de vente individuel et des obligations de performance spécifiques conduisant à une reconnaissance du revenu pour chaque élément au moment du transfert du contrôle de l'équipement ou du service au client, tel que décrit ci-dessous.

Par ailleurs, dans le cas de l'adoption de la technologie avec acquisition initiale du FiberVision, Genomic Vision peut pratiquer une offre tarifaire globale. Dans ce cas, les revenus de chaque élément sont comptabilisés séparément, le montant du chiffre d'affaires alloué à chaque composant étant proportionnel à chacun de leur prix de vente individuels..

#### - Vente d'équipements et consommables

Il s'agit de ventes permettant l'accès et l'utilisation de la technologie du peignage moléculaire notamment sur les marchés du diagnostic et de la recherche. Ces ventes sont enregistrées au moment du transfert de propriétés des équipements et consommables, principalement quand les biens sont livrés.

Les contrats de vente de plateforme peuvent prévoir des clauses de retour, sous certaines conditions, la Société analysant alors la probabilité d'occurrence du risque de retour dans le cadre de la reconnaissance du chiffre d'affaires compte tenu de la connaissance du client et des faits existants à la clôture.

#### - Vente de maintenance et de logiciels

La maintenance des équipements : chaque plateforme installée dispose d'un contrat de maintenance annuelle permettant d'assurer un fonctionnement optimal des installations pour les utilisateurs. La licence des logiciels : les plateformes fonctionnent avec des logiciels puissants de traitement d'image et de « data storage », les logiciels sont dédiés à chaque application (FSHD, GMC, RCA...). Les clients doivent mettre à jour annuellement leurs licences pour accéder à ces solutions, les licences étant facturées pour un nombre donné d'utilisateurs. Les ventes de contrat de maintenance et de licences pour une durée d'un an sont enregistrées selon la méthode de l'avancement étalé sur l'année.

#### - Vente de service

La gamme de service Easy : lancés fin 2016, ces services offrent aux clients, notamment les chercheurs des laboratoires de recherche, de transmettre leurs échantillons, les experts, techniciens et ingénieurs de Genomic Vision se chargeant de réaliser, selon les options, les étapes d'acquisition et de traitement d'image (EasyScan) ou les manipulations de peignage moléculaire (EasyComb) ou un service complet avec les manipulations de peignage moléculaire, l'acquisition et le traitement d'image. Les ventes des différents services sont enregistrées selon la méthode de l'avancement.

### Provisions

---

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

### Subventions et Avance Conditionnées

---

## Règles et méthodes comptables

La société bénéficie d'un certain nombre d'aides, sous forme de subventions ou d'avances conditionnées. Les subventions d'exploitation obtenues sous conditions suspensives, ne sont comptabilisées que lors de la levée des conditions et lorsqu'elles seront encaissées.

## Produits et charges exceptionnels

---

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

## Disponibilités

---

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

## Valeurs mobilières de placement

---

Les valeurs mobilières de placement figurent à l'actif pour leur valeur d'acquisition.

Le coût d'acquisition est constitué :

- du prix d'achat (y compris droit et taxes non récupérables),
- des coûts directement attribuables,
- diminué des remises, rabais ou escomptes obtenus.

Les provisions pour dépréciation éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

## Crédit d'Impôt Recherche

---

Des crédits d'impôt recherche sont octroyés aux entreprises par l'Etat français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient des dépenses remplissant les critères requis bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire.

## Indemnité de départ à la retraite

---

Les obligations liées aux indemnités légales ou conventionnelles de départ à la retraite ont été évaluées à la date du 31/12/2020.

Ces indemnités ne font pas l'objet d'une comptabilisation mais d'une mention en engagements hors bilan.

La méthode retenue dans le cadre de cette étude est la méthode rétrospective des unités de crédit projetées. Elle retient comme base de salaire le salaire de fin de carrière et les droits sont calculés à partir de l'ancienneté finale proratisée.

Le montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées s'élève à 213 945 Euros.

Le coût des droits constitués ainsi calculé est ensuite actualisé en fonction des hypothèses de mortalité et de rotation du personnel, d'une probabilité de départ à l'âge légal et de la politique salariale.

La méthode retenue dans le cadre de cette évaluation est la méthode des unités de crédits projetées (ou méthode du prorata des droits au terme).

Cette méthode consiste à :

- Evaluer les flux futurs probables en se basant sur les hypothèses d'évolution des rémunérations, les droits exigibles au moment du départ à la retraite et les probabilités de présence dans l'entreprise.
- Actualiser ces flux à la date d'évaluation afin d'obtenir la valeur actuelle probable des flux futurs (VAP).

## Règles et méthodes comptables

- Proratiser la valeur actuelle probable des flux futurs afin d'obtenir la dette actuarielle (Valeur actualisée de l'obligation). Le calcul est effectué salarié par salarié. L'engagement total de l'entreprise correspond à la somme des engagements individuels.

Les principales hypothèses retenues dans le calcul des engagements à la retraite sont les suivants :

- Variables Economiques :

\* Taux d'actualisation : 0,45%,

\* Revalorisation des salaires : 2%

\* Charges sociales patronales : 49.90% pour les cadres et 48% pour les non cadres,

\* Contribution employeur : 50%,

\* Obligation définies par la convention collective Industrie Pharmaceutique

- Variables Démographiques :

\* Taux de rotation du personnel : Fort pour les cadres et extrêmement fort pour les non cadres,

\* Table de mortalité : INSEE 2018,

\* Ventilation des départs à la retraite volontaire : 100%,

\* Âge de départ en retraite : 65 ans.

## Déficit Fiscal Reportable

---

Le total du déficit fiscal restant à reporter au 31 décembre 2020 est de 65 507 839 euros.

## Parties Liées

---

La direction n'a pas identifié de transactions présentant une importance significative et n'étant pas conclues à des conditions normales du marché.

## Frais d'augmentation de capital

---

Les frais d'augmentation de capital sont imputés sur le montant des primes d'émission afférentes à l'augmentation de capital.

## Frais de recherche et développement

---

Les dépenses de recherche et développement sont intégralement passées en charges l'exercice où elles ont été engagées.

## Opérations en devises

---

Lors d'acquisition d'actif en monnaie étrangère, le taux de conversion utilisé est le taux de change à la date d'entrée ou, le cas échéant, celui de la couverture si celle-ci a été prise avant l'opération. Les frais engagés pour mettre en place les couvertures sont également intégrés au coût d'acquisition.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

## Règles et méthodes comptables

Capital potentiel• Bons de souscription d'actions

Au 31 décembre 2020, la Société a octroyé des bons de souscription d'actions à certains investisseurs et à certaines personnes physiques, salariées ou non de la société, dans le cadre des autorisations successives votées par les actionnaires.

Au 31 Décembre 2020, les bons de souscription d'actions en circulation attribués et non annulés, qu'ils soient exerçables ou non encore exerçables, donnent droit à souscription de

10 000 actions de la Société (par exercice des BSA 2016-1 détenus par des personnes physiques)

312.500 actions de la Société au profit de Winance dans le cadre du contrat de financement sous forme d'OCABSA (prix de souscription de l'action : 0,88€)

2.436.399 actions de la Société au profit de Negma (ex Bracknor) et résumés dans le tableau ci-après :

Dénomination	Nombre de bons autorisés	Décision d'autorisation	Nombre de bons émis	Nombre de bons souscrits	Prix du bon	Nombre de bons caducs	Nombre de bons exercés	Nombre en circulation	Date limite d'exercice	Nombre d'actions à souscrire	Prix de souscription de l'action	Montant maximal de l'augmentation des capitaux propres
BSA Tranche 2	50 000 000	28/3/17 12/5/17	62 972 83 612	62 972 83 612	N/A	0	0	62 972 83 612	28/03/22 12/05/22	62 972 83 612	3,97 € 2,99 €	249 998,84 € 249 999,88 €
BSA Tranche		22/6/17	56 053	56 053	N/A	0	0	56 053	22/06/22	56 053	4,46 €	249 996,38 €
BSA Tranche		23/8/17	78 369	78 369	N/A	0	0	78 369	23/08/22	78 369	3,19 €	249 997,11 €
BSA Tranche		10/10/17	96 525	96 525	N/A	0	0	96 525	10/10/22	96 525	2,59 €	249 999,75 €
BSA Tranche		19/12/17	142 857	142 857	N/A	0	0	142 857	19/12/22	142 857	3,50 €	499 999,50 €
BSA Tranche		23/2/18	166 666	166 666	N/A	0	0	166 666	20/02/23	166 666	3,00 €	499 998,00 €
BSA Tranche		25/4/18	230 414	230 414	N/A	0	0	230 414	25/04/23	230 414	2,17 €	499 998,38 €
9		18/7/18	485 436	485 436	N/A	0	0	485 436	18/07/23	485 436	1,03 €	499 999,08 €
BSA Tranche		20/8/18	561 797	561 797	N/A	0	0	561 797	20/08/23	561 797	0,89 €	499 999,33 €
BSA Tranche		10/10/18	471 698	471 698	N/A	0	0	471 698	10/10/23	471 698	1,06 €	499 999,88 €
BSA Tranche		19/11/18	471 698	471 698	N/A	0	471 698	0	19/11/23	0	0,53 €	- €
BSA Tranche		28/11/18	1 136 363	1 136 363	N/A	0	1 136 363	0	28/11/23	0	0,44 €	- €
<b>TOTAL</b>	<b>50 000 000</b>		<b>4 044 460</b>	<b>4 044 460</b>		<b>0</b>	<b>1 608 061</b>	<b>2 436 399</b>		<b>2 436 399</b>		<b>4 249 986 €</b>

Il est précisé que 1.608.061 bons de souscription d'actions ont été exercés par Negma sur le quatrième trimestre 2020.

• Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises

A ce jour, 8 plans d'émission de Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise ont été autorisés par l'assemblée générale, dont 5 sont encore actifs au 31 décembre 2020 et dont les principales caractéristiques sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Dénomination	Nombre de bons autorisés	Décision d'autorisation	Nombre de bons émis	Nombre de bons souscrits	Prix du bon	Nombre de bons caducs	Nombre de bons exercés	Nombre en circulation	Date limite d'exercice	Nombre d'actions à souscrire	Prix de souscription de l'action	Montant maximal de l'augmentation des capitaux propres
BCE 2005-1	87 464	18/11/05	87 464	87 464	gratuit	43 732	0	43 732	14/11/23	43 732	3,43 €	150 000,76 €
BCE 2016-1	550 000	30/6/15	494 000	490 500	gratuit	318 000	0	172 500	20/05/26	172 500	7,90 €	1 362 750,00 €
BCE 2016-2	580 000	23/6/16	159 577	159 577	gratuit	90 000	0	69 577	14/12/26	69 577	4,50 €	313 096,50 €
BCE 2017-1	580 000	23/6/16	53 500	53 500	gratuit	53 500	0	0	10/05/27	0	2,93 €	- €
BCE 2017-2	580 000	23/6/16	30 000	30 000	gratuit	30 000	0	0	01/01/28	0	2,93 €	- €
<b>TOTAL</b>	<b>2 377 464</b>		<b>824 541</b>	<b>821 041</b>		<b>535 232</b>	<b>0</b>	<b>285 809</b>		<b>285 809</b>		<b>1 825 847,26 €</b>

Au 31 décembre 2020, ces Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise en circulation donnent droit à souscription de 285 809 actions de la Société. Aucun BSPCE n'a été exercé sur la période.

• Synthèse des instruments dilutifs existants

L'exercice intégral de tous les titres donnant accès au capital existant au 31 décembre 2020, pourrait conduire à la création au maximum de 3.044.708 actions nouvelles.

Ces instrument dilutifs sont actuellement hors de la monnaie compte tenu des cours d'exercice compris entre 0,88€ et 8,58€.



## Règles et méthodes comptables

### Evénements Post Clôture

---

Les événements postérieurs à la clôture survenus entre la clôture de l'exercice et la date d'arrêté des comptes sont les suivants :

- Tirage en mars 2021 d'une 2ème tranche de 1,2m€ sous forme d'OCABSA dans le cadre du contrat de financement signé en juin 2020 avec Winance et approuvé par l'assemblée générale extraordinaire du 30 octobre 2020.

A la date du présent rapport, les OC n'ont pas été converties en ABSA

- Un contrôle Urssaf a débuté en mars 2021 et est toujours en cours à la date d'arrêté des comptes de la Société.

**Actif immobilisé****Tableau des immobilisations**

	au début d'exercice	Augmentation	Diminution	en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	252 620			252 620
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>252 620</b>			<b>252 620</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations Gales, agenc. et aménag. des constructions				
- Installations techn., matériel et outillage industriels	1 656 169	127 950		1 784 119
- Installations Gales, agenc. et aménagements divers	1 017 421			1 017 421
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	860 678	25 942		886 620
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes	10 304		10 304	
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>3 544 572</b>	<b>153 892</b>	<b>10 304</b>	<b>3 688 160</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	254 456	20 792		275 248
<b>Immobilisations financières</b>	<b>254 456</b>	<b>20 792</b>		<b>275 248</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>4 051 648</b>	<b>174 684</b>	<b>10 304</b>	<b>4 216 028</b>

Au 31 décembre 2020, les immobilisations corporelles incluent les scanners (instruments conçus par la Société et dédiés au Peignage Moléculaire) propriété de Genomic Vision et mis à disposition de tiers (clients actuels ou futurs ou laboratoires avec lesquels la Société collabore) ou utilisés par Genomic Vision elle-même.

Les scanners qui ne sont pas encore mis en service et dont l'affectation n'est pas encore décidée (vente, mise à disposition ou utilisation interne) sont comptabilisés en stock de marchandises.

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
<b>Ventilation des augmentations</b>				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		153 892	20 792	174 684
Apports				
Créations				
Réévaluations				
<b>Augmentations de l'exercice</b>		<b>153 892</b>	<b>20 792</b>	<b>174 684</b>
<b>Ventilation des diminutions</b>				
Virements de poste à poste		10 304		10 304
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
<b>Diminutions de l'exercice</b>		<b>10 304</b>		<b>10 304</b>

## Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	249 815			249 815
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>249 815</b>			<b>249 815</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations Gales, agenc. et aménag. des constructions				
- Installation techn., matériel et outillage industriels	1 324 937	208 899		1 533 836
- Installations Gales, agenc. et aménag. divers	785 932	78 521		864 453
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	808 808	27 804		836 611
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>2 919 676</b>	<b>315 224</b>		<b>3 234 901</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>3 169 491</b>	<b>315 224</b>		<b>3 484 716</b>

**Actif circulant****Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 2 637 580 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	72 384		72 384
Autres	202 863		202 863
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 198 978	1 198 978	
Autres	1 153 626	1 153 626	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	9 729	9 729	
<b>Total</b>	<b>2 637 580</b>	<b>2 362 332</b>	<b>275 248</b>
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

**Produits à recevoir**

	Montant
FACTURES A ETABLIR	26 009
RRR ET AVOIRS A RECEVOIR	178 729
<b>Total</b>	<b>204 739</b>

**Dépréciation des actifs**

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	139 229		139 229	
Immobilisations financières				
Stocks	29 343			29 343
Créances et Valeurs mobilières	25 586	288 467	89 556	224 497
<b>Total</b>	<b>194 158</b>	<b>288 467</b>	<b>228 784</b>	<b>253 840</b>
<b>Répartition des dotations et reprises :</b>				
Exploitation		288 467	89 556	
Financières				
Exceptionnelles			139 229	

Une dépréciation exceptionnelle de certains agencements et mobiliers comptabilisée dans le cadre de la restructuration envisagée en 2019 pour un montant de 139 K€ a été reprise au 31/12/2020.

## Dépréciation des créances

Les créances font l'objet d'une dépréciation à hauteur de 224 497 euros. Par catégorie, les éléments significatifs sont :

	Montant
DEPRECIATION CREANCES CLIENTS	224 497
<b>TOTAL</b>	<b>224 497</b>

**Capitaux propres****Composition du capital social**

Le Capital social d'un montant de 5 148 902 euros est composé de 51 489 017 titres d'une valeur nominale de 0,10 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	38 519 845	0,10
Titres émis pendant l'exercice	12 969 172	0,10
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	51 489 017	0,10

## Liste des propriétaires du capital

	Sur une base non diluée		Sur une base pleinement diluée (1)		
	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote (2)	Nombre d'actions pouvant être souscrites sur exercice des BSA et BSPCE	Nombre d'actions total post exercice des BSA et BSPCE	% du capital et des droits de vote (2)
Aaron Bensimon (Directeur Général)	89 585	0,17%	263 309	352 894	0,65%
Elisabeth Ourliac (Présidente Conseil de Surveillance)		0,00%	1 500	1 500	0,00%
Tamar Saraga (Membre du Conseil de Surveillance)		0,00%	1 500	1 500	0,00%
Autres personnes physiques (fondateurs)	73 860	0,14%	-	73 860	0,14%
Salariés	-	0,00%	22 500	22 500	0,04%
Quest Diagnostics Ventures	616 157	1,20%		616 157	1,13%
Vesalius Biocapital	1 607 399	3,12%		1 607 399	2,95%
Autocontrôle	24 085	0,05%		24 085	0,04%
Flottant	49 077 931	95,32%	2 443 399	51 521 330	94,48%
<b>Winance</b>	-	0,00%	312 500	312 500	0,57%
<b>TOTAL</b>	<b>51 489 017</b>	<b>100%</b>	<b>2 732 208</b>	<b>54 533 725</b>	<b>100%</b>

## Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 10/08/2020.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	-15 393 923
Résultat de l'exercice précédent	-4 540 883
Prélèvements sur les réserves	
<b>Total des origines</b>	<b>-19 934 806</b>
Affectations aux réserves	
Distributions	
Autres répartitions	
Report à Nouveau	-19 934 806
<b>Total des affectations</b>	<b>-19 934 806</b>

## Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2019	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2020
Capital	3 851 985		1 296 917		5 148 902
Primes d'émission	19 413 378		3 736 418		23 149 796
Report à Nouveau	-15 393 923	-19 934 806	-19 934 806	-15 393 923	-19 934 806
Résultat de l'exercice	-4 540 883	4 540 883	-5 086 598	-4 540 883	-5 086 598
<b>Total Capitaux Propres</b>	<b>3 330 557</b>	<b>-15 393 923</b>	<b>-19 988 069</b>	<b>-19 934 806</b>	<b>3 277 294</b>

## Notes sur le bilan

## Provisions

## Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	61 000	112 462		61 000	112 462
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change	6 365	37 052	6 365		37 052
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	23 779			23 778	
<b>Total</b>	<b>91 143</b>	<b>149 514</b>	<b>6 365</b>	<b>84 778</b>	<b>149 514</b>
<b>Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :</b>					
Exploitation		140 500		79 778	
Financières		37 052	6 365		
Exceptionnelles		27 962		200 229	

La provision de 24 K€ existante à l'ouverture de l'exercice correspondait à un risque prud'hommal. Ce risque ne s'étant pas réalisé, cette provision a été reprise en totalité sur l'exercice 2020. Il en va de même pour la provision pour litiges de 61K€.

Les provisions pour litiges dotées sur l'exercice 2020 pour 112,5 K€ se répartissent comme suit:

- Risque prud'hommal : 28 K€
- Litiges intervenus dans le cadre de l'activité courante : 84,5 K€

Les provisions pour perte de change ont été constatées compte tenu de l'évolution défavorable du cours du dollar générant une valorisation à la baisse des créances en devise.

**Dettes****Etat des dettes**

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 717 907 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	956 238	956 238		
Dettes fiscales et sociales	1 087 768	1 087 768		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	129 781	129 781		
Autres dettes (**)	429 901	429 901		
Produits constatés d'avance	114 218	114 218		
<b>Total</b>	<b>2 717 907</b>	<b>2 717 907</b>		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

## Charges à payer

	Montant
Fournisseurs factures non parvenues	375 880
FNP sur immobilisations	129 781
PROV.CONGES PAYES	101 402
Provisions RTT	33 244
PROV.PRIMES ET INDEMNITES	350 786
Personnel - autres charges à payer	9 800
Prov.ch/cp	44 880
PROV.CH/RTT	14 714
PROV.CH/PRIMES	141 280
AUTRES CHARGES A PAYER	8 664
FPC	11 862
TAXE APPRENTISSAGE	12 445
AVOIRS A ETABLIR	294 477
CHARGE A PAYER FRANCHISE	5 512
<b>Total</b>	<b>1 534 727</b>

## Comptes de régularisation

## Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	9 729		
<b>Total</b>	<b>9 729</b>		

## Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	114 218		
<b>Total</b>	<b>114 218</b>		

**Notes sur le compte de résultat****Chiffre d'affaires**

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis	82 553	88 328	170 881
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	269 697	15 824	285 521
Ventes de marchandises	39 451	545 261	584 712
Produits des activités annexes	3 250	39 955	43 205
<b>TOTAL</b>	<b>394 952</b>	<b>689 368</b>	<b>1 084 320</b>

**Charges et produits d'exploitation et financiers****Rémunération des commissaires aux comptes****Commissaire aux comptes Titulaire**

Honoraire de certification des comptes : 50 000 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

## Résultat financier

	31/12/2020	31/12/2019
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	3 468	1 818
Reprises sur provisions et transferts de charge	6 365	
Différences positives de change	3 500	8 565
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
<b>Total des produits financiers</b>	<b>13 333</b>	<b>10 383</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions	37 052	6 365
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change	1 104	4 585
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total des charges financières</b>	<b>38 157</b>	<b>10 950</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>-24 824</b>	<b>-567</b>

## Transferts de charges d'exploitation et financières

Nature	Exploitation	Financier
<i>TRANSFERTS DE CHARGES D'EXPLOIT.IJS</i>	67 560	
<i>TRANSFERT DE CHARGES D'EXPLOIT.AUTR</i>	20 741	
<i>Avantage en nature</i>	18 870	
<i>Remboursement formation</i>	8 631	
Transfert de charges d'exploitation	115 802	
<b>Total</b>	<b>115 802</b>	

## Notes sur le compte de résultat

**Résultat exceptionnel**

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Provisions pour risques et charges	27 962	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	15 538	
Autres charges	2 655	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		93
Autres produits		23 447
Provisions pour dépréciation		139 229
Provisions pour risques et charges		61 000
<b>TOTAL</b>	<b>46 155</b>	<b>233 768</b>

**Résultat et impôts sur les bénéfices****Ventilation de l'impôt**

	Résultat avant Impôt	Impôt correspondant (*)	Résultat après Impôt
+ Résultat courant (**)	-5 477 292		-5 477 292
+ Résultat exceptionnel	177 613		177 613
- Participations des salariés			
- Crédit impôt recherche			
<b>Résultat comptable</b>	<b>-5 086 598</b>		<b>-5 086 598</b>
(*) comporte les crédits d'impôt (et à ce titre le CIR)			
(**) Majoré du montant du CIR (montant repris de la colonne "Impôt correspondant")			

Le déficit reportable à fin Décembre 2020 s'élève à 65 507 839 €.

## Effectif

---

Effectif moyen du personnel : 29.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	11	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	18	
Ouvriers		
<b>Total</b>	<b>29</b>	

## Informations sur les dirigeants

---

### Rémunérations allouées aux membres des organes de direction

Les rémunérations des membres des organes de surveillance ont représenté un montant de 754 153 euros.

**Engagements financiers****Engagements donnés**

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Nantissement d'un "compte à terme" Croissance +5 ans	174 032
Cession de la créance crédit impôt recherche du 1er Janvier au 31 Décembre 2017	31 418
Autres engagements donnés	205 450
<b>Total</b>	<b>205 450</b>
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

## a) Engagements donnés

La Société a les engagements hors bilan suivants :

- depuis le 31 décembre 2016 :

Nantissement d'un compte à terme pour le compte de la Société Générale pour une valeur comptable de 174 k€.

- depuis le 31 décembre 2017 :

La société a mis en œuvre le pré-financement du crédit d'impôt recherche et du crédit d'impôt innovation en signant un contrat de cession de la créance de CIR 2017 à un fonds dédié pour une valeur comptable de 31 k€.

	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	
Société Générale envers le Bailleur SELECT INVEST 1	174 302
Avals et cautions	174 302
Autres engagements reçus	
<b>Total</b>	<b>174 302</b>
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

b) Engagements reçus

La Société n'a pas reçu de nouveaux engagements hors bilan au cours de l'exercice 2020.

Les précédents engagements reçus au 31 décembre 2017 sont toujours actifs. Ils concernent un engagement financier de la part de la Société Générale envers le bailleur SELECTINVEST 1 pour 174 K€.

## **GENOMIC VISION**

Société Anonyme

80-84 rue des Meuniers

92220 Bagneux

---

### **Rapport d'audit du commissaire aux comptes sur les comptes établis selon les normes IFRS**

Exercice clos le 31 décembre 2020

# **GENOMIC VISION**

Société Anonyme

80-84 rue des Meunier

92220 Bagneux

---

## **Rapport d'audit du commissaire aux comptes sur les comptes établis selon le référentiel IFRS**

Exercice clos le 31 décembre 2020

---

Au Président du Directoire,

En notre qualité de commissaire aux comptes de GENOMIC VISION et en réponse à votre demande, nous avons effectué un audit des comptes individuels de la société GENOMIC VISION relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020 présentés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes individuels de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

Ces "**comptes**" ont été établis sous la responsabilité du directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces "**comptes**".

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, les comptes présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs et au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, le patrimoine et la situation financière de la société au 31 décembre 2020, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice écoulé.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « Continuité d'exploitation » de la note 2.3.2 – « Base d'établissement » relatif au principe de continuité d'exploitation.

Paris-La Défense, le 5 mai 2021,

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

Djamel ZAHRI

Etats financiers en Normes IFRS

31

Décembre

2020

GENOMIC VISION

## Table des matières

1	ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2020.....	3
1.1	Etat du résultat net et des autres éléments du résultat global.....	3
1.2	État de la situation financière – Actif.....	4
1.3	État de la situation financière – Capitaux propres et passif.....	5
1.4	État des flux de trésorerie.....	6
1.5	Tableau de variation des capitaux propres.....	7
2	ANNEXES AUX COMPTES.....	7
2.1	Présentation de l’activité et des événements majeurs.....	7
2.1.1	Information relative à la Société et à son activité.....	7
2.1.2	Evénements majeurs de l’exercice clos le 31 décembre 2020.....	8
2.1.3	Impact de la pandémie due au coronavirus (COVID-19).....	11
2.2	Application des Normes internationales d’information financière (IFRS) nouvelles et révisées	11
2.2.1	Conformité au référentiel IFRS.....	11
2.2.2	IFRS nouvelles et révisées ayant une incidence sur les montants présentés ou sur les informations à fournir dans les états financiers.....	11
2.3	Principales méthodes comptables.....	12
2.3.1	Déclaration de conformité.....	13
2.3.2	Base d’établissement.....	13
2.3.3	Comptabilisation des produits des activités ordinaires.....	14
2.3.3.1	Chiffre d’affaires.....	14
2.3.3.2	Autres produits de l’activité.....	15
a.	Subventions.....	15
b.	Crédit Impôt Recherche.....	16
2.3.4	Autres produits opérationnels et autres charges opérationnelles.....	16
2.3.5	Monnaies étrangères.....	16
2.3.6	Coûts d’emprunt.....	16
2.3.7	Coûts des prestations de retraite et des indemnités de cessation d’emploi.....	17
2.3.8	Paiement fondé sur des actions.....	17
2.3.9	Imposition.....	17
2.3.10	Immobilisations incorporelles acquises séparément.....	18
2.3.11	Immobilisations corporelles.....	19
2.3.12	Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles,.....	20
2.3.13	Stocks.....	20
2.3.14	Provisions.....	21
2.3.15	Instruments financiers.....	21
2.3.16	Actifs financiers.....	21

2.3.17	Capitaux propres .....	22
2.3.18	Passifs financiers et instruments de capitaux propres.....	22
2.3.19	Contrats de location .....	23
2.3.20	Résultat par action.....	23
2.3.21	Présentation du compte de résultat.....	23
2.3.22	Information sectorielle .....	23
2.4	Jugements et estimations dans le cadre de l'application des principes comptables.....	24
2.5	NOTES .....	24
	NOTE 1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES .....	24
	NOTE 2 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES .....	25
	NOTE 3 : AUTRES ACTIFS NON COURANTS.....	26
	NOTE 4 : IMPOSITION DIFFEREE .....	26
	NOTE 5 : STOCKS PAR NATURE .....	26
	NOTE 6 : CREANCES CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS .....	26
	NOTE 7 : TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE .....	27
	NOTE 8 : CAPITAUX PROPRES .....	27
	NOTE 9 : EMPRUNTS ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS.....	30
	NOTE 10 : PROVISIONS .....	30
	NOTE 11 : PRODUITS CONSTATES D'AVANCE .....	32
	NOTE 12 : FOURNISSEURS .....	32
	NOTE 13 : INSTRUMENTS FINANCIERS INSCRITS AU BILAN ET EFFET RESULTAT .....	33
	NOTE 14 : ELEMENTS DU COMPTE DE RESULTAT .....	33
	Note 14.1 : Produits des activités ordinaires .....	33
	Note 14.2 : Nature des dépenses allouées par fonction.....	34
	Note 14.3 : Autres produits et charges d'exploitation.....	35
	Note 14.4 : Autres produits et charges opérationnels .....	35
	Note 14.5 : Coût de l'endettement financier et autres produits et charges financiers .....	35
	NOTE 15 : RESULTAT PAR ACTION .....	36
	NOTE 16 : PREUVE D'IMPOT .....	37
	NOTE 17 : INFORMATION SECTORIELLE .....	37
	NOTE 18 : GESTION DES RISQUES FINANCIERS .....	38
	NOTE 19 : ENGAGEMENTS HORS BILAN .....	39
	NOTE 20 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE.....	40
	NOTE 21 : RELATIONS AVEC DES ENTREPRISES LIEES ET REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX.....	40

# 1 ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2020

## 1.1 Etat du résultat net et des autres éléments du résultat global

En milliers d'euros	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Chiffre d'affaires		1 084	1 770
Autres produits		220	558
<b>Total des produits</b>	<a href="#">14.1</a>	<b>1 304</b>	<b>2 328</b>
Coût des ventes		-532	-967
Recherche et Développement	<a href="#">14.2</a>	-1 970	-2 497
Ventes et Marketing	<a href="#">14.2</a>	-1 712	-1 650
Frais généraux	<a href="#">14.2</a>	-2 295	-1 851
Charges liés aux paiements en actions			
Autres produits d'exploitation		58	4
Autres charges d'exploitation		-188	-7
<b>Résultat courant opérationnel</b>		<b>-5 334</b>	<b>-4 640</b>
Autres produits opérationnels		224	415
Autres charges opérationnelles		-44	-379
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>-5 153</b>	<b>-4 605</b>
Coût de l'endettement financier	<a href="#">14.5</a>	-31	-2
Autres produits financiers	<a href="#">14.5</a>	9	10
Autres charges financières	<a href="#">14.5</a>	-2	-11
<b>Résultat courant avant impôts</b>		<b>-5 177</b>	<b>-4 608</b>
Impôt sur les sociétés			
Impôts différés			
<b>Résultat net</b>		<b>-5 177</b>	<b>-4 608</b>
<b>Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat</b>		33	50
Provision pour départ à la retraite IAS19		33	50
Impôt différés sur éléments non reclassables en résultat			
<b>Éléments qui pourront ultérieurement être reclassés en résultat</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
Impôt différés sur éléments pouvant être reclassés en résultat			
<b>Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>		<b>33</b>	<b>50</b>
<b>RÉSULTAT GLOBAL</b>		<b>-5 144</b>	<b>-4 558</b>

## Résultat par action

	31/12/2020	31/12/2019
Nombre d'actions à l'ouverture	38 519 845	15 656 208
Augmentation de capital	12 969 172	22 863 637
<b>Nombre d'actions à la clôture</b>	<b>51 489 017</b>	<b>38 519 845</b>
<b>Nombre d'actions moyen pondéré</b>	<b>45 388 658</b>	<b>28 329 785</b>
<b>Résultat par action</b>	<b>-0,11</b>	<b>-0,16</b>
<b>Résultat par action diluée</b>	<b>-0,11</b>	<b>-0,16</b>

Les instruments donnant droit au capital de façon différée sont considérés comme anti dilutifs.

## 1.2 État de la situation financière – Actif

En milliers d'euros	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Ecart d'acquisition			
Immobilisations incorporelles	<u>1</u>	88	114
Immobilisations corporelles	<u>2</u>	1 575	590
Immeubles de placement	<u>2</u>		
Titres des sociétés mises en équivalence			
Autres actifs non courants	<u>3</u>	264	248
<b>Actifs non courants</b>		<b>1 926</b>	<b>952</b>
Stocks	<u>5</u>	1 246	1 338
Avances et acomptes versés			54
Créances clients et comptes rattachés		974	1 118
Autres créances financières courants			
Autres créances et comptes de régularisation		1 164	1 058
Créances clients et autres débiteurs	<u>6</u>	2 138	2 176
Trésorerie et équivalents trésorerie	<u>7</u>	1 992	1 082
<b>Actifs courants</b>		<b>5 376</b>	<b>4 650</b>
Actifs destinés à être cédés			
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>7 303</b>	<b>5 602</b>

### 1.3 État de la situation financière – Capitaux propres et passif

En milliers d'euros	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Capital		5 149	3 852
Primes d'émission		23 150	19 413
Résultat		-5 177	-4 609
Autres réserves		-19 998	-15 429
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>8</b>	<b>3 123</b>	<b>3 227</b>
Emprunts bancaires et avances remboursables	<u>9</u>	1 019	
Emprunts	<u>9</u>		
Provisions pour retraites		214	208
Provisions pour restructuration			24
Provision pour impôts différés	<u>4</u>		
Produits constatés d'avance	<u>11</u>		
Dettes diverses			
<b>Passifs non courants</b>		<b>1 233</b>	<b>232</b>
Emprunts bancaires et avances remboursables	<u>9</u>		
Emprunt obligataire	<u>9</u>		
Emprunts	<u>9</u>	116	108
Dettes sociales		1 001	626
Dettes fiscales (hors IS)		87	81
Fournisseurs	<u>12</u>	1 380	821
Fournisseurs d'immobilisations	<u>12</u>		3
Produits constatés d'avance	<u>11</u>	114	135
Provisions courantes		112	61
Ecart de conversion passif			
Dettes diverses		135	308
Autres passifs courants			
<b>Passifs courants</b>		<b>2 947</b>	<b>2 144</b>
Passifs destinés à la vente			
<b>TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES</b>		<b>7 303</b>	<b>5 602</b>

## 1.4 État des flux de trésorerie

En milliers d'euros

	31/12/2020	31/12/2019
<b>RESULTAT NET</b>	<b>-5 177</b>	<b>-4 608</b>
Dotations nettes aux amortissements et provisions	589	78
Gains et pertes liés aux variations de juste-valeur		4
Produits sur abandon de créances OSEO		
Autres produits et charges calculés relatifs à IFRS2		0
Plus et moins values de cession		3
<b>Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier</b>	<b>-4 588</b>	<b>-4 523</b>
Coût de l'endettement financier		0
Charge d'impôt de la période, y compris impôts différés		0
<b>CAF avant coût de l'endettement financier et impôt</b>	<b>-4 588</b>	<b>-4 523</b>
Impôts versés		
Variation des clients et autres débiteurs	92	137
Variation des stocks	92	552
Variation des fournisseurs et autres créditeurs	739	-1 292
Autres mouvements		
Variation du BFR lié à l'activité	923	-603
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>-3 665</b>	<b>-5 126</b>
<b>OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>		
Décaist / acquisition immos incorporelles		0
Décaist / acquisition immos corporelles	-144	-12
Encaist / cession d'immos corp et incorp		0
Subventions d'investissement encaissées		
Décaist / acquisition immos financières		-14
Encaist / cession immos financières		
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>-144</b>	<b>-26</b>
<b>OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>		
Augmentation de capital ou apports	5 033	3 362
Sommes reçues lors de l'exercice des stock-options		
Dividendes versés aux actionnaires de la mère		
Variation des autres fonds propres		
Encaissements provenant d'emprunts		
Remboursement d'emprunt	-316	-300
Produits et charges financiers décaissés		
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>4 717</b>	<b>3 062</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>	<b>908</b>	<b>-2 090</b>
Incidence des variations de taux de change		
<b>TRESORERIE A L'OUVERTURE</b>	<b>1 082</b>	<b>3 172</b>
<b>TRESORERIE A LA CLOTURE</b>	<b>1 992</b>	<b>1 082</b>

## 1.5 Tableau de variation des capitaux propres

En milliers d'euros	Nombre d'actions	Capital social	Primes d'émission	Résultat	Reserves	Total
<b>31/12/2018</b>	<b>15 656 208</b>	<b>1 566</b>	<b>18 087</b>	<b>-6 898</b>	<b>-8 587</b>	<b>4 168</b>
Augmentation de capital	22 863 637	2 287	1 326			3 612
Affectation RAN				6 898	-6 898	0
Paiements fondés sur des actions						0
Dividendes						0
Résultat de la période				-4 608		-4 608
Actions propres					5	5
Gains et pertes actuariels					50	50
<b>31/12/2019</b>	<b>38 519 845</b>	<b>3 852</b>	<b>19 413</b>	<b>-4 608</b>	<b>-15 430</b>	<b>3 226</b>
Augmentation de capital	12 969 172	1 297	3 846			5 143
Affectation RAN				4 608	-4 608	0
Paiements fondés sur des actions						0
Dividendes					0	0
Résultat de la période				-5 177		-5 177
Actions propres					16	16
Gains et pertes actuariels					28	28
Autres			-110		-4	-114
<b>31/12/2020</b>	<b>51 489 017</b>	<b>5 149</b>	<b>23 149</b>	<b>-5 177</b>	<b>-19 998</b>	<b>3 124</b>

## 2 ANNEXES AUX COMPTES

Les montants sont exprimés en milliers d'euros sauf mention contraire.

### 2.1 Présentation de l'activité et des événements majeurs

#### 2.1.1 Information relative à la Société et à son activité

Créée en 2004 par Aaron Bensimon, Genomic Vision est une société de biotechnologie qui développe et commercialise des produits et services basés sur l'analyse de molécules individuelles d'ADN dans les marchés du diagnostic, de la recherche, de l'édition du génome et de la réplication de l'ADN.

La Société utilise une technologie de rupture - le « Peignage Moléculaire » - qui permet de couvrir la génomique structurale et la génomique fonctionnelle. En génomique fonctionnelle, elle permet d'étudier le cycle cellulaire, notamment l'analyse spatio-temporelle de la réplication. En génomique structurale, elle permet la visualisation directe de molécules individuelles d'ADN, pour détecter les variations structurales des génomes, à l'origine de nombreuses pathologies graves. La Société détient une licence exclusive et mondiale, consentie par l'Institut Pasteur, sur les droits de propriété intellectuelle relatifs à cette technologie et ses applications. La Société a enregistré aussi des brevets en propre pour les applications de cette technologie, particulièrement le Code Morse Génomique permettant d'analyser l'ADN « peigné ».

La Société se repositionne dans le cadre de sa nouvelle stratégie sur trois principaux marchés :

- En premier lieu, sur le marché de la recherche et plus particulièrement dans le domaine du cancer. Ce marché regroupe la recherche académique dont l'objectif est la compréhension des mécanismes moléculaires et la recherche clinique dont l'objectif est la mise en évidence de nouvelles thérapies. Genomic Vision a en effet développé une offre de services et de produits (équipements, consommables, logiciels d'analyse d'images) complète basée sur sa technologie de Peignage Moléculaire pour étudier la réplication de l'ADN de plus en plus analysée en cancérologie.
- Le second marché auquel la société s'adresse est le contrôle qualité de l'édition du génome à destination des laboratoires académiques, des laboratoires pharmaceutiques et des sociétés spécialisées dans l'édition du génome.
- Enfin, la Société poursuit sa progression sur le marché des tests de diagnostic in-vitro en se concentrant sur la commercialisation du test FSHD, le développement du test HPV

La plateforme technologique polyvalente de Genomic Vision utilisant la technologie propriétaire du peignage moléculaire permet à la Société de développer des applications dans les différents domaines au cœur de la médecine de précision.

#### **Adresse du siège social :**

80-84 rue des Meuniers 92 220 Bagneux.

En date du 28 avril 2021, le directoire a arrêté et autorisé la publication des comptes IFRS de Genomic Vision.

## **2.1.2 Événements majeurs de l'exercice clos le 31 décembre 2020**

### **1. Activité commerciale**

#### **Marché de la recherche dans les industries des Sciences du Vivant (LSR) :**

##### **Acquisition d'une plateforme FiberVision S par Fritz Lipmann Institute**

Leibnitz Institute on Aging (Fritz Lipmann Institute) a acquis une plateforme FiberVision S dans le cadre de ses travaux de recherche sur le vieillissement

##### **Contacts avec l'industrie pharmaceutique**

Les contacts avec l'industrie pharmaceutique se sont développés : un contrat initié en 2019 et portant sur l'évaluation de la plateforme technologique de Genomic Vision pour la caractérisation de lignées cellulaires a déjà donné des résultats très concluants. Fort de ces résultats, les discussions relatives à ce contrat se poursuivent afin d'accroître les efforts sur des sujets clés du marché de la Bioproduction.

##### **Safety package**

Enfin, des discussions ont démarré dans le cadre du développement d'un « safety package » basé, entre autres, sur la technologie de Genomic Vision, et ce pour caractériser l'efficacité et la fidélité de thérapies géniques.

##### **Poursuite de l'accord de recherche signé en 2019 avec Sanofi dans le domaine de la bioproduction en thérapie génique**

La thérapie génique et cellulaire est un domaine en plein essor notamment dans le traitement de pathologies telles que les infections virales, les maladies héréditaires ou encore le cancer. De multiples

techniques sont aujourd'hui utilisées et développées pour produire des lignées cellulaires recombinantes dans le but de fiabiliser les procédés de bioproduction. La technologie de Genomic Vision constitue un outil de contrôle qualité prometteur pour la caractérisation précise de la stabilité des lignées cellulaires recombinantes par rapport à des méthodes standard. De nouveaux outils de contrôle qualité ont ainsi été mis au point afin de visualiser les modifications génétiques et de vérifier la clonalité des lignées cellulaires utilisées en bioproduction.

Dans le cadre de l'accord de recherche avec Sanofi, Genomic Vision a poursuivi en 2020 la caractérisation génétique des lignées cellulaires de Sanofi provenant du centre de recherche Framingham à Boston, aux Etats-Unis.

#### **Consolidation de l'offre « Services » :**

Genomic Vision a renforcé la mise à disposition de son expertise auprès de ses clients en offrant des services couvrant l'ensemble de ses applications. Ainsi, le nombre de commandes de services enregistrées au cours du dernier trimestre s'est significativement accru.

#### **Tests covid :**

Après avoir signé un contrat de distribution avec Toda Pharma en octobre 2020, la société poursuit ses efforts de prospection en dehors de la France dans un environnement concurrentiel élevé, notamment sur le nombre de tests commercialisés et la tension sur les prix.

## **2. Avancement des travaux de recherche et développement**

### **Portefeuille de tests de diagnostic in vitro (IVD)**

La société a poursuivi ses activités de R&D sur l'amélioration des performances de la technique de peignage, principalement sur l'étape de préparation des échantillons afin d'en réduire la durée (projet FiberFast) ainsi que sur l'obtention de fibres d'ADN de plus grande longueur (projet Giant). L'activité en présentiel ayant été suspendue pendant la période de confinement liée à l'épidémie de Covid, les équipes se sont focalisées pendant cette période sur la poursuite du développement de FiberStudio par Intelligence Artificielle afin d'automatiser l'analyse et l'interprétation des signaux.

Enfin, le nouveau projet sur la mesure des télomères a progressé ; projet très prometteur car lié à l'identification de facteurs de vieillissement de la cellule et impliqué dans le développement de pathologies graves.

### **Télomères**

Genomic Vision développe une nouvelle approche utilisant sa technologie du peignage moléculaire, couplé aux algorithmes d'intelligence artificielle (AI) pour la mesure physique des télomères. Cette nouvelle approche, sans précédent, permettra une mesure précise de la longueur physique de l'ensemble des télomères du génome et de façon individuelle pour chacun des chromosomes. Genomic Vision pourra ainsi explorer et corrélérer la longueur des télomères à différentes pathologies, maladies génétiques et phénomènes de vieillissement cellulaires.

### **Gene editing**

L'intérêt du Peignage Moléculaire comme outil de contrôle qualité du Gene Editing a été démontré initialement lors d'une collaboration de recherche avec Editas Medicine. L'avantage de la technologie sur ce domaine en particulier repose essentiellement sur l'absence d'amplification de l'ADN avant analyse (aucune mutation engendrée lors de la préparation de l'échantillon), et la capacité à détecter, avec une sensibilité très élevée, tout type d'évènements, attendus ou non, et potentiellement très rares. La plupart

de ces évènements indésirables rares seraient éliminés par des techniques de type séquençage du fait des données trop peu fréquentes pour être statistiquement fiables. Enfin, les modèles de foie de souris étant largement utilisés en Gene editing, des travaux permettant l'élaboration d'un protocole fonctionnel d'extraction d'hépatocytes à partir de foie de souris ont été menés avec succès

L'ensemble de ces travaux a permis d'aboutir en 2019 et 2020 à des prestations récurrentes de services auprès de plusieurs grands acteurs du Gene Editing.

### **Agronomie et Agroalimentaire**

La société a initié en 2019 une collaboration avec un grand Institut de recherche végétale, collaboration fructueuse ayant abouti en 2020 à plusieurs prestations de service dans le domaine de la recherche végétale.

### **Papillomavirus humain (HPV)**

L'identification d'un biomarqueur permettant de prédire la gravité et l'évolution des lésions cervicales est en cours de développement grâce aux données clinique d'une étude menée en République tchèque.

Afin d'identifier, d'évaluer et valider un tel biomarqueur, 2 études cliniques de corrélation ont en effet été mise en place depuis 2015 :

- l'étude IDAHO (Intégration De l'ADN des HPV Oncogènes) en partenariat avec 8 autres centres hospitaliers français.
- l'étude EXPL-HPV-002 réalisée dans 2 centres de République Tchèque avec l'aide d'une CRO locale (Prague Clinical Services) pour les activités de monitoring, réglementaires, logistique, data management et statistiques.

La partie pronostique (longitudinale) de l'étude EXPL devrait s'achever au 2<sup>ème</sup> semestre 2021.

## **3. Gestion et finance**

### **Opérations de financement avec Winance**

- a. Genomic Vision a tiré en mars 2020 la 3<sup>ème</sup> tranche (1M€) et en mai 2020 la 4<sup>ème</sup> tranche (1,5 M€) du programme d'ABSA mis en place dans le cadre du financement en 4 tranches de 5 M€ avec Winance approuvés par l'assemblée générale du 4 mars 2019. Winance a par ailleurs exercé en mai 2020 les BSA attachés à la 3<sup>ème</sup> tranche (0,4 M€).
- b. La société a procédé à la mise en place de la ligne de financement par émission d'OCABSA réservées à Winance, en plusieurs tranches d'un montant de 1 million d'euros l'une, pour un montant maximum de 12 millions d'euros, qui a été approuvée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 octobre 2020.

Par exception, la première tranche a été émise le 30 novembre 2020 pour un montant de 0,8 million d'euros, cette émission n'ayant pas donné lieu à la publication d'un prospectus devant être approuvé par l'AMF. Les 800 Obligations ont été converties en 1.250.000 ABSA en décembre 2020, ces 1.250.000 ABSA donnant droit à souscrire à 312.500 actions nouvelles de la société.

### **Gouvernance**

La Société a souhaité à la fois simplifier et renforcer sa gouvernance en réduisant le nombre des membres du conseil de surveillance et en nommant à sa présidence Madame Elisabeth Ourliac, précédemment vice-présidente du conseil de surveillance de Genomic Vision. Le conseil de surveillance est désormais composé de 3 membres dont deux indépendants : Madame Ourliac et Madame Saraga.

Madame Dominique Remy-Renou a rejoint le directoire de la société pour en prendre la présidence et apporter à Genomic Vision son expérience de management et de développement commercial international. Monsieur Aaron Bensimon, fondateur de la Société a démissionné de la présidence du directoire pour se consacrer davantage aux développements scientifiques de Genomic Vision et demeure directeur général et VP Sciences & Technologies.

Au 31 décembre 2020, l'effectif total de la Société s'établit à 25 personnes, contre 25 au 31 décembre 2019.

### **2.1.3 Impact de la pandémie due au coronavirus (COVID-19)**

Le ralentissement économique général lié à la pandémie de coronavirus a affecté les principaux clients et prospects de Genomic Vision. En particulier, le nombre de commandes de consommables a chuté avec la fermeture des sites chez la plupart des clients au 2<sup>ème</sup> trimestre 2020. La pandémie de coronavirus a eu un impact significatif sur le chiffre d'affaires 2020 et sur l'activité en général.

L'activité en présentiel ayant été suspendue lors du premier confinement, les équipes de Genomic Vision se sont focalisées sur la poursuite du développement de FiberStudio par Intelligence Artificielle.

## **2.2 Application des Normes internationales d'information financière (IFRS) nouvelles et révisées**

### **2.2.1 Conformité au référentiel IFRS**

Les états financiers de la Société sont présentés en conformité avec les normes comptables internationales (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2020 et qui sont d'application obligatoire à cette date, avec, en comparatif, l'exercice 2019 établi selon le même référentiel.

Ces normes IFRS sont disponibles sur le site internet de la Commission européenne :

<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX:32008R1126>

A l'exception des normes qui sont applicables à compter du 1er janvier 2020 et mentionnées ci-après, les règles et méthodes comptables appliquées par la Société dans les états financiers 2020 sont identiques à celles utilisées dans les états financiers annuels IFRS de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

### **2.2.2 IFRS nouvelles et révisées ayant une incidence sur les montants présentés ou sur les informations à fournir dans les états financiers**

Les principes retenus pour l'établissement des informations financières résultent de l'application de toutes les normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne et d'application obligatoire au 31 décembre 2020. Ces principes ne diffèrent par ailleurs pas des normes IFRS telles que publiées par l'IASB.

Au cours de l'exercice considéré, aucune autre nouvelle normes IFRS ou interprétation devant être appliquées aux exercices ouverts à compter du 01/01/2020 n'a eu d'incidence sur les informations à fournir sur les montants présentés dans les états financiers :

- Les modifications d'IAS 1 et d'IAS 8 « Définition du terme significatif » ;
- Modification des références au cadre conceptuel dans les normes ;
- Les modifications d'IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 « Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 1 » ;
- Les modifications d'IFRS 3 « Définition d'une entreprise » ;
- L'amendement à la norme IFRS 16 « Allègements de loyers liés à la Covid-19.

Par ailleurs, la société a choisi de ne pas appliquer par anticipation les nouvelles normes, amendements de normes et interprétations adoptés par l'Union Européenne lorsque l'application obligatoire est postérieure au 31 décembre 2020, la direction ne s'attendant pas à ce que l'adoption de ces normes listées ci-après ait une incidence significative sur les états financiers de la société pour les exercices futurs :

<b>Normes, amendements et interprétations</b>	<b>Date d'application</b>
Amendements à IFRS10 et à IAS 28 - Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprises associée ou une co-entreprise	Application reportée par l'IASB à une date indéterminée
Normes IFRS 17 - Contrats d'assurance	1er Janvier 2022
Amendement IFRS 9 - Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative	1er Janvier 2021
Amendement IAS 39 – Comptabilisation et évaluation	1er Janvier 2021
Amendement IFRS 7 – Etat des flux de trésorerie	1er Janvier 2021
Amendement à IAS 1- Classification des dettes en courant – non courant	1er Janvier 2023
Amendement à IAS 37 – Clarification des coûts à retenir lors de l'analyse des contrats déficitaires	1er Janvier 2022
Amendement à IFRS 3 – Mise à jour suite à la publication du nouveau cadre conceptuel	1er Janvier 2022
Amélioration annuelle IFRS 9 – Précision sur les frais à inclure dans le test des 10 %	1er Janvier 2022
Amélioration annuelle IFRS 41 – Evaluation à la juste valeur de l'actif biologique	1er Janvier 2022
Amélioration IFRS 16 – Immobilisation corporelles : produit de la vente avant l'utilisation prévue	1 er Janvier 2022
Amélioration annuelle IFRS 16 – Suppression de l'exemple illustratif 13 de la norme	1er Janvier 2022

## 2.3 Principales méthodes comptables

### 2.3.1 Déclaration de conformité

Les états financiers de Genomic Vision pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, arrêtés par le Directoire, et approuvés par le Conseil de Surveillance du 28 avril 2021, sont établis conformément aux IFRS telles qu'adoptées dans l'Union Européenne. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

### 2.3.2 Base d'établissement

Les états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf en ce qui concerne certains biens et instruments financiers qui ont été évalués selon leur montant réévalué ou leur juste valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, comme l'expliquent les méthodes comptables ci-dessous. Le coût historique est généralement fondé sur la juste valeur de la contrepartie donnée en échange des actifs à la date d'acquisition.

#### Continuité d'exploitation

La Société ne dispose pas d'un fonds de roulement net suffisant pour faire face à ses obligations et à ses besoins de trésorerie d'exploitation pour les 12 prochains mois.

Cependant, les états financiers au 31 décembre 2020 ont été établis selon le principe de continuité d'exploitation, les prévisions de trésorerie établies pour les douze prochains mois faisant apparaître une situation de trésorerie positive. Cette situation prend notamment en compte les éléments suivants :

Au 31 décembre 2020,

- la trésorerie et équivalents de trésorerie de la Société s'établissait à 1.990 k€ euros.
- Ainsi, sur la base de son plan de développement envisagé, la Société estime que sa trésorerie disponible lui permet de financer ses activités jusqu'à fin mai 2021 (hors exercice éventuel des BSA Winance et BSA Bracknor/Negma déjà en circulation), et que le besoin de trésorerie supplémentaire lui permettant de poursuivre ses activités en 2021 est estimé à 4 millions d'euros.
- Afin de faire face à ses besoins en fonds de roulement, la Société avait décidé de mettre en place une ligne de financement avec Winance (l'« Investisseur ») par la signature le 11 juin 2020 d'un contrat d'émission d'OCABSA. Ce Contrat d'Emission prévoit l'émission au bénéfice de Winance des OCABSA objets du présent Prospectus, en plusieurs tranches d'un montant de 1 million d'euros l'une, représentant un emprunt obligataire d'un montant total maximum de 12 millions d'euros, sur une période de 24 mois. Par exception,
  - la première tranche a été émise le 30 novembre 2020 pour un montant de 0,8 million d'euros, cette émission n'ayant pas donné lieu à la publication d'un prospectus devant être approuvé par l'AMF
  - les parties ont convenu que la seconde tranche serait d'un montant d'1,2 million d'euros, seconde tranche émise en mars 2021.
- Le tirage de tout ou partie des tranches restantes (a minima 6 tirages sur les 10 tirages encore possibles) permet à la Société de disposer d'un fonds de roulement net suffisant au regard de ses obligations au cours des 12 prochains mois.

#### Méthode d'évaluation

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

La juste valeur est définie comme étant le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation, que ce prix soit directement observable ou estimé selon une autre technique d'évaluation. Lorsqu'elle estime la juste valeur d'un actif ou d'un passif, la société prend en compte les caractéristiques de l'actif ou du passif comme le feraient les intervenants du marché pour fixer le prix de l'actif ou du passif à la date d'évaluation. La juste valeur, aux fins de l'évaluation ou des informations à fournir dans les présents états financiers, est déterminée sur cette base, sauf en ce qui a trait aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions qui entrent dans le champ d'application d'IFRS 2, aux opérations de location qui entrent dans le champ d'application d'IAS 17 et aux mesures présentant certaines similitudes avec la juste valeur mais qui ne correspondent pas à la juste valeur, par exemple la valeur nette de réalisation dans IAS 2 ou la valeur d'utilité dans IAS 36.

En outre, aux fins de la présentation de l'information financière, les évaluations de la juste valeur sont classées selon une hiérarchie (niveau 1, 2 ou 3) en fonction du niveau auquel les données d'entrée à l'égard des évaluations à la juste valeur sont observables et de l'importance d'une donnée précise dans l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité ; cette hiérarchie est décrite ci-dessous :

- Les données d'entrée de niveau 1 sont les cours (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation ;
- Les données d'entrée de niveau 2 sont des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement ;
- Les données d'entrée de niveau 3 sont des données non observables concernant l'actif ou le passif.

Les principales méthodes comptables sont présentées ci-après.

### **2.3.3 Comptabilisation des produits des activités ordinaires**

#### **2.3.3.1 Chiffre d'affaires**

Genomic Vision propose la commercialisation d'équipements et de consommables, associés, dans certains cas, à de la maintenance et des licences de logiciel, ainsi que du service.

Chaque élément a un prix de vente individuel et des obligations de performance spécifiques conduisant à une reconnaissance du revenu pour chaque élément au moment du transfert du contrôle de l'équipement ou du service au client, tel que décrit ci-dessous.

Par ailleurs, dans le cas de l'adoption de la technologie avec acquisition initiale du FiberVision, Genomic Vision peut pratiquer une offre tarifaire globale. Dans ce cas, les revenus de chaque élément sont comptabilisés séparément, le montant du chiffre d'affaires alloué à chaque composant étant proportionnel à chacun de leur prix de vente individuels.

#### **Vente d'équipements et consommables**

Il s'agit de ventes permettant l'accès et l'utilisation de la technologie du peignage moléculaire notamment sur les marchés du diagnostic et de la recherche. Ces ventes sont enregistrées au moment du transfert de propriétés des équipements et consommables, principalement quand les biens sont livrés. Les contrats de vente de plateforme peuvent prévoir des clauses de retour, sous certaines conditions, la Société analysant alors la probabilité d'occurrence du risque de retour dans le cadre de la reconnaissance du chiffre d'affaires compte tenu de la connaissance du client et des faits existants à la clôture.

## **Vente de maintenance et de logiciels**

La maintenance des équipements : chaque plateforme installée dispose d'un contrat de maintenance annuelle permettant d'assurer un fonctionnement optimal des installations pour les utilisateurs.

La licence des logiciels : les plateformes fonctionnent avec des logiciels puissants de traitement d'image et de « data storage », les logiciels sont dédiés à chaque application (FSHD, GMC, RCA...). Les clients doivent mettre à jour annuellement leurs licences pour accéder à ces solutions, les licences étant facturées pour un nombre donné d'utilisateurs.

Les ventes de contrat de maintenance et de licences pour une durée d'un an sont enregistrées selon la méthode de l'avancement étalé sur l'année.

## **Vente de service**

La gamme de service Easy : lancés fin 2016, ces services offrent aux clients, notamment les chercheurs des laboratoires de recherche, de transmettre leurs échantillons, les experts, techniciens et ingénieurs de Genomic Vision se chargeant de réaliser, selon les options, les étapes d'acquisition et de traitement d'image (EasyScan) ou les manipulations de peignage moléculaire (EasyComb) ou un service complet avec les manipulations de peignage moléculaire, l'acquisition et le traitement d'image.

Les ventes des différents services sont enregistrées selon la méthode de l'avancement.

### **2.3.3.2 Autres produits de l'activité**

#### **a. Subventions**

Les subventions publiques ne sont pas comptabilisées tant qu'il n'existe pas une assurance raisonnable que la société se conformera aux conditions attachées aux subventions et que les subventions seront reçues.

Les subventions publiques doivent être comptabilisées en résultat net sur une base systématique sur les périodes au titre desquelles la société comptabilise en charges les frais connexes que les subventions sont censées compenser. Plus précisément, les subventions publiques dont la condition principale est que la société doit acheter, construire ou acquérir par tout autre moyen des actifs non courants sont comptabilisées en produits différés à l'état de la situation financière et portées en résultat net sur une base systématique et rationnelle sur la durée d'utilité de l'actif connexe.

Les subventions publiques à recevoir qui prennent le caractère d'une créance, soit en compensation de charges ou de pertes déjà engagées, soit pour apporter un soutien financier immédiat à la société sans coûts futurs liés, sont comptabilisées en résultat net dans la période au cours de laquelle la créance devient acquise.

Un prêt non remboursable sous conditions est traité comme une subvention publique s'il existe une assurance raisonnable que l'entreprise remplira les conditions relatives à la dispense de remboursement du prêt. Dans le cas contraire, il est classé en dettes et évalué au coût amorti. La différence entre l'évaluation au coût amorti du prêt et sa valeur nominale est comptabilisée en produits de subventions et étalée sur la durée du projet financé.

De la même manière, l'avantage tiré d'un emprunt public à un taux d'intérêt inférieur à celui du marché est traité comme une subvention publique, correspondant à la différence entre les montants perçus et la juste valeur de l'emprunt en fonction du taux d'intérêt du marché alors en vigueur.

## **b. Crédit Impôt Recherche**

Des crédits d'impôts recherche sont octroyés aux entreprises par l'état français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient des dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1er janvier 2005 au sein de la Communauté Européenne ou dans un autre Etat faisant partie de l'espace économique européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire.

Les PME au sens communautaire peuvent obtenir le remboursement immédiat de la créance si elles en font la demande.

Ces financements sont comptabilisés en « Autres produits de l'activité » sur l'exercice qui a enregistré les charges ou dépenses correspondantes.

### **2.3.4 Autres produits opérationnels et autres charges opérationnelles**

Il s'agit de produits ou charges en nombre très limité, inhabituels, anormaux et peu fréquents - de montant significatif - que la société présente de manière distincte dans son compte de résultat pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante et permettre au lecteur des comptes de disposer d'éléments utiles dans une approche prévisionnelle des résultats, ceci conformément au principe de pertinence de l'information du « Conceptual Framework ».

### **2.3.5 Monnaies étrangères**

La monnaie fonctionnelle de la Société est l'euro.

Dans le cadre de la préparation des états financiers de la Société, les transactions libellées dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle de l'entité (monnaie étrangère) sont comptabilisées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction. À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, les éléments monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis en utilisant le cours en vigueur à cette date. Les éléments non monétaires comptabilisés à la juste valeur et libellés en monnaie étrangère sont convertis en utilisant les cours de change en vigueur à la date à laquelle cette juste valeur a été déterminée. Les éléments non monétaires qui sont évalués au coût historique et libellés en monnaie étrangère ne sont pas reconvertis.

Les écarts de change sur les éléments monétaires sont comptabilisés en résultat net dans la période au cours de laquelle ils surviennent.

### **2.3.6 Coûts d'emprunt**

Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'actifs qualifiés, lesquels exigent une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisés ou vendus, sont incorporés dans le coût de ces actifs, jusqu'à ce que l'actif soit pratiquement prêt pour son utilisation ou sa vente prévue.

Les produits obtenus du placement temporaire de fonds empruntés précisément en vue des dépenses relatives à un actif qualifié sont déduits des coûts d'emprunt incorporables au coût de l'actif.

Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en résultat dans la période au cours de laquelle ils sont engagés.

### 2.3.7 Coûts des prestations de retraite et des indemnités de cessation d'emploi

Les cotisations versées en vertu des régimes de retraite à cotisations définies sont comptabilisées comme une charge lorsque les employés ont rendu les services leur donnant droits à ces cotisations.

En ce qui concerne les régimes de retraite à prestations définies, le coût des prestations est déterminé au moyen de la méthode des unités de crédit projetées et des évaluations actuarielles sont effectuées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Les réévaluations, comprenant les écarts actuariels, l'effet des modifications du plafond de l'actif (le cas échéant) et le rendement des actifs du régime (en excluant les intérêts), sont comptabilisés immédiatement dans l'état de la situation financière et un débit ou un crédit est porté dans les autres éléments du résultat global au cours de l'exercice où elles surviennent. Les écarts actuariels portés dans les autres éléments du résultat global sont comptabilisés immédiatement dans les résultats non distribués et ne seront pas reclassés en résultat net. Le coût des services passés est comptabilisé en résultat net dans la période au cours de laquelle survient une modification du régime. Le calcul des intérêts nets se fait en multipliant le passif net au titre des prestations définies au début de la période par le taux d'actualisation. Les coûts des prestations définies sont classés dans les catégories suivantes :

- coût des services (coût des services rendus au cours de la période, coût des services passés ainsi que profits et pertes découlant de réductions et de liquidations) ;
- intérêts nets (produits ou charges) ;
- réévaluations.

Un passif au titre des indemnités de cessation d'emploi est comptabilisé à la première des dates suivantes : la date où l'entité ne peut plus retirer son offre d'indemnités et la date où elle comptabilise les coûts d'une restructuration à cet égard.

### 2.3.8 Paiement fondé sur des actions

La norme IFRS 2 "Paiement fondé sur des actions" impose la comptabilisation d'une charge pour les avantages consentis aux salariés et administrateurs de la Société dans le cadre de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et de distribution d'actions gratuites, en contrepartie du compte de réserves dans les capitaux propres pour les transactions dénouées par remise d'actions.

La charge est évaluée à sa juste valeur à la date d'attribution sur la base du modèle Black-Scholes-Merton, et étalée sur la durée d'acquisition des droits.

### 2.3.9 Imposition

La charge d'impôt sur le résultat représente la somme de l'impôt exigible à payer et de l'impôt différé.

#### **Impôt exigible**

L'impôt exigible à payer est fondé sur le bénéfice imposable de l'exercice. Le bénéfice imposable diffère du « résultat avant impôt » comptabilisé dans l'état du résultat net en raison d'éléments de produits et de charges qui sont imposables ou déductibles au cours d'autres exercices de même que des éléments qui ne sont jamais imposables ni déductibles. L'impôt exigible de la société est calculé au moyen des taux d'imposition adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

## **Impôt différé**

L'impôt différé est déterminé en fonction des différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs dans les états financiers et les valeurs fiscales correspondantes utilisées dans le calcul du bénéfice imposable. En général, des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables. Des actifs d'impôt différé sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporaires déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporaires déductibles pourront être imputées, sera disponible.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à la fin de chaque période de présentation de l'information financière et elle est réduite s'il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre le recouvrement de la totalité ou d'une partie de l'actif.

Les passifs et les actifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'imposition dont l'application est attendue dans la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, en fonction des taux d'imposition (et des lois fiscales) qui sont adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

L'évaluation des passifs et des actifs d'impôt différé reflète les conséquences fiscales qui résulteraient de la façon dont la société s'attend, à la fin de la période de présentation de l'information financière, à recouvrer ou à régler la valeur comptable de ses actifs et de ses passifs.

### **2.3.10 Immobilisations incorporelles acquises séparément**

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée qui sont acquises séparément sont comptabilisées au coût, moins le cumul des amortissements et le cumul des pertes de valeur. L'amortissement est comptabilisé selon le mode linéaire sur la durée d'utilité suivante :

- Concessions, brevets, licences et logiciels : 1 à 3 ans,
- Fims et animations : 3 ans

Les durées d'utilité estimées et la méthode d'amortissement sont révisées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, et l'incidence de tout changement dans les estimations est comptabilisée de manière prospective. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée qui sont acquises séparément sont comptabilisées au coût, moins le cumul des pertes de valeur.

#### **Immobilisations incorporelles générées en interne – Frais de recherche et développement**

Les dépenses liées aux activités de recherche sont comptabilisées en charges dans la période au cours de laquelle elles sont engagées.

Une immobilisation incorporelle générée en interne résultant du développement (ou de la phase de développement d'un projet interne) est comptabilisée si et seulement si tous les éléments suivants ont été démontrés :

- la faisabilité technique de l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de la mettre en service ou de la vendre ;
- la capacité à mettre en service ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et mettre en service ou vendre l'immobilisation incorporelle ;

- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Ces frais de développement comprennent les salaires bruts et charges sociales des salariés ayant travaillé sur les projets activables et sont calculés selon leur temps d'intervention. Les coûts liés aux prestataires intervenus sur ces projets ainsi que l'amortissement des immobilisations utilisées pour les activités de développement sont également pris en compte.

Les frais de recherche et développement engagés par les équipes de recherche de la société Genomic Vision se déclinent en quatre catégories distinctes :

- 1) Les études réalisées sur des projets orientés sur des tests Diagnostics ou des applications pour le marché de la recherche, destinés à être commercialisés,
- 2) Les études sur le développement de la technologie du peignage moléculaire,
- 3) Les études sur le développement industriel,
- 4) Les études sur des projets exploratoires.

Sur cette base, Genomic Vision a identifié des projets de développement significatifs qu'elle considère devoir immobiliser au regard des critères d'activation.

La catégorie 4) constitue des frais de recherche qui doivent être comptabilisés en charges de l'exercice. Les trois autres catégories constituent des frais de recherche et de développement.

La Société a identifié pour chacun des projets issus de ces catégories l'ensemble des dépenses de développement et a apprécié rigoureusement si toutes les conditions d'activation étaient respectées. Jusqu'à présent, seuls les coûts de développement relatifs aux études sur le développement industriel ont été comptabilisés en immobilisations incorporelles (catégorie 3).

Le démarrage de l'amortissement s'effectue à compter de la commercialisation des applications, ou la mise en service de la technologie développée.

La Société a retenu une durée d'amortissement des frais de développement de 10 ans, correspondant à la durée de consommation par la Société des avantages économiques futurs attendus.

### **Décomptabilisation des immobilisations incorporelles**

Une immobilisation incorporelle est décomptabilisée lors de sa cession ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa cession. Le profit ou la perte découlant de la décomptabilisation d'une immobilisation incorporelle (calculé comme étant la différence entre le produit net de la cession de l'immobilisation et sa valeur comptable) est comptabilisé en résultat net lorsque l'immobilisation est décomptabilisée.

### **2.3.11 Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition ou le cas échéant à leur coût de production, diminué de leur valeur résiduelle, du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les durées d'amortissement retenues selon le mode linéaire, sont les suivantes :

- Outillage industriel : 3 à 5 ans,

- Installations, agencements, aménagements : 9 à 10 ans,
- Matériel de bureau et informatique : 3 à 6 ans,
- Mobilier : 3 à 5 ans.

Les durées d'utilité estimées, les valeurs résiduelles et la méthode d'amortissement sont révisées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, et l'incidence de tout changement dans les estimations est comptabilisée de manière prospective.

Les actifs loués en vertu des contrats de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilité prévue selon la même méthode utilisée pour les actifs détenus. Cependant, lorsqu'il n'y a pas de certitude raisonnable que le droit de propriété sera obtenu à la fin du contrat, les actifs doivent être amortis sur la plus courte de la durée du contrat de location et de leur durée d'utilité.

Un élément des immobilisations corporelles est décomptabilisé lors de sa cession lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de l'utilisation continue de l'actif. Le profit ou la perte découlant de la cession ou de la mise hors service d'un élément des immobilisations corporelles, qui correspond à la différence entre le produit de la vente et la valeur comptable de l'actif, est comptabilisé en résultat net.

### **2.3.12 Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles,**

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la société revoit les valeurs comptables de ses immobilisations corporelles et incorporelles afin de déterminer s'il existe une quelconque indication que ces actifs ont subi une perte de valeur. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée en vue de déterminer le montant de la perte de valeur (le cas échéant). S'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement, la société évalue la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient.

Les immobilisations incorporelles qui ont une durée d'utilité indéterminée et celles qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service sont soumises à un test de dépréciation au moins une fois par année et chaque fois qu'il y a une indication que l'actif peut s'être déprécié.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Dans le cadre de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sur 10 ans sont ramenés à leur valeur actualisée par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète l'appréciation actuelle du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif pour lesquels les estimations des flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées.

Si la valeur recouvrable estimée d'un actif (ou d'une unité génératrice de trésorerie) est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif (ou de l'unité génératrice de trésorerie) est ramenée à sa valeur recouvrable. Une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net.

Si une perte de valeur est reprise ultérieurement, la valeur comptable de l'actif est augmentée à hauteur de l'estimation révisée de sa valeur recouvrable, dans la mesure où cette valeur comptable augmentée n'est pas supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours d'exercices antérieurs. La reprise d'une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net.

### **2.3.13 Stocks**

Les stocks sont comptabilisés au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks est établi selon la méthode du premier entré, premier sorti. La valeur nette de réalisation est le prix de

vente estimé des stocks, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts nécessaires pour réaliser la vente.

### 2.3.14 Provisions

Les provisions sont comptabilisées si la société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, s'il est probable que la société sera tenue d'éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la contrepartie nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la fin de la période de présentation de l'information financière, en tenant compte des risques et incertitudes relatifs à l'obligation. Si une provision est évaluée en fonction des estimations de flux de trésorerie nécessaires pour éteindre l'obligation actuelle, sa valeur comptable correspond à la valeur actualisée de ces flux de trésorerie (l'incidence de la valeur temps de l'argent étant importante).

S'il est prévu qu'une partie ou la totalité des avantages économiques nécessaires à l'extinction d'une provision sera recouvrée d'un tiers, un montant à recevoir est comptabilisé comme un actif si on a la quasi-certitude que le remboursement sera reçu et si le montant à recevoir peut être évalué de façon fiable.

### 2.3.15 Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur. Les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'actifs et de passifs financiers (autres que des actifs et des passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net) sont ajoutés à la juste valeur des actifs ou des passifs financiers ou en sont déduits, selon le cas, au moment de la comptabilisation initiale. Les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition d'actifs ou de passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont immédiatement comptabilisés en résultat net.

### 2.3.16 Actifs financiers

Les actifs financiers sont classés dans les catégories déterminées suivantes : actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, placements détenus jusqu'à leur échéance, actifs financiers disponibles à la vente et prêts et créances. Le classement dépend de la nature et de l'objet des actifs financiers et il est déterminé au moment de la comptabilisation initiale. Les achats ou les ventes normalisés d'actifs financiers sont comptabilisés ou décomptabilisés à la date de transaction. Les achats ou les ventes normalisés sont des achats ou des ventes d'actifs financiers qui exigent la livraison d'actifs dans le délai défini par la réglementation ou par une convention sur le marché.

#### **Actifs financiers disponibles à la vente**

Les actifs financiers disponibles à la vente sont les actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme étant disponibles à la vente ou ne sont pas classés comme :

- a) des prêts et des créances,
- b) des placements détenus jusqu'à leur échéance ou,

c) des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme plutôt que dans un objectif de placement ou pour d'autres finalités. Ils sont facilement convertibles, en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. La trésorerie et équivalents de trésorerie sont constitués par des liquidités immédiatement disponibles, des placements à terme immédiatement mobilisables et des titres de placement à court terme.

Les titres de placement à court terme sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées en résultat financier.

### 2.3.17 Capitaux propres

Le classement en capitaux propres dépend de l'analyse spécifique des caractéristiques de chaque instrument émis. Les actions ordinaires ont ainsi été classées dans les capitaux propres. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions ou d'options nouvelles sont comptabilisés dans les capitaux propres nets d'impôts, en déduction des produits de l'émission.

Suite à son introduction en bourse sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, la Société a signé un contrat de liquidité avec un établissement spécialisé afin de favoriser la liquidité des transactions et de limiter la volatilité de l'action qui serait non justifiée par la tendance du marché. Dans ce contrat, la Société a confié 200 000 euros à cet établissement afin que ce dernier prenne des positions à l'achat à la vente sur les actions de la Société.

Les actions propres détenues par la Société dans le cadre de ce contrat de liquidité sont éliminées à leur coût d'acquisition et présentées en moins des capitaux propres. Le résultat de cession des actions propres de la période a été reclassé dans les capitaux propres.

La partie détenue en trésorerie de ce contrat est présentée à l'actif en « Autres actifs financiers non courants ».

### 2.3.18 Passifs financiers et instruments de capitaux propres

#### Passifs financiers

Les passifs financiers sont classés comme des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net ou dans les « autres passifs financiers ».

#### Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers (y compris les emprunts et les dettes fournisseurs et autres créditeurs) sont ultérieurement évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un passif financier et d'affectation des charges d'intérêts au cours de la période concernée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les paiements en trésorerie futurs estimés (y compris l'intégralité des commissions et des points payés ou reçus qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, des coûts de transaction et des autres surcotes ou décotes) sur la durée de vie prévue du passif financier ou, si cela est approprié, sur une période plus courte, à la valeur comptable nette au moment de la comptabilisation initiale.

#### Décomptabilisation des passifs financiers

La société décomptabilise les passifs financiers si et seulement si les obligations de la société sont éteintes, sont annulées ou arrivent à expiration. La différence entre la valeur comptable du passif financier décomptabilisé et la contrepartie payée et exigible est comptabilisée en résultat net.

#### Passifs financiers relatifs à la ligne de financement par OCABSA

La société comptabilise en passif financier les OCA relatives aux tranches d'OCABSA en attente de conversion à la date de clôture.

### **2.3.19 Contrats de location**

Les contrats de location portant sur des immobilisations corporelles sont classés en contrats de location-financement lorsque la Société supporte substantiellement tous les avantages et risques inhérents à la propriété du bien. Les biens objets de contrats de location-financement sont immobilisés à la date d'origine du contrat de location sur la base de la plus faible valeur entre la juste valeur de l'actif loué et la valeur actualisée des paiements minimaux futurs. Chaque loyer est réparti entre la dette et le coût financier de manière à déterminer un taux d'intérêt constant sur les capitaux restant dus. Les obligations locatives correspondantes, nettes des charges financières, sont classées dans les autres dettes à long terme. La partie de la charge financière correspondant à l'intérêt est constatée en charge sur la durée du contrat. L'immobilisation corporelle acquise dans le cadre d'un contrat de location financement est amortie sur la durée d'utilisation.

Les contrats de location pour lesquels une part significative des risques et avantages est conservée par le bailleur sont classés en contrats de location simple. Les paiements effectués pour ces contrats de location simple, nets de toute mesure incitative, sont constatés en charges au compte de résultat de manière linéaire sur la durée du contrat.

### **2.3.20 Résultat par action**

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions de la société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

### **2.3.21 Présentation du compte de résultat**

Pour permettre une compréhension plus aisée de la performance dans les états financiers et en phase avec les pratiques des sociétés comparables dans le secteur des biotechnologies, la société a décidé d'isoler les charges de paiement fondé sur des actions (IFRS 2) dans une ligne à part des charges opérationnelles courantes comprenant la totalité des charges de paiement fondé sur des actions quel que soit leur destination.

### **2.3.22 Information sectorielle**

La Société applique au 31 décembre 2020 la norme IFRS 8 (secteurs opérationnels), publiée par l'IASB et adoptée par l'Union européenne le 22 novembre 2007.

Les informations présentées sont fondées sur le reporting interne utilisé par la Direction pour l'évaluation de la performance des différents secteurs. La société est gérée sur la base d'un seul secteur et ne distingue pas de secteurs géographiques autonomes. La Société distingue néanmoins le suivi de chiffre d'affaires entre trois zones principales, à savoir la France, les Etats Unis et le reste du monde.

Le reporting interne a été modifié en 2017 pour représenter un agrégat d'indicateur de performance utilisé par la Direction et défini comme le résultat opérationnel courant avant paiement fondé sur des actions. Les charges ainsi retraitées du Résultat opérationnel courant correspondent aux charges de paiements fondés sur des actions enregistrées en application d'IFRS 2 et isolées dans une ligne spécifique (se référer à la note 2.2.2).

## **2.4 Jugements et estimations dans le cadre de l'application des principes comptables**

L'application des méthodes comptables nécessite que la direction de la Société procède à des estimations et retienne ainsi un certain nombre d'hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actifs et de passifs inscrits au bilan, les informations relatives à ces actifs et passifs, les montants de charges et produits apparaissant au compte de résultat et les engagements relatifs à la période arrêtée. Dès lors, toute variation ultérieure de ces hypothèses peut entraîner de la volatilité dans les résultats présentés, ce qui aurait pour conséquence que les valeurs comptables figurant dans les prochains états financiers que publiera la Société diffèrent des estimations réalisées par la Société.

Les montants définitifs figurant dans les futurs états financiers de la Société peuvent être différents de valeurs actuellement estimées. Ces estimations et hypothèses sont examinées de façon continue.

Ces hypothèses retenues dans le cadre d'estimation et de jugements portent essentiellement sur les éléments suivants :

- les provisions pour litiges,
- l'évaluation des provisions et des engagements de retraites,
- l'estimation des flux de remboursements des subventions et avances remboursables,
- l'estimation des avantages économiques futurs générés par les projets de développement activés,
- les prévisions de trésorerie servant de base à la prise en considération de la continuité d'activité,
- la mise en œuvre ou non des clauses de retour pouvant exister dans certains contrats de vente conclus avec les clients à l'approche de la clôture et les coûts futurs de garantie estimés des contrats de vente.

## **2.5 NOTES**

### **NOTE 1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

#### **a) Variation des immobilisations incorporelles entre le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et le 31 décembre 2020**

En milliers d'euros	01/01/2020	Augmentation	Cession (-)	Autres	31/12/2020
Frais de développement	262				262
Logiciels, concessions, brevets	252				252
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
<b>Total des valeurs brutes</b>	<b>514</b>				<b>514</b>
Frais de développement - Amort.	150	26			177
Concessions, brevets - Amort.	250				250
Autres immobilisations incorporelles - Amort.					
<b>Total des amortissements et provisions</b>	<b>400</b>	<b>26</b>			<b>426</b>
<b>Total des immobilisations incorporelles nettes</b>	<b>114</b>	<b>-26</b>			<b>88</b>

## NOTE 2 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

### a) Variation des immobilisations corporelles entre le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et le 31 décembre 2020

En milliers d'euros	01/01/2020	Augmentation	Cession (-)	Autres	31/12/2020
Installations techniques - Outillages industriel	1 656	128	0	0	1 784
Installations techniques - Droits d'utilisation des locaux	681	1 322	0	-687	1 316
Installations, agencements, aménagements	1 017	0	0	0	1 017
Matériels de bureau et matériel informatique	411	24	0	0	435
Matériel de transport	0	20	0	0	20
Mobilier	450	2	0	0	452
Immobilisations en cours	10	0	0	-10	0
<b>Total des valeurs brutes</b>	<b>4 226</b>	<b>1 496</b>	<b>0</b>	<b>-697</b>	<b>5 025</b>
Installations techniques - Amort.	1 325	209	0	0	1 534
Installations techniques Droits d'utilisation des locaux Amort.	577	319		-687	210
Installations, agencements, aménagements - Amort	786	79	0	0	864
Matériels de bureau et matériel informatique - Amort	395	9	0	0	404
Matériel de transport - Amort	0	5	0	0	5
Mobilier - Amort	413	19	0	0	432
Provision pour restructuration	139	0	0	-139	0
<b>Total des amortissements et provisions</b>	<b>3 636</b>	<b>640</b>	<b>0</b>	<b>-826</b>	<b>3 450</b>
<b>Total des immobilisations corporelles nettes</b>	<b>591</b>	<b>856</b>	<b>0</b>	<b>129</b>	<b>1 575</b>

Au 31 décembre 2020, les immobilisations corporelles incluent les plateformes (instruments conçus par la Société et dédiés au Peignage Moléculaire) propriété de Genomic Vision et mis à disposition de tiers (clients actuels ou futurs ou laboratoires avec lesquels la Société collabore) ou utilisés par Genomic Vision elle-même.

Les droits d'utilisation IFRS 16 concerne le bail immobilier des locaux et un véhicule de fonction pris en crédit bail.

Les plateformes qui ne sont pas encore mis en service et dont l'affectation n'est pas encore décidée (vente, mise à disposition ou utilisation interne) sont comptabilisés en stock de marchandises.

Une dépréciation exceptionnelle de certains agencements et mobiliers comptabilisée dans le cadre de la restructuration envisagée en 2019 pour un montant de 139 K€ a été reprise au 31/12/2020.

### NOTE 3 : AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Les autres actifs non courants sont constitués principalement de dépôts et retenue de garantie pour un montant de 154 K€ et de la réserve de trésorerie d'un montant de 37 K€ liée au contrat de liquidité (se référer au paragraphe 2.3.17 Capitaux propres).

### NOTE 4 : IMPOSITION DIFFEREE

Conformément à la norme IAS 12.24, les actifs d'impôts ne sont reconnus dans les comptes que s'il est probable que la société disposera de bénéfices fiscaux dans un futur proche, sur lesquels elle pourra imputer ces différences temporelles.

Le total du déficit fiscal restant à reporter au 31 décembre 2020 est de 65,5 M€ (60,1 M€ en 2019).

Compte tenu des perspectives fiscales à court terme de la société, aucun impôt différé actif n'a été activé (cf Note 2.3.10).

### NOTE 5 : STOCKS PAR NATURE

#### Variation des stocks entre le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et le 31 décembre 2020

En milliers d'euros	01/01/2020	Variation	31/12/2020
Stocks de matières premières et autres appro.	85	29	114
Stocks de marchandises	1 253	-121	1 132
<b>Total Stocks</b>	<b>1 338</b>	<b>-92</b>	<b>1 246</b>

Les stocks de marchandises au 31 décembre 2020 incluent principalement les plateformes destinées à la vente et les plateformes en attente d'affectation (voir Note 2).

### NOTE 6 : CREANCES CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS

En milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Clients et comptes rattachés	948	1 105
Clients Factures à émettre	26	13
<b>TOTAL CREANCES CLIENTS</b>	<b>974</b>	<b>1 118</b>
Débiteurs divers	1 154	1 054
Charges constatées d'avance	10	4
<b>TOTAL AUTRES CREANCES</b>	<b>1 164</b>	<b>1 058</b>
<b>CREANCES CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS</b>	<b>2 138</b>	<b>2 176</b>

La Société a enregistré une créance relative au crédit d'impôt recherche pour un montant de 213 K€ au titre de l'exercice 2020. Le crédit d'impôt recherche au titre 2019 pour un montant de 469 K€ était encore en créance au 31 décembre 2020 et a été encaissé sur le premier trimestre 2021.

## NOTE 7 : TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie nette est composée des éléments suivants :

En milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Instruments financiers à court terme	174	275
Disponibilités	1 818	807
<b>TOTAL TRESORERIE BRUTE</b>	<b>1 992</b>	<b>1 082</b>
Concours bancaires courants		
<b>TOTAL TRESORERIE NETTE</b>	<b>1 992</b>	<b>1 082</b>

Les instruments financiers à court terme sont composés de comptes à terme. Ils constituent ainsi des actifs financiers évalués à la juste valeur de niveau 1.

Ces instruments financiers incluent un compte à terme nanti au profit de la Société Générale dans le cadre de la caution accordée par cette dernière au bailleur des locaux (cf. Engagements hors bilan, note 19). Cet engagement a toujours une valeur de 174 K€ à la clôture annuelle 2020.

## NOTE 8 : CAPITAUX PROPRES

### a) Capital social actuel

Au 31 décembre 2020, le capital est composé de 51.489.017 actions entièrement libérées et d'une valeur nominale unitaire de 0,1€.

Différentes catégories de titres	Valeur nominale (en €)		Nombre de titres	
	Au 31 Décembre 2019	Au 31 Décembre 2020	Au 31 Décembre 2019	Au 31 Décembre 2020
actions ordinaires	3 851 985	5 148 902	38 519 845	51 489 017
<b>Total</b>	<b>3 851 985</b>	<b>5 148 902</b>	<b>38 519 845</b>	<b>51 489 017</b>

Au cours de l'exercice 2020, le capital social a été augmenté notamment à la suite de :

- l'émission d'actions à bons de souscription d'actions (ABSA) et par l'exercice des tranches 3 et 4 des ABSA mises en place avec Winance,
- L'exercice de BSA détenus par Negma (ex Braknor) liés aux tranches 12 et 13,

- L'émission de la première tranche d'OCABSA en novembre 2020 et sa conversion en décembre 2020 dans le cadre du nouveau contrat de financement sous forme d'OCABSA signé avec Winance en juin 2020.

Ces augmentations de capital d'un montant total de 1 297 K€ sont assorties d'une prime d'émission totale de 3 736 K€, nette des frais d'émission.

## b) Historique des augmentations de capital

Le tableau ci-dessous synthétise les fonds levés jusqu'au 31 décembre 2020 avec leurs impacts sur le capital et les primes d'émissions.

En milliers d'euros	Nombre d'actions	Capital Social	Primes d'émission*	Fonds levés
Création - Juillet 2004	520 000	52	0	52
Novembre 2005	437 316	44	1 456	1 500
Mai 2007	1 040	0	0	0
Decembre 2007	130 000	13	433	446
Decembre 2007	49 920	5	0	5
Juin 2008	856 531	86	3 914	4 000
Exercice BSPCE salarié	400	0	1	1
Novembre 2010	349 654	35	2 965	3 000
Exercice BSA fondateur	10 400	1	0	1
Juillet 2013	116 552	12	988	1 000
Juin 2013	145 211	15	1 231	1 246
BSA 2005		0	9	9
BSA 2013		0	4	4
BSA 2010-1 T2 exercé le 3 mars 2014	116 551	12	988	1 000
Mars 2014	1 718 332	172	25 603	25 775
Juin 2015	5 827	1	50	51
BSA 2016		0	7	7
Mai 2017 - conversion OCABSA	292 541	29	671	700
Octobre 2017 - conversion OCABSA	816 417	82	-82	0
Decembre 2017 - conversion OCABSA en cours	25 454	3	67	70
Janvier à Décembre 2018	10 064 062	1 006	6 174	7 180
Janvier 2019 à Décembre 2019	22 863 637	2 286	1 326	3 613
Janvier 2020 à Décembre 2020	12 969 172	1 297	3 846	5 143
<b>Total</b>	<b>51 489 017</b>	<b>5 149</b>	<b>49 653</b>	<b>54 803</b>

\* Hors frais d'émission

## c) Capital potentiel

### Bons de souscription d'actions

Au 31 décembre 2020, la Société a octroyé des bons de souscription d'actions à certains investisseurs et à certaines personnes physiques, salariées ou non de la société, dans le cadre des autorisations successives votées par les actionnaires.

Au 31 Décembre 2020, les bons de souscription d'actions en circulation attribués et non annulés, qu'ils soient exerçables ou non encore exerçables, donnent droit à souscription de

- 10 000 actions de la Société (par exercice des BSA 2016-1 détenus par des personnes physiques)
- 312.500 actions de la Société au profit de Winance dans le cadre du contrat de financement sous forme d'OCABSA (prix de souscription de l'action : 0,88€)
- 2.436.399 actions de la Société au profit de Negma (ex Bracknor) et résumés dans le tableau ci-après :

Dénomination	Nombre de bons autorisés	Décision d'autorisation	Nombre de bons émis	Nombre de bons souscrits	Prix du bon	Nombre de bons caducs	Nombre de bons exercés	Nombre en circulation	Date limite d'exercice	Nombre d'actions à souscrire	Prix de souscription de l'action	Montant maximal de l'augmentation des capitaux propres
BSA Tranche 2	50 000 000	28/3/17	62 972	62 972	N/A	0	0	62 972	28/03/22	62 972	3,97 €	249 998,84 €
		12/5/17	83 612	83 612	N/A	0	0	83 612	12/05/22	83 612	2,99 €	249 999,88 €
BSA Tranche		22/6/17	56 053	56 053	N/A	0	0	56 053	22/06/22	56 053	4,46 €	249 996,38 €
BSA Tranche		23/8/17	78 369	78 369	N/A	0	0	78 369	23/08/22	78 369	3,19 €	249 997,11 €
BSA Tranche		10/10/17	96 525	96 525	N/A	0	0	96 525	10/10/22	96 525	2,59 €	249 999,75 €
BSA Tranche		19/12/17	142 857	142 857	N/A	0	0	142 857	19/12/22	142 857	3,50 €	499 999,50 €
BSA Tranche		23/2/18	166 666	166 666	N/A	0	0	166 666	20/02/23	166 666	3,00 €	499 998,00 €
BSA Tranche		25/4/18	230 414	230 414	N/A	0	0	230 414	25/04/23	230 414	2,17 €	499 998,38 €
9		18/7/18	485 436	485 436	N/A	0	0	485 436	18/07/23	485 436	1,03 €	499 999,08 €
BSA Tranche		20/8/18	561 797	561 797	N/A	0	0	561 797	20/08/23	561 797	0,89 €	499 999,33 €
BSA Tranche		10/10/18	471 698	471 698	N/A	0	0	471 698	10/10/23	471 698	1,06 €	499 999,88 €
BSA Tranche		19/11/18	471 698	471 698	N/A	0	471 698	0	19/11/23	0	0,53 €	- €
BSA Tranche		28/11/18	1 136 363	1 136 363	N/A	0	1 136 363	0	28/11/23	0	0,44 €	- €
<b>TOTAL</b>	<b>50 000 000</b>		<b>4 044 460</b>	<b>4 044 460</b>		<b>0</b>	<b>1 608 061</b>	<b>2 436 399</b>		<b>2 436 399</b>		<b>4 249 986 €</b>

Il est précisé que 1.608.061 bons de souscription d'actions ont été exercés par Negma sur le quatrième trimestre 2020.

### **Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises**

A ce jour, 8 plans d'émission de Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise ont été autorisés par l'assemblée générale, dont 5 sont encore actifs au 31 décembre 2020 et dont les principales caractéristiques sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Dénomination	Nombre de bons autorisés	Décision d'autorisation	Nombre de bons émis	Nombre de bons souscrits	Prix du bon	Nombre de bons caducs	Nombre de bons exercés	Nombre en circulation	Date limite d'exercice	Nombre d'actions à souscrire	Prix de souscription de l'action	Montant maximal de l'augmentation des capitaux propres
BCE 2005-1	87 464	18/11/05	87 464	87 464	gratuit	43 732	0	43 732	14/11/23	43 732	3,43 €	150 000,76 €
BCE 2016-1	550 000	30/6/15	494 000	490 500	gratuit	318 000	0	172 500	20/05/26	172 500	7,90 €	1 362 750,00 €
BCE 2016-2	580 000	23/6/16	159 577	159 577	gratuit	90 000	0	69 577	14/12/26	69 577	4,50 €	313 096,50 €
BCE 2017-1	580 000	23/6/16	53 500	53 500	gratuit	53 500	0	0	10/05/27	0	2,93 €	- €
BCE 2017-2	580 000	23/6/16	30 000	30 000	gratuit	30 000	0	0	01/01/28	0	2,93 €	- €
<b>TOTAL</b>	<b>2 377 464</b>		<b>824 541</b>	<b>821 041</b>		<b>535 232</b>	<b>0</b>	<b>285 809</b>		<b>285 809</b>		<b>1 825 847,26 €</b>

Au 31 décembre 2020, ces Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise en circulation donnent droit à souscription de 285 809 actions de la Société. Aucun BSPCE n'a été exercé sur la période.

### **Synthèse des instruments dilutifs existants**

L'exercice intégral de tous les titres donnant accès au capital existant au 31 décembre 2020, pourrait conduire à la création au maximum de 3.044.708 actions nouvelles.

Ces instruments dilutifs sont actuellement hors de la monnaie compte tenu des cours d'exercice compris entre 0,88€ et 8,58€.

#### **d) Paiements fondés en actions**

Dans le cadre de ces plans d'émission de Bon de souscription (BSA) ou de Bon de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE), la Société offre à ses dirigeants et certains salariés la possibilité de

souscrire à ces opérations. Ces instruments de capital sont dénouables en actions (dénouement en instruments de capitaux propres au sens de la norme IFRS 2).

L'acquisition de droits s'est terminée au premier semestre 2019, en conséquence aucune charge au titre de la présente norme n'a été enregistrée en 2019 et 2020 contre une charge de 108 k€ en 2018.

## NOTE 9 : EMPRUNTS ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

### Variation des dettes financières du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 Décembre 2020

En milliers d'euros	01/01/2020	Augmentations	Remboursements	31/12/2020
Dettes Financières IFRS 16		1 019		1 019
Avance remboursable QUEST				
Emprunt				
<b>Emprunts et dettes financières non courantes</b>	<b>0</b>	<b>1 019</b>		<b>1 019</b>
Avance remboursable ACTIVE				0
Avance remboursable APAS				0
Dettes Financières IFRS 16	109	323	316	116
Avance remboursable QUEST				0
Emprunt				0
<b>Emprunts et dettes financières courantes</b>	<b>109</b>	<b>323</b>	<b>316</b>	<b>116</b>
<b>Total des emprunts et dettes financières</b>	<b>109</b>	<b>1 342</b>	<b>316</b>	<b>1 135</b>

## NOTE 10 : PROVISIONS

### 10.1. Retraite

#### a) Variation de la provision pour indemnité retraite

En milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Dettes actuarielle de début de période	207	220
Charges d'intérêts	1	3
Coût des services rendus	33	34
Gains ou pertes actuarielles	-28	-50
<b>Dettes actuarielle de la fin de période</b>	<b>214</b>	<b>207</b>

La Société ne disposant pas d'actifs de couverture, l'intégralité de l'engagement exposé ci-dessus est inscrit au passif.

Comme précisé dans les règles et méthodes comptables, la Société a appliqué la norme IAS 19 révisée, consistant à reconnaître l'intégralité des gains ou pertes actuariels dans les autres éléments du résultat global.

Le coût des services rendus est comptabilisé en charge opérationnelle et les charges d'intérêts en autres produits et charges financières.

## b) Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour le calcul des engagements de fin de carrières sont les suivantes :

Hypothèses actuarielles	31/12/2020	31/12/2019
Taux d'actualisation des indemnités de fin de carrière	0,45%	0,50%
Taux de charges sociales (cadre)	49,90%	49,90%
Taux de charges sociales (non cadre)	48,20%	48,20%
Taux de revalorisation annuelle des salaires net d'inflation	2,00%	2,00%
Turn Over (en fonction de l'âge) pour les cadres	Fort	Fort
Turn Over (en fonction de l'âge) pour les non-cadres	Extrêmement fort	Extrêmement fort
Table de mortalité	INSEE 2018	INSEE 2017
Age de départ à la retraite (cadres et non cadres)	65 ans	62 ans
Convention collective	Industrie Pharmaceutique	Industrie Pharmaceutique

## 10.2. Restructuration

Afin de réduire les coûts de fonctionnement et de concentrer les ressources sur les principaux projets à valeur ajoutée, la direction de Genomic Vision a élaboré un plan de restructuration fin 2018 pour une mise en œuvre en 2019.

Cette restructuration avait donné lieu à la comptabilisation d'un montant de 495K€ en 2018, répartie de la manière suivante :

- Au passif une provision concernant le volet social d'un montant de 356K€. En 2019, un montant de 332K€ a été repris concernant la suppression de 9 à 10 postes pour motifs économiques. Les 24k€ restant ont été repris sur l'exercice 2020.
- A l'actif une dépréciation d'immobilisation a été comptabilisée pour 139K€ correspondant au volet locaux avec un transfert des effectifs sur un seul niveau de l'immeuble actuellement occupé, et libération d'un étage pour une relocation future par l'actuel propriétaire des lieux (139 K€ enregistrés à l'actif en dépréciation d'immobilisation) (Cf NOTE 2a).

Cette dépréciation a été reprise au 31/12/2020, ce transfert ayant été abandonné.

## 10.3. Récapitulatif des provisions au Passif

2020

En milliers d'euros

	01/01/2020	Dotations	Reprises Provisions	Reclassements	31/12/2020
<b>PROVISIONS NON COURANTES</b>					
Restructuration	24	0	-24		
Litige		0	0		
Retraite PIDR	208	6			214
<b>PROVISIONS NON COURANTES</b>	<b>232</b>	<b>6</b>	<b>-24</b>		<b>214</b>
<b>PROVISIONS COURANTES</b>					
Restructuration					
Litige	61	112	-61		112
<b>PROVISIONS COURANTES</b>	<b>61</b>	<b>112</b>	<b>-61</b>		<b>112</b>

## NOTE 11 : PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

En milliers d'euros	2020	2019
Participation financière		
Produits constatés d'avances non courants		
<b>Produits constatés d'avance non courants</b>		
Participation financière		21
Produits constatés d'avances courants	114	114
Redevance annuelle QUEST		
Quote part subvention Projet BeyondSeq Horizon 2020		
<b>Produits constatés d'avance courants</b>	<b>114</b>	<b>135</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE</b>	<b>114</b>	<b>135</b>

La rubrique « Participation financière » correspondait aux avantages consentis par le propriétaire des locaux loués par la Société (franchise de loyer et financement de travaux), pris en compte en résultat sur la durée du bail.

## NOTE 12 : FOURNISSEURS

En milliers d'euros

	2020	2019
Fournisseurs	875	374
Avances et acomptes reçus sur commandes		
Factures non parvenues	506	447
Clients Avoirs à émettre		
<b>DETTES FOURNISSEURS HORS IMMOBILISATIONS</b>	<b>1 380</b>	<b>821</b>
Fournisseurs d'immobilisations	0	3
<b>TOTAL DETTES FOURNISSEURS COURANTES</b>	<b>1 380</b>	<b>824</b>

## NOTE 13 : INSTRUMENTS FINANCIERS INSCRITS AU BILAN ET EFFET RESULTAT

En milliers d'euros	Valeur au bilan	Juste valeur par résultat	Prêts et créances	Dettes au coût amorti
<b>ACTIF FINANCIER</b>				
Actif disponible à la vente	0			
Autres actifs financiers non courants	264	37	227	
Créances clients nettes	974		974	
Autres actifs financiers courants	1 164		1 164	
Equivalents de trésorerie	1 992	1 992		
<b>PASSIF FINANCIER</b>				
Avances conditionnées à LT				
Dettes financières LT sur crédit Bail				
Dettes diverses non courantes				
Avances conditionnées à CT				
Dettes financières CT sur crédit Bail				
Fournisseurs	1 380			1 380

## NOTE 14 : ELEMENTS DU COMPTE DE RESULTAT

### Note 14.1 : Produits des activités ordinaires

#### a) Chiffre d'affaires

En milliers d'euros	2020	2019
Produits de recherche et développement Quest	0	250
Marché du Diagnostic	113	161
Marché de la recherche	971	1 359
<b>Chiffre d'affaires (a)</b>	<b>1 084</b>	<b>1 770</b>

#### b) Autres produits de l'activité ordinaire

En milliers d'euros	2020	2019
Crédit impôt recherche	213	469
Subventions d'Etat	7	90
Crédit d'impôt innovation		0
Crédit d'impôt compétitivité emploi		0
Crédit Impôt Export		0
<b>Autres produits de l'activité</b>	<b>220</b>	<b>559</b>
<b>Total des produits des activités ordinaires</b>	<b>220</b>	<b>2 329</b>

## Note 14.2 : Nature des dépenses allouées par fonction

Les frais de recherche et développement sont de nature suivante :

En milliers d'euros	2020	2019
Achats et variation de stocks	196	274
Charges de Personnel	1 482	1 534
Charges Externes	152	523
Impôts, taxes et versements assimilés	11	48
Dotations nettes aux amortissements	129	117
<b>Total Recherche et Développement</b>	<b>1 970</b>	<b>2 497</b>

Les frais sur ventes et de marketing sont de nature suivante :

En milliers d'euros	2020	2019
Achats et variation de stocks	2	9
Charges de Personnel	1 060	1 088
Charges Externes	215	405
Impôts, taxes et versements assimilés	9	7
Dotations nettes aux amortissements	426	141
<b>Total Ventes et Marketing</b>	<b>1 712</b>	<b>1 650</b>

Les frais généraux sont de nature suivante :

En milliers d'euros	2020	2019
Achats et variation de stocks	59	69
Charges de Personnel	552	144
Charges Externes	1 107	1 303
Impôts, taxes et versements assimilés	108	148
Charges financières	37	
Dotations nettes aux amortissements	432	187
<b>Total Frais généraux</b>	<b>2 295</b>	<b>1 851</b>

Le total des charges par nature hors COGS « coût des produits vendus » est le suivant :

En milliers d'euros	2020	2019
Achats et variation de stocks	257	352
Charges de Personnel	3 094	2 767
Charges Externes	1 474	2 232
Impôts, taxes et versements assimilés	128	203
Charges financières	37	
Dotations nettes aux amortissements	988	444
<b>Total des charges opérationnelles par nature</b>	<b>5 977</b>	<b>5 998</b>

### Note 14.3 : Autres produits et charges d'exploitation

En milliers d'euros	2020	2019
Transferts de charges d'exploitation		
Autres produits d'exploitation	58	4
<b>TOTAL AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>58</b>	<b>4</b>
Autres charges de gestion courante	188	7
Provision pour dépréciation créances clients		
<b>TOTAL AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>188</b>	<b>7</b>
<b>TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>-129</b>	<b>-3</b>

### Note 14.4 : Autres produits et charges opérationnels

En milliers d'euros	2020	2019
Provision pour Restructuration	-163	332
Provisions pour Litiges	-61	85
<b>TOTAL AUTRES PRODUITS OPERATIONNELS</b>	<b>-224</b>	<b>415</b>
Dons		
Frais de restructuration		373
Autres charges	44	6
<b>TOTAL AUTRES CHARGES OPERATIONNELLES</b>	<b>44</b>	<b>378</b>
<b>TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS</b>	<b>-268</b>	<b>37</b>

Commentaires : cf (10.2. Restructuration)

### Note 14.5 : Coût de l'endettement financier et autres produits et charges financiers

Le coût de l'endettement net se calcule de la manière suivante :

En milliers d'euros	2020	2019
Intérêts et charges financières	-31	
<b>COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER BRUT</b>	<b>-31</b>	
Produits nets		2
Autres charges financières		
<b>PRODUITS DE TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE</b>		<b>2</b>
<b>COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET</b>	<b>-31</b>	<b>-2</b>

Les autres produits et charges financiers se présentent de la manière suivante :

En milliers d'euros	2020	2019
Autres produits financiers dont juste valeur		
Différences Positive de change	9	10
Autres		
<b>TOTAL AUTRES PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>9</b>	<b>10</b>
Autres charges financières dont juste valeur		
Différences négatives de change	2	11
<b>TOTAL AUTRES CHARGES FINANCIERES</b>	<b>2</b>	<b>11</b>
<b>TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS</b>	<b>7</b>	<b>-1</b>

## NOTE 15 : RESULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions de la société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

Les instruments donnant droit au capital de façon différée (BSA, BCE) sont considérés comme anti dilutifs. Ainsi le résultat dilué par action est égal au résultat de base par action.

	31/12/2020	31/12/2019
Nombre d'actions à l'ouverture	38 519 845	15 656 208
Exercice de BSA 2010-1 T2		
Augmentation de capital	12 969 172	22 863 637
Augmentation de capital (sur allocation)		
Exercice de BCE 2010-1		
<b>Nombre d'actions à la clôture</b>	<b>51 489 017</b>	<b>38 519 845</b>
<b>Nombre d'actions moyen pondéré</b>	<b>45 388 658</b>	<b>28 329 785</b>
<b>Résultat par action</b>	<b>-0,11</b>	<b>-0,16</b>
<b>Résultat par action diluée</b>	<b>-0,11</b>	<b>-0,16</b>

## NOTE 16 : PREUVE D'IMPOT

En milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Résultat courant avant impôt	-5 177	-4 608
Charge d'impôt sur le résultat calculée à 28%	-1 450	-1 290
Incidence des crédits d'impôt	-61	-132
Incidence des produits non imposables	-12	
Incidence des charges non déductibles	12	
Incidence des charges déductibles fiscalement	-31	
Incidence de la perte fiscale non utilisée et non activée	1 515	1 400
Incidence des différences temporelles non activées		
Autres	26	23
<b>Charge d'impôt sur le résultat comptabilisée en résultat net</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## NOTE 17 : INFORMATION SECTORIELLE

Le Groupe applique au 31 décembre 2020 la norme IFRS 8 (secteurs opérationnels), publiée par l'IASB et adoptée par l'Union européenne le 22 novembre 2007.

Les informations présentées sont fondées sur le reporting interne utilisé par la Direction pour l'évaluation de la performance des différents secteurs. La société est gérée sur la base d'un seul secteur et ne distingue pas de secteurs géographiques autonomes.

Le reporting interne a été modifié en 2018 pour représenter un agrégat d'indicateur de performance utilisé par la Direction et défini comme le résultat opérationnel courant avant paiement fondé sur des actions. Les charges ainsi retraitées du Résultat opérationnel courant correspondent aux charges de paiements fondés sur des actions enregistrées en application d'IFRS 2 et isolées dorénavant dans une ligne spécifique (se référer à la note 2.2.2).

La Société distingue le suivi de chiffre d'affaires entre trois zones, à savoir la France, les Etats Unis et le reste du monde.

(en milliers d'euros)	31 décembre 2019			Total des activités ordinaires
	France	U.S.A.	Reste du Monde	
Ventes de produits et services	209	615	696	1 520
Produits de partenariat de recherche et développement	0	250	0	250
Subvention R&D et crédit d'impôt	480	0	79	559
<b>Total</b>	<b>689</b>	<b>865</b>	<b>775</b>	<b>2 329</b>

(en milliers d'euros)	31 décembre 2020			Total des activités ordinaires
	France	U.S.A.	Reste du Monde	
Ventes de produits et services	189	324	571	<b>1 084</b>
Produits de partenariat de recherche et développement	0	0	0	<b>0</b>
Subvention R&D et crédit d'impôt	220	0	0	<b>220</b>
<b>Total</b>	<b>409</b>	<b>324</b>	<b>571</b>	<b>1 304</b>

## NOTE 18 : GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Les principaux instruments financiers de la Société sont constitués d'actifs financiers, de trésorerie et de titres de placement. L'objectif de la gestion de ces instruments est de permettre le financement des activités de la Société. La politique de la Société est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation. La Société n'utilise pas d'instrument financier dérivé.

Les risques principaux auxquels la Société est exposée sont le risque de liquidité et le risque de crédit.

### *Risque de liquidité*

La Société finance sa croissance par un renforcement de ses fonds propres par voie d'augmentations de capital successives, d'obtention d'avances remboursables et de subventions et de remboursement de créances de Crédit d'Impôt Recherche, mais n'a pas eu recours à des emprunts bancaires. En conséquence, la Société n'est pas exposée à un risque de liquidité résultant de la mise en œuvre éventuelle de clauses de remboursement anticipé de tels emprunts.

A l'avenir, et pour financer les développements futurs de sa technologie et de ses produits, la Société continuera à avoir des besoins de financement importants. Si la Société se trouvait dans l'incapacité de s'autofinancer, elle serait amenée à rechercher d'autres sources de financement, notamment par le biais de nouvelles augmentations de capital.

### *Risque de crédit*

La Société exerce une gestion prudente de sa trésorerie disponible. La trésorerie et équivalents comprennent les disponibilités et les instruments financiers courants détenus par la Société. Au 31 décembre 2020, les disponibilités, sont sur des comptes courants à l'exception d'un compte à terme d'une maturité de 5 ans à l'origine, nanti au profit de la Société Générale pour un montant de 174 K€ au 31 décembre 2020.

En outre, le risque de crédit lié à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux instruments financiers courants n'est pas significatif au regard de la qualité des institutions financières cocontractantes.

### *Autres facteurs de risque*

Les autres facteurs de risque sont détaillés dans le Document d'Enregistrement Universel approuvé le 9 février 2021 par l'AMF sous le numéro R21-002 dans le chapitre 3 et sont résumés de la manière suivante:

Intitulé du risque	Probabilité d'occurrence	Ampleur du risque	Importance nette du risque
<b>1 - Risques liés au(x) secteur(s) d'activités de la Société</b>			
1-1. Risque lié à l'absence de succès commercial des produits auprès de la communauté médicale et scientifique	Elevé	Elevé	Elevé
1-2. Risque lié à la concurrence	Elevé	Elevé	Elevé
1-3. Risque lié à l'attractivité sur le marché du travail et aux difficultés de rétention des collaborateurs	Moyen	Elevé	Moyen
<b>2 - Risques liés à la stratégie de la Société</b>			
2-1. Risque lié à la dépendance vis-à-vis des tiers	Moyen	Elevé	Moyen
2-2. Risque lié à la non-conclusion ou au non-renouvellement d'accords de partenariat	Moyen	Faible	Faible
<b>3 - Risques opérationnels</b>			
3-1. Risque lié au stade de développement des produits	Moyen	Elevé	Moyen
3-2. Risque lié au délai de recouvrement des créances détenues auprès des clients	Moyen	Moyen	Moyen
<b>4 - Risques liés à l'environnement technologique de la Société</b>			
4-1. Risque lié aux évolutions technologiques et à la mise en place de nouveaux produits ou services	Moyen	Elevé	Moyen
4-2. Risque lié à l'impossibilité de faire face au volume de la demande au regard des capacités de traitement technologiques	Faible	Elevé	Faible
4.3. Risque lié à la sécurité des systèmes d'information (espionnage industriel, cybercriminalité...)	Faible	Moyen	Faible
<b>5 - Risques de marché</b>			
5-1. Risque de liquidité	Elevé	Elevé	Elevé
5-2. Risque lié à la dilution des actionnaires	Elevé	Elevé	Elevé
5-3. Risque lié à l'obtention de financements (crédits d'impôt recherche)	Faible	Moyen	Faible
5-4. Risque de change	Moyen	Faible	Faible
<b>6 - Risques juridiques</b>			
6-1. Risque lié à la non-obtention ou non-renouvellement des approbations réglementaires nécessaires	Faible	Elevé	Moyen
6-2. Risque lié au portefeuille de brevets	Faible	Elevé	Moyen
6-3. Risque lié à une évolution de plus en plus contraignante du cadre réglementaire	Faible	Moyen	Moyen

## NOTE 19 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

### a) Engagements donnés

La Société a les engagements hors bilan suivants :

- depuis le 31 décembre 2016 :

Nantissement d'un compte à terme pour le compte de la Société Générale pour une valeur comptable de 174 k€.

- depuis le 31 décembre 2017 :

La société a mis en œuvre le pré-financement du crédit d'impôt recherche et du crédit d'impôt innovation en signant un contrat de cession de la créance de CIR 2017 à un fonds dédié pour une valeur comptable de 31 k€.

## b) Engagements reçus

La Société n'a pas reçu de nouveaux engagements hors bilan au cours de l'exercice 2020.

Les précédents engagements reçus au 31 décembre 2017 sont toujours actifs. Ils concernent un engagement financier de la part de la Société Générale envers le bailleur SELECTINVEST 1 pour 174 K€.

## NOTE 20 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les évènements postérieurs à la clôture survenus entre la clôture de l'exercice et la date d'arrêté des comptes sont les suivants :

- Tirage en mars 2021 d'une 2<sup>ème</sup> tranche de 1,2m€ sous forme d'OCABSA dans le cadre du contrat de financement signé en juin 2020 avec Winance et approuvé par l'assemblée générale extraordinaire du 30 octobre 2020.  
A la date du présent rapport, les OC n'ont pas été converties en ABSA
- Un contrôle Urssaf a débuté en mars 2021 et est toujours en cours à la date d'arrêté des comptes de la Société.

## NOTE 21 : RELATIONS AVEC DES ENTREPRISES LIEES ET REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Les rémunérations versées aux organes d'administration et de surveillance sont décrites dans le tableau ci-après.

En milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Rémunérations Brutes fixes	562	418
Rémunérations brutes variables	96	28
Avantages en nature	19	18
Valorisation BSA et BSPCE comptabilisés en charges		
Jetons de présence	50	46
Autres rémunérations	28	
<b>Total des rémunérations</b>	<b>754</b>	<b>510</b>

La Société n'a pas identifié de transactions présentant une importance significative et n'étant pas conclues à des conditions normales de marché.

# GENOMIC VISION

Société anonyme

80-84 Rue Des Meuniers

92220 BAGNEUX

---

## **Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions règlementées**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

# GENOMIC VISION

Société anonyme

80-84, Rue Des Meuniers

92220 BAGNEUX

---

## **Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions règlementées**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

---

À l'assemblée générale de la société GENOMIC VISION,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions règlementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article 225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article 225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

##### ***Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé***

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-86 du code de commerce.

#### **CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

##### **Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs**

###### ***a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé***

En application de l'article R. 225-57 du code de commerce, nous avons été informé que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

###### **Contrat de travail avec Monsieur Aaron BENSIMON, membre du directoire**

Le contrat de travail de Monsieur Aaron BENSIMON, conclu le 9 mai 2006 pour la fonction de directeur scientifique salarié de la Société a été maintenu par le conseil de surveillance du 9 mai 2006 ayant nommé Monsieur Aaron BESIMON en tant que président du directoire de la Société.

Le conseil de surveillance du 12 mars 2020 a modifié les termes et conditions de départ dont bénéficie Monsieur Aaron BENSIMON au titre tant de son mandat social que de son contrat de travail : ces modifications ont été approuvées par l'assemblée générale du 10 août 2020.

Après examen des termes et conditions de ces conventions, notamment leurs conditions financières, le conseil de surveillance, lors de sa séance du 12 mars 2020, considérant que ces conventions sont conformes à l'intérêt social, que ces conventions s'inscrivent dans le cadre de la poursuite normale des contrats de travail conclus entre la Société et les membres du directoire susvisés et qu'il est dans l'intérêt de la Société de poursuivre sa collaboration avec les membres du directoire également salariés de la Société, et qu'en conséquence leurs termes peuvent être maintenus, a maintenu l'autorisation antérieurement donnée et autorisé, en tant que de besoin, la poursuite desdites conventions.

Ce contrat de travail s'est poursuivi sur l'exercice 2020, et a conduit à l'enregistrement d'une rémunération brute d'un montant de 309 366 euros.

Paris-La Défense, le 5 mai 2021

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

Djamel ZAHRI